978-2-89070-070-3

L'Action NATIONALE

volume CXIII numéro 6
JUIN 2023
envoi de publication
N° de la convention 0040012293

L'ACTION NATIONALE — volume CXIII, numéro 6 — JUIN 2023

Juin 2023
Vol. CXIII, n° 6

L'Action NATIONALE

La fête dévoyée

En couverture

Stephanie Matte

Osisko 2

Peinture vinylique et crayon graphite sur toile,122 cm x 122 cm chacun (diptyque), 2021

« Créer est pour moi une gymnastique de tout instant qui consiste à être constamment à l'affût de tout ce qui s'offre à mes sens. Cet effort constant d'ouverture sur le monde me fournit les idées qui sont les matières premières nécessaires à la production de mes œuvres, qui sont des assemblages de récits, objets, idées, lieux, phénomènes, découvertes, souvenirs d'expériences esthétiques, etc. Ma pratique est aussi alimentée par les interactions avec les gens qui m'entourent et les histoires qu'ils me racontent. Tous ces éléments du monde extérieur sont en quelque sorte remodelés et assemblés dans mon esprit, pour être peints sur l'espace sans décor de la feuille de papier ou de la toile comme un nouvel élément qui vient potentiellement exister dans le monde extérieur.

Osisko 1

L'œuvre *Osisko II (Mouettes et sous-sol indigène)* est la moitié d'un diptyque réalisé en 2021 pour une exposition en Abitibi-Témiscamingue. Osisko signifie rat musqué en langue Anishinàbemiwin. Cette œuvre témoigne de ma fascination et de mon attachement aux paysages et à l'architecture vernaculaire des quartiers bordant le lac Osisko à Rouyn-Noranda. Ce lac est un incontournable dans l'imaginaire collectif de la population de Rouyn-Noranda, par son historique de pollution lié à l'exploitation minière et à la Fonderie Horne, mais aussi par sa forte présence dans les paysages rouynorandiens. L'ile aux mouettes est pour moi indissociable du paysage auditif Rouyn-Noranda : le chant des mouettes qui séjournent sur l'ile se réverbère sur les berges du lac Osisko et est pour moi un synonyme des grands espaces et des cieux colorés d'Abitibi. »

Stéphanie Matte est originaire d'Abitibi-Ouest et habite à Rouyn-Noranda depuis quelques années. Elle a complété en 2019 une maîtrise en arts visuels à l'Université Laval et en 2007 un baccalauréat en arts visuels à l'Université Laval, avec profil international à L'École supérieure des beaux-arts de Marseille. Son travail a été présenté à L'Écart (Rouyn-Noranda) et au Rift (Ville-Marie), ainsi que lors de plusieurs expositions collectives au Québec, en France et au Brésil. Elle a aussi participé au programme de résidences d'artistes du centre Est-Nord-Est. Elle a bénéficié du soutien du CALQ pour différents projets de recherche et création, ainsi que du support de la SODEC et de Première Ovation.

www.rocklamothe-artcontemporain.ca/stephanie-matte

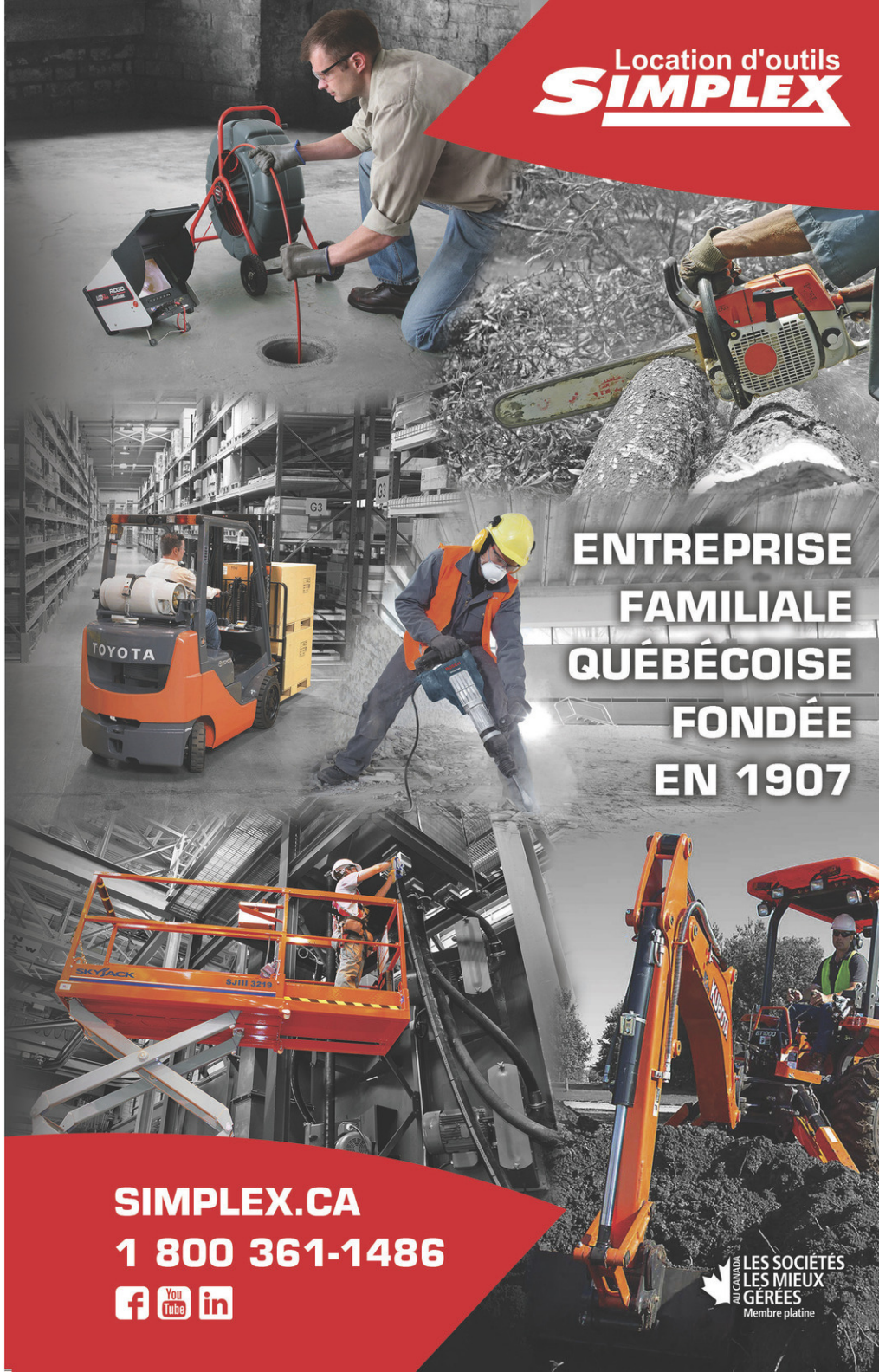

L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514 845-8533
Numéro sans frais : 1 866 845-8533

revue@actionnationale.quebec
www.actionnationale.quebec

Directeur : Robert Laplante
Directeur adjoint : Sylvain Deschênes

Comité de rédaction : Mathieu Bock-Côté, sociologue et chroniqueur ; Nicolas Bourdon, professeur de français, cégep Bois-de-Boulogne ; Sylvain Deschênes, rédacteur et infographiste ; Lucia Ferretti, professeure (UQTR) ; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM) ; Denis Monière, professeur (Université de Montréal) ; Nic Payne, chroniqueur ; Hubert Rioux, Ph. D. ÉNAP-Montréal ; Michel Rioux, journaliste ; Pierre Serré, chercheur.

Animation du séminaire de lecture : Mathieu Bock-Côté

REVUES CULTURELLES QUÉBÉCOISES

ARTS VISUELS
CINÉMA
CRÉATION LITTÉRAIRE
CULTURE ET SOCIÉTÉ
HISTOIRE ET PATRIMOINE
LITTÉRATURE
THÉÂTRE ET MUSIQUE
THÉORIES ET ANALYSES

sodep
revues culturelles québécoises

SODEP.QC.CA

Sommaire

Éditorial

La politique agonique 4
- Robert Laplante

Articles

Regard sur le 350e de Rivière-du-Loup à la lumière du 400e de Québec 11
- Jean-François Vallée

L'aventure Vincennes en pays d'Amérique 20
- Pierre-Paul Sénéchal

Le participe passé ou l'ignorance de l'écriture 28
- Philippe Barbaud

Les valeurs d'André Pratte 37
- Christian Gagnon

Guerre économique mondiale : un réveil canadien ? 55
- Simon-Pierre Savard-Tremblay

Que faire avec la Loi sur les mesures d'urgence du gouvernement canadien ? 60
- Romain Gaudreault

Mémoire présenté au Groupe d'action pour l'avenir de la langue française 69
- Ligue d'action nationale

Lectures

Recensions

Éric Martin et Sébastien Mussi 104
Bienvenue dans la machine. Enseigner à l'ère numérique

Pascale Ryan 109
Lise Bissonnette. Entretiens

Claude Vaillancourt 112
La fin du néo-libéralisme. Regard sur un virage discret

Marjolaine Saint-Pierre 118
Sir Hormisdas Laporte. Homme d'affaires et maire de Montréal, 1850-1934

Amadou Sadjo Barry 123
Diversité culturelle et immigration. Des identités-passerelles pour faire société

Livres reçus

Éditorial

Robert Laplante

La politique agonique

Le spectacle, pourtant prévisible, a été d'une affligeante médiocrité. Un Drainville larmoyant, une Biron marchande de tapis, l'ambitieuse Guilbault prête à tout pour tailler sa voie vers le devant de la parade, toute cette piétaille a serré les rangs pour garder sa pitance! La désolation. Mais rien de plus pitoyable que le creuseur de tunnel en chef! François Legault s'est enlisé jusqu'au cou dans le marécage qu'il avait creusé, payant d'un déshonneur ineffaçable la rançon de l'arrivisme. La politique provinciale a franchi un cap historique: la CAQ a lancé la province à tombeau ouvert dans la politique mortifère. Dans la politique du simulacre pour habiller le déni et la démission.

Le Québec ne régressera pas dans la dignité.

Le deuxième mandat de la CAQ est d'ores et déjà celui du reniement de soi. Dévoiement des engagements électoraux, démission devant les menées d'Ottawa, renoncement à servir la nation pour mieux distiller la médiocrité politicienne, le gouvernement de François Legault surpasse d'ores et déjà ceux du tandem Charest/Couillard. Il ne parvient même plus à se donner lui-même l'air de croire à sa rhétorique nationaliste. Il en change au gré des sondages et... des camouflets. Le premier ministre se crispe de plus en plus souvent, au point de ne plus pouvoir masquer ses grimaces sous ses airs débonnaires: François Legault

se découvre en train de saper ce qui reste de fondement à notre demi-État. L'homme de la troisième voie est plutôt devenu celui de la première pelletée, celle du fossoyeur. La politique qu'il improvise, brouillonne et à la petite semaine, a de quoi donner le vertige. Dans quel état laissera-t-il le Québec ? À quel cynisme et à quel dégoût pour ses propres institutions acculera-t-il notre peuple ?

Il est pourtant inutile de jouer les prophètes de malheur, sa coalition s'en fait déjà l'artisane. C'est un gouvernement qui, sans le savoir, sans le vouloir, est un gouvernement radical. Radical d'une manière qu'il ne soupçonne guère, car sa ruse se retourne contre lui, le frappera avec la violence de la tige d'une tapette à rat. À la fin de ce mandat-ci ou au cours du suivant si le malheur s'acharne, il aura radicalisé notre existence nationale au point d'engager le Québec sur la voie de la politique agonique, celle de la résignation à subir tous les reculs, toutes les humiliations avec la consolation de se trouver malgré tout vivant. Vivant d'une vie indigne, mais vivant avec l'horizon bas de plafond d'une minorité condamnée. Il a retourné le sablier, François Legault. Sous les applaudissements et l'unanimité de ses congressistes. Il a la gloriole, il aura le déshonneur.

Chacune de ses démissions aggrave les lois de la démographie. Le comptable lésine tant sur le courage et l'honneur qu'il fait monter les coûts de l'émancipation. Quelle dose de crédulité ou d'aveuglement volontaire faut-il s'administrer collectivement pour lui accorder le bénéfice du doute ? Il sait ce qu'il fait et peut-être, au fond, n'a-t-il que le courage de sa force. Auquel cas, peut-être faut-il lui accorder plus de pitié que de blâme. Après tout, la politique politicienne sous régime *canadian* ne peut produire que des destins pareils. Il se consolera de ce qui nourrit sa vanité à jouer les patriotards d'opérette.

Mais il n'en ira pas de même de notre peuple, exposé par les turpitudes d'une engeance démissionnaire aux pires avanies et au déclassement social dans sa propre maison, dépouillé par les arrivistes qui auront entrepris de dépecer ses acquis avec la joie mauvaise des ingrats qui se goinfrent dans les biens d'héritage. La CAQ pratique une forme de politique de la terre brûlée que nous ne parvenons pas encore à nommer franchement, mais dont les effets se font déjà sentir. Quiconque s'est fait humilier dans un accrochage linguistique comme on ne l'imaginait plus possible, peut d'ores et déjà entrevoir à quoi commence à ressembler notre mise en minorité chez nous. Le projet de société que nous construit la CAQ se dessine dans les rues de Montréal et dans les centres commerciaux de Laval. La rhétorique fait encore son effet, mais cela ne suffira bientôt plus, sondage ou pas. François Legault a la popularité, il sèmera l'affliction.

La mise en minorité et la résignation agissent trop souvent comme des poisons livrés à petite dose. L'éternelle minimisation des pertes, l'art de tergiverser pour s'inventer des mesures dilatoires et des voies d'évitement nous font déjà subir des dommages considérables. Nous nous les infligeons à nous-mêmes en tolérant la médiocrité à laquelle ce gouvernement condamne notre vie collective, nos débats et nos projets. Sa politique est une politique de faibles qui gèrent l'affaiblissement en produisant des leurres pour tenter de convaincre que le Québec n'est pas à la merci d'un régime qui réduit chaque jour davantage notre État au statut d'agence de services. Une affaire de provinciaux qui confondent l'ambition des parvenus avec la fierté légitime de l'accomplissement. Les fanfaronnades avec la dignité.

Il faudra bien finir par en finir. Car nous savons que la vie agonique ne laisse rien espérer d'autre que l'engourdisse-

ment, jamais l'élan, le dépassement. Il faudra bien en finir avec l'amnésie pour couvrir les engagements bafoués et sortir de la torpeur qui refoule la vie politique dans l'insignifiance, au plus proche de l'existence comateuse.

Plus rien ne sert de considérer la politique de la CAQ pour autre chose que ce qu'elle est : un simulacre de recherche d'un destin national. C'est le renoncement à soi en faisant des phrases pour se donner l'illusion que cela se fera sans douleur, dans le confort anesthésiant. Il ne demandera rien, il ne fera pas de chicane. Il bombera parfois le torse pour sitôt ramper sous le tapis. Il tendra l'autre joue et n'en finira plus d'encaisser les rebuffades en multipliant les euphémismes et les périphrases pour mieux se résigner à dire « que c'est comme ça qu'on vit ». Il le répètera au moins 500 000 fois par année *canadian*. Et Ottawa s'en fichera.

À la veille de la Fête nationale, plus rien ne sert de porter attention aux incantations nationalistes de ce gouvernement. Le choix radical est désormais posé et il est incontournable : sans l'indépendance il n'y aura pas d'avenir français, il n'y aura pas d'héritage et encore moins de fierté. C'est du côté de la lutte que nous les trouvons. Et c'est de ce qui nous a toujours fait persévérer contre toute espérance que nous ferons des prochains rendez-vous politiques une victoire contre l'improbable. ◆

le Rassemblement pour un Pays Souverain

Québec notre seule patrie

www.rps.quebec

Campagne de financement

2023

de L'Action nationale

sous la présidence d'Elsie Lefebvre

actionnationale.quebec/campagne

514 845-8533

L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

La coopérative financière des mouvements sociaux, des entreprises collectives et des citoyens engagés pour une **transition socioécologique**.

Joignez le mouvement !
caissesolidaire.coop

Desjardins
Caisse d'économie solidaire

Articles

Jean-François Vallée*

Commémorer sans s'aliéner

Regard sur le 350e de Rivière-du-Loup à la lumière du 400e de Québec

L'aliénation, maladie infectieuse socialement transmissible, attaque surtout les petits peuples, les petites cultures soumises à la pression constante d'une culture plus imposante que la leur. Être aliéné, c'est-à-dire « étranger à soi-même », est le lot auquel les petits peuples de partout sont quotidiennement confrontés, des Catalans aux Basques et des Kurdes aux Ouïgours ou aux autochtones. Et cette tare, qui tient à la faiblesse démographique soutenue couplée à un état de domination politique, s'applique indépendamment que la couleur de la peau ou de l'ethnie, même si la première constitue de toute évidence un facteur aggravant.

Parmi les Québécois, peuple installé à demeure dans le « confort et l'indifférence » comme l'a si bien illustré Denys Arcand en 1981, rares sont ceux capables de témoigner du fait que cette aliénation demeure toujours présente, bien qu'elle soit de plus en plus subtile et insaisissable. Les plus récents sonneurs d'alarme croulent sous les ans ou ont trépassé : Jean Larose, dans La souveraineté rampante ; Gaston Miron, dans L'homme rapaillé. Tous deux savaient la décrire, la nommer et la dénoncer, mais bien peu les écoutaient.

---

* Enseignant Cégep de La Pocatère.

Si un tel silence ne fait pas disparaitre cette aliénation, elle n'en fuse pas moins avec fracas à certaines occasions. Cela arrive presque toujours quand il s'agit de commémorer notre histoire collective, plus particulièrement la fondation de nos villes.

C'est précisément ce qui se passe cette année à Rivière-du-Loup, dans le cadre des festivités du 350e anniversaire de l'établissement d'une première seigneurie par Charles Aubert de La Chesnaye. Soulignons d'abord ce qui saute aux yeux : le comité organisateur a choisi un visuel festif qui évacue dès le départ tout signe distinct associé à l'histoire de la ville et du Québec, ainsi que de ses origines françaises. Le parti pris, l'ambition semble se limiter à célébrer un chiffre désincarné. Son design pourrait être accolé à la fête des 10 ans de votre petit dernier. Des serpentins, des ballons multicolores, des spirales : c'est à peu de choses près ce genre de logo que le 400e de Québec avait retenu en se repliant, lui, davantage sur les oriflammes se déclinant au départ seulement en rose fuchsia et orange, puis en un éventail de couleurs, à l'exclusion expresse des seules qui eussent été réellement significatives, soit le bleu du drapeau de la ville de Québec ou le bleu de celui qui confirme son statut de capitale nationale du Québec. Mais non. Dans l'arc-en-ciel de couleur officiel, elles étaient toutes permises, à l'exclusion expresse du bleu si caractéristique de l'identité québécoise. Mais quelles étaient donc les forces agissantes en coulisses assez puissantes pour rendre nos couleurs nationales persona non grata sur notre propre territoire ? Patience, nous le verrons ci-dessous.

Le 400e anniversaire de Québec

En 2008, des citoyens de Québec, sans doute un peu plus éveillés que les autres, avaient formé le « Collectif com-

mémoration 1608-2008» sous l'impulsion de Pierre-Paul Sénéchal, aujourd'hui collaborateur à *L'Action nationale* et ex-conseiller économique et en affaires institutionnelles au ministère du Conseil exécutif du Québec. Ce collectif allait s'employer, entre autres combats, à identifier et à dénoncer ces forces qui avaient évacué toute dimension identitaire de cette fête «festive» et totalement vidée de sens historique.

Nous les avons colligés dans l'ouvrage *Québec 2008 des célébrations 400 fois détournées de leur sens*, publié aux Éditions du Québécois. *L'Action nationale* en avait, quant à elle, publié un dossier étoffé sous le titre «La mémoire usurpée» (numéro de novembre/décembre 2008). Notre conclusion était sans appel: tout emblème national, toute fleur de lys, tout rappel du navire le «Don de Dieu» de Samuel de Champlain sur fond de ville fortifiée, toute allusion au fondateur même de la Nouvelle-France dont nous cherchons toujours le tombeau, devaient être exclus. Ce barrage a-identitaire ne portait qu'un nom: il s'appelait le gouvernement fédéral du Canada. Il n'avait qu'une cause: le désir du fédéral de tout faire pour ne pas réveiller la fierté québécoise qui couve toujours un peu sous les cendres. Et le moyen idéal, comme toujours: l'argent. Le chantage consistait tout simplement à assortir la subvention fédérale de 70 millions $ de la condition expresse auto-censurée de mettre sous couvert tout référent identitaire, tout signe caractéristique de l'identité québécoise.

Et, pendant ce temps, le gouvernement fédéral s'activait dans l'ombre, lui qui possède près de 40 % des terrains du Vieux-Québec, de la terrasse Dufferin aux 250 hectares du port de Québec ou des plaines d'Abraham à la Citadelle. Au même moment, dis-je, sur ces terrains dont le fédéral contrôlait le pavoisement, tous les drapeaux du Canada

visibles à la ronde étaient remplacés par de nouveaux, surdimensionnés au double de taille, et les mâts rallongés en conséquence, afin que quiconque s'approche de Québec qui en voiture, qui en bateau ou qui en avion voit bien que ce que nous fêtions en réalité, c'était le 400e anniversaire de fondation du... Canada. Oui : Ottawa a voulu nous faire croire que le Canada avait été fondé à deux moments, d'abord en 1608 par un dénommé Champlain, et une nouvelle fois en 1867, par les bien nommés « Pères de la Confédération ». Ce n'était plus la Nouvelle-France, ce n'était plus le futur Québec, dont Champlain avait jeté les bases, non : c'était le grand pays de Michaëlle Jean et de Stephen Harper. Le Québec, lui, n'avait donc jamais été fondé, ou alors comme simple excroissance interne, au sein du Canada. Le Québec, véritable hernie douloureuse et gênante !

Naître à Rivière-du-Loup et se draper d'un tartan écossais

Plus près de nous, en ce moment même, Rivière-du-Loup, né sous le régime français, six décennies à peine après Québec, fête ses 350 ans dans un fracas de tambours et de cornemuses, en déroulant le tapis rouge au nouveau tartan spécialement brodé par son Cercle des fermières.

Débordant d'enthousiasme, les élus comme les organisateurs insistent fortement sur la présence sur les Fraser, ces seigneurs écossais héritiers-fondateurs de Fraserville, l'ancêtre de Rivière-du-Loup. La présence française et le moment fondateur de 1673, de même que l'histoire du régime français, sont relégués à des activités moins flamboyantes, comme une capsule vidéo sur le site interne ou une visite virtuelle en 3-D au quai de la pointe. Le réel pour la période écossaise ; le virtuel pour la période française. Le paradoxe est que quand on gratte un tant soit peu le ver-

nis jovialiste affiché par la Ville, on s'aperçoit vite que les Écossais en général, et les Fraser en particulier, n'ont pas été que des anges avec nos ancêtres.

Il aura fallu rappeler cette triste vérité aux concepteurs des commémorations : dans l'histoire du Canada français, de l'Acadie comme du Québec, les Écossais, anglophones et protestants, combattaient farouchement les francophones et les catholiques...

Ainsi, c'est en zélés colonisateurs alliés aux Anglais que les Écossais ont conquis et annexé la Nouvelle-France. Leurs soldats ont fait couler le sang partout sur leur passage, notamment ceux du 78e régiment des Fraser Highlanders, créé dans le but de mater Acadiens et Canadiens français, puis ont colonisé et accaparé le territoire, ses ressources, ses richesses. Récompensés pour leurs victoires, nombre d'Écossais ont par la suite prospéré.

La vie de Malcolm Fraser, sixième seigneur de Rivière-du-Loup, l'illustre à merveille. Né à Abernethy, en Écosse, il joint le 78e régiment d'infanterie en 1757. Loin d'être un simple figurant, « il participe d'abord activement au siège de Louisbourg en 1757 puis, en juillet 1759, à la bataille de Beauport ». En août, son régiment se charge de brûler la côte de Beaupré, et commet le massacre de Saint-Joachim, où le curé et sept paroissiens furent tués. Puis, les soldats brûlent l'église, les maisons et les champs. Quand nos ancêtres apparaissent dans son journal personnel, c'est en ces termes chaleureux : « enemy killed ». À sa défense, quand le « barbare capitaine Montgomery » fait abattre au tomahawk, puis scalper deux prisonniers, Malcolm y déplore cette « boucherie inhumaine et cruelle ». Mais cela ne freine pas son ardeur tout autant : il se distingue par la suite aux batailles des plaines d'Abraham (1759), de Sainte-Foy et de Montréal (1760).

En 1763, son régiment démantelé, ce même Malcolm choisit de demeurer en terre conquise. Ça tombait pile-poil : la défaite française força le seigneur Danseville à retourner en France et, en 1763, à vendre la seigneurie de la rivière du Loup au gouverneur Murray, un autre Écossais. En récompense de ses loyaux services, « Malcolm reçoit la seigneurie de Mount Murray en 1762, loue une partie de celle de l'Île-d'Orléans et devient seigneur des 3 000 acres de terre de la Rivière-du-Loup en 1766 ».

Dès lors, la lignée des Fraser aura fait main basse sur les terres des vaincus.

Par la suite, d'autres honorables Écossais continuèrent à fréquenter Fraserville en villégiature, comme un certain John A. McDonald, né à Glasgow. Malgré que ce « Père de la Confédération » unilingue anglais se soit révélé ouvertement raciste envers les autochtones et les francophones, il a longtemps orné nos billets de 10 $.

Choisissant sciemment de gommer ces faits, la Ville célèbrera néanmoins en grande pompe ce régiment meurtrier, incendiaire, et destructeur envers les nôtres : elle l'a invité à parader en fanfaronnant le 1er juillet prochain dans les rues de Rivière-du-Loup.

Questionnée sur ce sujet, la gestionnaire aux programmes culturels et patrimoniaux de la Ville de Rivière-du-Loup a répondu que « C'est important de savoir d'où on vient pour avancer dans notre vie. Je pense que les Louperivois d'aujourd'hui doivent connaître leur histoire. Certains la connaissent bien, d'autres moins ».

100 % d'accord. Il y a, en effet, une limite à ignorer sa propre histoire.

Elle ajoute : « Puisque les Français ont sûrement eux aussi tué des Écossais en 1759, c'est égal ». Misère. Il faudra lui conseiller d'aller dire aux Ukrainiens qu'ils devraient célébrer avec joie l'empreinte russe sur Kiev, puisque « des Ukrainiens ont eux aussi tué des Russes ». Les agresseurs et les agressés présentés comme égaux en torts... C'est aussi ça, être aliéné : plus conciliant envers les autres qu'envers soi-même.

Oui à un fléché patriote louperivois

S'il reste un tant soit peu de fierté francophone, québécoise et nationale aux organisateurs, tant de gestes auraient pu et peuvent encore être posés pour faire amende honorable. D'abord, dans un geste de dignité tardive, le Cercle des fermières pourrait créer un fléché patriote louperivois... Ainsi, au lieu de reléguer au second rang l'identité québécoise en la symbolisant par un mince fil d'un tartan qui la noie de couleurs, ce serait l'identité écossaise qui ne tiendrait qu'à un fil du fléché de la ceinture. Ce ne serait que justice de ravaler les Écossais de 1837 au rang qu'ils méritent... Comme ceux du « Doric Club », fondé en 1836 par Adam Thom, qui combattaient farouchement les « Fils de la liberté », nos ancêtres patriotes. Le Dictionnaire biographique du Canada nous rappelle que cet « ennemi irréconciliable des Canadiens français », ce « fanatique haineux » prônait ouvertement l'assimilation des « canayens » et des Métis, comme son bon ami écossais Peter McGill, tout aussi francophobe.

Trop tard, c'est raté : le 22 mai, aucune activité officielle du 350e n'a souligné la Journée nationale des patriotes.

Ensuite, le 14 juillet, jour de la fête nationale de cette France de nos racines profondes, pourquoi ne pas orga-

niser une grande célébration patriotique ? Tant de façons existent pour raviver quelque peu notre fierté française négligée : un défilé militaire français, des groupes de musique venus de l'Hexagone ou encore un banquet digne d'Obélix... Il faut voir comment, chaque année, des villes américaines comme Boston ou Washington, fêtent le « Bastille Day », sous l'égide des Alliances françaises et du consulat français.

J'allais oublier la Fête nationale du Québec, le 24 juin. Son budget étant trois fois moindre que celui de la fête du Canada, difficile de rivaliser avec son pendant fédéral. Le 1er juillet, les 12 000 $ du fédéral permettent d'organiser la venue du régiment des Fraser Highlanders, mais les 4 000 $ de la Fête nationale du Québec n'autorisent que des célébrations beaucoup plus modestes. Il y aurait toute une étude à faire sur le financement disproportionné de nos deux fêtes dites nationales : le fédéral a toujours surfinancé la sienne, et le Québec sous-financé la nôtre.

Enfin, si on peut applaudir les Écossais d'aujourd'hui dans leur combat pour l'indépendance et la liberté comme le font très souvent les indépendantistes québécois, si on peut reconnaitre que les Écossais du XVIIIe siècle ont fini par se franciser en épousant des femmes d'ici, cela ne justifie pas qu'on encense un régiment qui a contribué à priver nos ancêtres de la leur. Et qui a leur sang sur les mains.

Glorifier les victoires de nos adversaires passés tout en minimisant l'empreinte de nos ancêtres français, surévaloriser l'autre au détriment de soi, c'est précisément ça, être profondément aliéné et colonisé. Le 1er juillet, quand Rivière-du-Loup fêtera ces sombres « héros » en

pétaradant, il faudra rappeler au 78e régiment des Fraser Highlanders que notre fierté a survécu à leurs exactions passées. ◆

Articles

Pierre-Paul Sénéchal*

L'aventure Vincennes en pays d'Amérique**

Début du périple: Vincennes à Beaumont-Bellechasse (1672)

À l'ouest du village de Beaumont, premier établissement de la Côte-du-Sud, se trouve un grand parc municipal au fond duquel on peut apercevoir le Moulin de Vincennes. Un bâtiment s'agrippant péniblement, mais durablement à une haute falaise donnant sur le Saint-Laurent, juste en face de l'ile d'Orléans. Un panorama exceptionnel. Ce moulin était jadis au cœur de la Seigneurie du même nom. Concédée par Jean Talon en 1672 à François Bissot (occupant de la première concession de Lauzon en même temps que Guillaume Couture), cette seigneurie de Vincennes est relativement petite en superficie, mais elle s'avérera toutefois fort industrieuse.

Ce sieur Bissot deviendra un des premiers grands entrepreneurs de la Côte-du-Sud. Associé à nul autre que Louis Jolliet, célèbre découvreur du Mississippi, il mène des activités de commerce jusque dans l'Archipel de Mingan et démarre une industrie de la tannerie à Lauzon.

---

* Résident de Beaumont.

** Texte tiré d'une allocution prononcée en 2010 au Moulin de Vincennes lors d'une assemblée annuelle de la Société nationale des Québécois de Chaudière- Appalaches, tenue à Beaumont.

Seront érigés sur ce site de l'actuel parc municipal de Vincennes un véritable espace industriel : trois moulins à eau, un moulin à vent, une glacière, des dépendances, un manoir dont on ne peut aujourd'hui localiser précisément l'emplacement.

Le moulin d'origine est construit en 1733 (même année que l'église de Beaumont, une des plus anciennes du Québec, aujourd'hui classée bien culturel). Chez les spécialistes de l'architecture ancienne, il acquiert la réputation de moulin pittoresque et de témoin fidèle des premières constructions industrielles du régime français. Détruit tragiquement par le feu en 1949, son enveloppe est heureusement reconstruite par les bons soins de la municipalité de Beaumont en 2006. Au cours des années 1940, une fondation dirigée par l'architecte Lorenzo Auger et sur lequel siégeait Onésime Gagnon (premier ministre des Finances non anglophone du Québec) voulait faire du lieu et de son moulin un prestigieux et pittoresque parc floral et architectural évocateur du Québec.

Cédé au gouvernement du Québec en 1951, après la mort d'Auger, le site sera transformé en station touristique et en banal camping provincial. Tout est alors « bulldozé » et nivelé. Une opération qui emporta avec elle de précieux vestiges archéologiques. En 1985, le ministère des Transports en fait cession à la municipalité de Beaumont, afin qu'elle en assure la suite.

*

Ce texte est une invitation à découvrir le parcours de deux « remarquables oubliés qui ont fait l'Amérique », pour reprendre les mots de Serge Bouchard et une autre occasion de réfléchir sur l'éternelle question de la place qu'on

accorde à notre mémoire collective. Deux cent cinquante ans plus tôt, on se retrouve en 1730, le petit-fils de ce seigneur Bissot fondait Vincennes-Indiana. Puis, un siècle plus tard, en 1840, Étienne Chartier, ce prêtre patriote s'y retrouve en exil.

Vincennes-Indiana de François-Marie Bissot (1730)

Dans ce parc municipal de Vincennes-Beaumont, aucune plaque commémorative rappelant l'importance symbolique et historique du lieu. Une illustration de notre façon expéditive de varloper l'histoire et la mémoire. Par contre, si vous poussez le périple-découverte jusqu'à Vincennes-Indiana, vous y trouverez une plaque ancienne et un monument plus récent, rendant hommage au fondateur venu de la vallée du Saint-Laurent, François-Marie Bissot-de-Vincennes, petit-fils du seigneur de Beaumont.

L'aventure était immense pour gagner, en canot, le territoire du peuple Miami-Illinois au sud du lac Michigan (quelque 1700 kilomètres). De là, on devait rejoindre un sous-affluent du Mississippi, la rivière Ouabache, d'après le nom de langue autochtone «waapaahšiiki» signifiant «rivière qui brille en blanc» et que les Américains rebaptiseront plus tard, consonance anglaise oblige, du nom de Wabash. Pendant 200 ans, cette rivière sera une voie commerciale majeure reliant le Québec au golfe du Mexique via le Mississippi.

Que vient faire le jeune Bissot (17 ans) dans cette lointaine contrée au sud du lac Michigan en 1717? Rejoindre son père en mission militaire à Kekionga, village de la tribu des Miamis. Deux ans plus tard, à la suite de la mort de ce dernier, il décide de poursuivre la mission dans les différents forts français déjà établis au pays des Miamis, jusqu'au sud de la Louisiane. Il y gravira rapidement tous les échelons.

En 1730, il est nommé commandant pour tout le territoire de l'Indiana. C'est à cette époque qu'il fonde fort Vincennes. Un fort qui, comme d'autres de son espèce, allait devenir un petit bourg, puisqu'on y fait venir des colons du Québec dans le but d'y commencer un peuplement selon le mode introduit au Québec par Jean Talon.

En 1736, Bissot-de-Vincennes part avec 140 soldats et 266 Amérindiens (Miamis, Iroquois et Arkansas) pour rejoindre le fort de Chartres en Louisiane, sur les rives du Mississippi. C'est lors de ce périple que la troupe est attaquée par les Chickasaw, alliés des Britanniques. Ils sont battus sous le nombre. Une vingtaine de soldats, parmi lesquels l'aumônier et François-Marie sont capturés et emmenés comme prisonniers près de l'actuel lieu de Fulton dans le Tennessee où ils sont brûlés sur un bucher le 25 mars 1736.

Chaque mois de juin, se tient au fort de Chartres une importante commémoration : on y célèbre entre autres la fabuleuse alliance franco-indienne d'Amérique. Une époque historique complètement oblitérée dans notre Québec d'hier et d'aujourd'hui. Gênant et conséquent à la fois.

Vincennes-Indiana à l'époque d'Étienne Chartier (1840)

Qui est Étienne Chartier ? Né en 1798 à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, à l'est de Bellechasse, il fait ses études au Séminaire de Québec, est reçu avocat en 1823, puis est ordonné prêtre en 1828. Premier directeur des études du Collège de La Pocatière nouvellement créé, il n'hésite pas une seconde, en véritable cri du cœur lors de son discours d'accueil des élèves, à pourfendre le pouvoir britannique en Bas-Canada et à faire appel à une reprise de notre destinée nationale. Il appelle à la diffusion des connaissances,

à la fondation d'écoles partout sur le territoire en vue d'un rapide affranchissement du pouvoir colonial et d'un renouveau politique. Il est rapidement « remercié » par l'évêque de Québec à la demande pressante du Gouverneur. Avocat des Patriotes emprisonnés en 1838, il est mis face à une obligation, comme bien d'autres, de devoir s'exiler aux États-Unis.

C'est donc avec fierté que chaque troisième lundi du mois de mai est remis au « Patriote de l'année en Chaudière-Appalaches » le prix portant le nom d'Étienne Chartier.

Revenons aux années 1839-40, Chartier est réfugié politique aux États-Unis et victime, non pas d'une excommunication par les évêques du Québec, mais, nuance, d'une « ex-corporation » c'est-à-dire un bannissement de toute attache diocésaine. On tient à sauver les honneurs.

À travers les morceaux de correspondance recensés dans sa biographie réalisée par Boileau/Chartier, on peut découvrir, 80 ans après la Conquête et surtout suite à l'avancée du rouleau compresseur américain, ce qui reste du caractère français de la ville de Vincennes devenue capitale de l'État de l'Indiana[1].

On connait en effet, peu de choses de l'état de la francophonie du Mid-Ouest implantée à l'époque des anciens établissements français de la grande route du Missouri-Mississipi. On apprend bien sûr du périple que réalise Alexis-de-Tocqueville en 1830 l'amenant de New York/Buffalo/région des Grands Lacs jusqu'à Québec qu'une ville comme Sault-Sainte-Marie en Haut-Canada est tou-

1 Étienne Chartier. *La colère et le chagrin d'un curé patriote*, de Gilles Boileau, publié aux éditions du Septentrion (2010).

jours entièrement française 70 ans après le Traité de 1763. En est-il de même du côté américain[2] ?

Postulons d'abord qu'il subsiste à Vincennes quelque chose de français et de catholique puisque Chartier y est sollicité pour une mission de sacerdoce. On sait aussi qu'à cette époque, le clergé français semble en pleine expansion du côté de cette région des États-Unis. Il y a quelques années, un vieux frère mariste du Séminaire de Sillery me racontait qu'un grand nombre de membres de leur communauté étaient jadis remontés vers le Québec à partir de missions fondées dans cette région des États-Unis.

La mission de Chartier en Indiana débute à l'été 1840 (on est au tout début de l'Acte d'Union), il y est invité par Mgr. Hailandière, évêque de Vincennes. Parti de New York, il doit prendre en charge des religieuses arrivant de France. Il doit les escorter jusqu'en Indiana (réfugié à Burlington, le chef patriote Duvernay est sollicité pour lui expédier ses affaires). Arrivé à Vincennes, Chartier hérite du poste de supérieur du Séminaire tout en devant assumer diverses charges de paroisses et de missions sur le territoire de l'État.

Détail important, à la lecture de sa correspondance, le clergé en poste à Vincennes serait plutôt unilingue français. La plus importante communauté est celle des Frères de Saint-Joseph. Cette situation semble poser problème

2 À ce chapitre, il faut lire le captivant livre de Jacques Vallée, *Tocqueville au Bas-Canada*. Éditions du Jour, 1973. On y retrouve de précieuses observations de Tocqueville sur son grand voyage en Amérique à travers plusieurs correspondances. Leur rassemblement par Jacques Vallée en fait œuvre considérable sur le plan de la connaissance du Québec.

face aux nouveaux besoins d'une communauté connaissant une importante immigration irlandaise et aussi allemande. L'arrivée de Chartier est jugée utile, car il est capable de communiquer en anglais.

Après cette mission de cinq ans à Vincennes, Chartier est dépêché plus au sud en Louisiane où il nommé curé des Avoyelles, une paroisse de plus de 2156 km² enclavée entre les paroisses de La Salle, d'Évangéline et des Rapides, des toponymes bien français et des communautés françaises, semble-t-il, toujours vivantes. Chartier revient finalement au Québec, sa patrie de toujours, en 1855, à la suite d'une amnistie des insurgés de 1837.

Plus de 130 ans donc après Bissot de Vincennes, Étienne Chartier aura, dans le cadre d'une mission non pas militaire, mais religieuse, sillonné les mêmes territoires de l'Indiana et de la Louisiane.

Célébrer l'esprit conquérant et le goût de la liberté

Ce voyage tout à fait méconnu de Vincennes-Bellechasse jusqu'aux rives du Mississippi et jusqu'aux confins de la Louisiane, en passant par Vincennes-Indiana illustre à sa façon la grandeur de l'esprit d'aventure et du goût de la liberté de nos ancêtres québécois en continent américain. Des faits d'armes de ce genre sont répertoriés par centaines, mais qu'en faisons-nous ?

La pénétration du continent en convois de rabaskas par voies d'eau à partir de Québec, le soulèvement patriote contre l'armée la plus puissante de l'époque, voici deux fabuleux épisodes fondateurs qui ont marqué la naissance du Québec, mais qui n'ont jamais été racontés, ni à nos grands-parents, ni à nos parents. Pourquoi ?

Les manuels d'histoire de nos écoles ne les racontent pas davantage à nos enfants et nos petits-enfants. Pourquoi ?

Il en va pourtant de notre avenir. ◆

Articles

Philippe Barbaud*

Le participe passé ou l'ignorance de l'écriture

Le débat sur la « simplification », le « dépoussiérage » ou la « réforme » des règles d'accord du participe passé (PP), remis périodiquement à l'ordre du jour par l'AQPF et sa vice-présidente, Alexandra Pharand, et relayé ces jours-ci par la Société Radio-Canada et autres médias écrits, ne laisse pas de brouiller les enjeux liés à la langue écrite, telle qu'on l'enseigne dans nos écoles. D'ailleurs, la profession en beurre épais sur le dos des élèves et de la langue française elle-même, sans pourtant remettre en question la façon dont ses membres enseignent cette matière scolaire.

D'emblée, j'affirme qu'écrire sans faute n'est pas un objectif qu'il faut revendiquer ou instaurer dans un cursus scolaire qui dure jusqu'à la fin du cégep. Le « sans faute » est réservé aux professionnels, et cela ne saurait se réaliser qu'après de nombreuses années de pratique et d'apprentissage individuel au cours de l'âge adulte. Tout le problème qu'incarne le PP réside essentiellement dans une évaluation scolaire adéquatement calibrée, ce qui dépasse ici les limites de mon propos. J'affirme aussi que la modernisation du français écrit est parfaitement compatible avec plusieurs directives de simplification lexicale, comme pour les

* Linguiste, professeur honoraire de l'UQAM
www.philippe-barbaud.com

mots composés par exemple, ainsi qu'avec la féminisation des termes de profession et de métier, quitte à proposer des néologismes dont le succès dépendra de l'usage qui en sera fait en écriture d'ici et d'ailleurs.

Autrement plus crucial apparaît l'enjeu de la « simplification » des règles d'accord du PP. Selon la troisième proposition récemment acheminée par l'AQPF au ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Drainville, l'accord du PP s'énoncerait tout bonnement comme suit : « Les participes passés avec l'auxiliaire avoir sont invariables. » À la poubelle de la simplification se font envoyer les huit « exceptions » dont la vice-présidente affirme péremptoirement qu'elles accaparent plus de 80 heures du temps que l'élève consacre à leur apprentissage au secondaire. Depuis quand la gestion du temps prime-t-elle la gestion des esprits ?

La faute aux Anciens

Simplifier, réformer ou moderniser, mais pourquoi, se demande-t-on ? Parce que c'est compliqué, arbitraire voire incohérent, obsolète, plein d'exceptions, et surtout parce que nos profs estiment que ça leur prend trop de temps à enseigner. Parce que c'est la faute à Clément Marot, à Claude Favre de Vaugelas, à l'Académie française et à l'école républicaine du XIX^{e} siècle. Tant de reproches m'apparaissent émaner d'une réaction épidermique sans commune mesure avec « l'esprit de géométrie », ni même avec « l'esprit de finesse », si chers à Pascal. Le philosophe a encore des leçons à donner à nos enseignantes et enseignants.

Fallacieux est ce révisionnisme historique en matière de langue française qui fait porter aux Anciens le chapeau de l'accord du PP sous prétexte qu'ils l'ont emprunté à la

culture italienne, elle-même d'origine gréco-latine. C'est oublier un peu trop facilement qu'à leur époque, l'écriture des Anciens tentait de traduire les habitudes de prononciation de ceux qui avaient appris à parler français. Le « e » aujourd'hui muet ou le « s » en finale de mot pouvaient régulièrement s'entendre. Mais l'oral s'est détaché de son écriture entre la Renaissance et la Révolution, en même temps que le code écrit s'élaborait en préservant l'héritage de cette prime alliance, pour finalement se stabiliser et se démocratiser grâce à l'essor de l'imprimerie.

Préserver ce patrimoine ancestral, source de l'étymologie, est-ce devenu si ringard que ça ? Pourquoi reprocher à ce pauvre participe passé ses règles d'accord qui ont 400 ans d'existence ? Les profs de mathématique devraient-il bazarder la règle de trois parce qu'elle a été formulée pour la première fois en France en 1520 par Étienne de la Roche ? Un peu de largeur de vue pourrait éviter qu'on déboulonne une statue qui incarne « un élitisme outrecuidant, fruit d'un impérialisme culturel depuis longtemps déchu », comme nous l'assène un lecteur du *Devoir*.

Fallacieux également est l'argument qui prétend que « c'est difficile parce que c'est pas comme ça qu'on parle » (entendu au 24/60). Voilà une posture pédagogique indigne d'un enseignement compétent des règles qui régissent la grammaire française de l'écriture. Si « simplifier » c'est nourrir l'idée que la langue écrite doive absolument réduire l'écart entre l'oralité québécoise et l'accord du PP avec avoir, c'est faire preuve d'une ignorance crasse de la nature même du français écrit, idée dont on espère que nos profs de français sont dépourvus, ce qui reste à vérifier. Gardons toujours à l'esprit que l'oral fonctionne avec ce qui s'entend, tandis que l'écrit fonctionne avec ce qui se voit. L'information visuelle est muette tout en étant porteuse

d'informations cruciales en regard du sens. Si l'on s'en remet à la « logique » du moindre écart, on devrait enseigner à nos élèves à écrire « Ça l'a pris du temps », puisque tout le monde le dit au Québec. Au reste, cet écart n'affecte en rien le fait que la grammaire du français oral obéit à ses propres règles, bien qu'à la longue, celles-ci subissent l'influence de celles-là, comme le laisse entendre l'expression « parler comme un grand livre ».

Une norme internationale

Clarifions l'enjeu. L'écriture et son orthographe relèvent de l'apprentissage scolaire et de la maîtrise d'un code de communication sophistiqué, élaboré depuis 400 ans par des élites successives et largement avalisé par nos sociétés depuis l'avènement de l'instruction publique. Il n'appartient pas à un organisme particulier, fut-il militant dans une société francophone, de revendiquer la réforme en vase clos d'une norme au statut international sous quelque prétexte de pédagogie conviviale ou traumatisante. L'atteinte à l'intégrité d'un code grammatical qui tient lieu de norme internationale consensuelle – au même titre que la norme ISO – n'est en aucun cas la prérogative d'un décret formulé par une autorité, serait-elle le Conseil international de la langue française. Comme en bien des cas, c'est l'usage commun qui tient le haut du pavé, et non les desiderata d'individus à l'esprit emmêlé. Que sur ce point les pratiques d'écriture n'aient pas bougé d'un iota depuis 2014 prouve bien l'inutilité sociale de cette tentative.

L'orthographe de notre langue est l'orthographe convenue de tous les francophones, ce qui concerne 88 États et gouvernements et, en principe, 235 millions de scripteurs. Une réforme québécoise de l'accord du PP aurait pour effet à moyen et long terme de déclasser socialement nos

futurs journalistes, nos futurs profs ou nos futures écrivaines ou traductrices dont les « Powerpoint », les articles, les rapports ou les romans seraient soumis à l'appréciation d'un jury non québécois. Officialiser ici des transgressions orthographiques qui n'ont pas cours ailleurs ne fera que marginaliser la francophonie québécoise et canadienne.

L'écrit n'est pas l'oral

L'écrit n'est pas l'oral, faut-il s'en convaincre ? Un monde sépare ces deux univers de la communication, au même titre qu'un adulte n'est pas un enfant. La langue orale avec ses divers accents et registres relève de la dotation naturelle reçue à la naissance et développée pendant l'enfance de chaque individu. Elle s'imprègne sans effort par expérience préscolaire de la communication familière. Fallacieux est donc aussi l'argument qui applique à la langue écrite le constat plutôt banal que « les langues évoluent ». Ce qui évolue, c'est le parler ou l'oralité. Cela se passe dans le vocabulaire, la prononciation et les tournures régionales de la langue française. L'approximation du sens y règne abondamment dans la mesure où un locuteur estime que les mots qu'il emploie expriment correctement ce qu'il pense, en présumant toutefois que son interlocuteur le comprend intégralement, le fameux « T'sais j'veux dire » des années 70.

Le code de la langue écrite, en revanche, n'a plus vocation à évoluer au XXIe siècle. La plupart de ses nombreuses règles ne souffrent d'aucune approximation dans leur application parce que l'écriture est un bien commun, alors que le parler est une performance individuelle. C'est pourquoi l'écriture du français est devenue l'une des matières scolaires imposées à l'enfant avec le consensus parental et social. Parce que le français écrit est l'œuvre d'un code extraordinaire-

ment riche et précis au sein de notre culture commune, sa grammaire doit donc s'apprendre sous la gouverne d'un enseignement durable et compétent, à l'instar de la discipline des musiciens, des gymnastes, des secouristes, des détenteurs d'un permis de conduire, et ainsi de suite.

La graphie actualise la redondance

Or l'accord du PP fait partie de ce code parce qu'il est basé sur la syntaxe du système linguistique de la langue française. La syntaxe est une logique de dépendances ou de relations entre les mots. Au même titre que la notion d'antécédent d'un pronom relatif ou personnel, le participe passé actualise par sa graphie la dépendance des mots que trop souvent l'oral dissimule quant aux verbes du premier groupe. Cette graphie révèle ainsi toute l'importance du phénomène linguistique de la redondance inhérente aux marques écrites de genre, de nombre et de personne. Qui est contre la redondance syntaxique de l'information ? Mais encore faudrait-il que l'élève ait compris que les verbes du premier groupe alternent la graphie en -é et la graphie en -er, entre autres, selon leur forme passive ou infinitive, et qui plus est, selon que la première sert d'adjectif épithète ou de participe passé dépendant d'un auxiliaire. Pour y parvenir ils doivent avoir éliminé au préalable l'hypothèse des graphies homophones possibles en -ai, -ais, -ait, -aient et -ez. À naviguer dans Snapchat, cette compétence écrite me paraît bien loin d'être acquise par nos jeunes. En quoi le non-accord du PP avec avoir permettrait-il de l'acquérir ?

Difficulté scolaire

Inculquer (mais oui !) à l'élève la maîtrise des règles du code écrit de notre langue nationale est une tâche citoyenne de longue haleine. Fallacieux encore est l'argument de la

soi- disant difficulté d'apprendre les règles d'accord du PP. C'est une insulte aux capacités d'apprentissage d'un jeune cerveau humain normalement constitué. Les règles d'accord de notre orthographe n'ont jamais été hors de portée intellectuelle des générations qui nous ont précédés (précédé ou précédées ?). Évidemment, être de la génération Tik-Tok et Twitter n'arrange pas les choses...

Apprendre les règles du PP n'est pas mentalement plus exigeant qu'apprendre comment calculer l'hypoténuse du théorème de Pythagore, ou comment manipuler la latitude et la longitude, ou en mathématique comment trouver le plus petit dénominateur commun, comment établir un carré cartésien ou tracer une courbe de Gauss, situer les éléments chimiques dans le tableau périodique de Mendeleïev ou expliquer la différence entre progestérone et œstrogène. Chaque matière scolaire requiert son lot d'effort intellectuel, ce qui requiert concentration, correction et répétition jusqu'à ce que l'esprit du jeune adulte se soit approprié chaque discipline de sa formation scolaire de base. Se pourrait-il que les difficultés que rencontre l'élève avec le PP puissent être attribuables à la façon nos profs de français s'y prennent pour enseigner ses règles d'accord ? Eux-mêmes comprennent-ils vraiment ce que le mécanisme de l'accord signifie en regard du système linguistique ? Et si les élèves se lamentent de ne pas en comprendre le fonctionnement, à qui la faute ?

L'esprit grammatical

C'est en faisant comprendre avec patience la mécanique du PP qu'on évite de faire sombrer l'élève dans la crainte obsessive et dévalorisante de la faute d'orthographe. L'écriture a dû mettre au point des règles d'accord en genre et en nombre (et en personne) parce qu'avec les siècles, le

français a fait de l'ordre des mots dans la phrase un usage plus strict que ne le faisait son ancêtre, le latin populaire. L'ordre crée la structure. D'où l'importance de repérer la position de chaque mot, d'observer avec quel autre mot il est en rapport et d'identifier leur rôle par rapport au verbe qui gouverne cette structure : sujet, complément, épithète, attribut, etc.. Le « Sésame-ouvre-toi » de cette gymnastique grammaticale se récapitule dans la formule « X se rapporte à Y », un peu comme la base 10 des mathématiques. Cette formule contribue puissamment à façonner l'esprit malléable de nos enfants en fonction de l'analyse raisonnée de faits observables. Bref, au même titre que les autres disciplines scolaires, la maîtrise des règles d'accord du PP permet à l'écriture de façonner « l'esprit grammatical » inséparable de l'abstraction et du raisonnement. Nul ne contestera que ces aptitudes intellectuelles sont utiles dans la vie adulte.

Les exceptions

Se débarrasser des exceptions aux règles de l'accord du PP est justement ce qui dénature complètement l'esprit grammatical auquel doit parvenir un élève moyen. Ce sont ces exceptions à la règle générale qui forcent à réfléchir sur les formes verbales disponibles à l'écrit. Les exceptions sont autant de choix qui se présentent à l'élève. Par élimination successive des choix incongrus, il parviendra à résoudre la difficulté orthographique de l'accord. Savoir choisir la bonne règle exige un entraînement de l'esprit de tous les instants, poursuivi en tenant compte d'une variété élargie de contextes propres à la littératie.

Par ailleurs, vouloir casser le code de la grammaire du français écrit par la brèche du PP n'est pas sans conséquences fâcheuses. Par exemple, sur la base de cet exemple : « Les

villes que Poutine a toutes conquises », le non-accord avec avoir incitera l'élève à écrire : « Les villes que Poutine a tout conquis ». Suivant la même logique, il pourra écrire : « Poutine les a tout conquis ». Simplification ou confusion ?

Autre conséquence qui s'accorde avec l'air du temps. La graphie unique du participe passé avec avoir appliquée aux trois groupes verbaux instaure de facto la domination exclusive de la graphie du masculin dans une bonne partie de la langue écrite. Voilà qui devrait hérisser la plupart de nos féministes. À l'heure de ladite « écriture inclusive » les tenantes de la simplification de l'accord du PP doivent justifier pourquoi les marques écrites du féminin, les muettes comme les audibles, devraient être dépourvues, dans ce cas précis, de toute représentation égalitaire. Dans une phrase comme : « Les filles n'ont pas été admises » qu'est-ce qui inciterait l'élève à donner sa préférence à l'auxiliaire *été* plutôt qu'à l'auxiliaire *ont* si la règle générale veut que le participe passé reste invariable avec avoir ? Il écrira : « Les filles n'ont pas été admis ». Adieu, l'égalité des sexes !

Le mot de la fin

Pour abattre une statue, il ne suffit pas de lui passer la corde autour du cou...◆

Articles

Christian Gagnon*

Les valeurs d'André Pratte

Les Québécois ne s'ennuient pas des éditoriaux dégoulinants de complaisance libérale qu'André Pratte signait jadis au quotidien *La Presse*. Sitôt retraité de ce journal en 2016, il avait été nommé sénateur par Justin Trudeau, un poste que Pratte avoua avoir lui-même sollicité[1]. Comme quoi le système des castes ne perdure pas qu'en Inde ou au Japon. Bon, le loyal scribe de GESCA y toucherait un généreux salaire annuel de 150 600 $ payé par nos impôts, mais au moins, on n'aurait plus à subir quotidiennement sa plume de mercenaire des intérêts financiers et préférences politiques de Power Corporation. C'était donc un mal pour un bien.

Mais voilà que l'actualité des derniers mois nous rappelait de bien désagréables souvenirs de l'ancien éditorialiste en chef de *La Presse* et exécuteur des basses œuvres propagandistes de la famille Desmarais. Le 30 mars dernier, on apprenait en effet que l'ex-sénateur coprésiderait un comité du Parti libéral du Québec ayant pour mandat de préparer la relance du parti en actualisant ses « valeurs

1 « "L'avenir du Sénat est prometteur" : le sénateur Pratte discute du vaste potentiel de l'institution alors qu'il quitte la Chambre rouge », *Magazine SenCA+*, 19 novembre 2019

* Président de la Ligue d'action nationale.

profondes » et en définissant sa raison d'être. Ce comité doit déposer à l'automne son rapport qui, tient-on à préciser, ne sera pas la prochaine plateforme électorale du PLQ, mais un guide préalable à la rédaction de cette plateforme. Pourtant, explique-t-on, ce rapport ne liera pas le futur chef ou la future cheffe du parti à la suite d'une course au leadership dont on ne sait quand elle sera lancée. Bref, après la pire performance électorale et les pires sondages de sa longue histoire, le PLQ est si égaré qu'il ne sait pas par où commencer pour définir son identité. Mais avec pareil co-président, le PLQ sait pourtant fort bien à quoi s'attendre comme conclusions des délibérations dudit comité. Alors, quelles sont donc ces valeurs qu'André Pratte veut enchâsser dans les fondements du Parti libéral du Québec ?

Un mandat de sénateur entaché au plan éthique

Déjà en mars 2019, on apprenait qu'à 13 reprises dans le cadre de son mandat de membre de la Chambre haute, l'honorable sénateur Pratte avait reçu des invités à son bureau du centre-ville de Montréal, dans la tour du siège social de... Power Corporation. Mais, vous dites-vous, n'était-il pas retraité de La Presse, filiale de Power ? Pourquoi alors y avait-il encore un bureau ? Eh bien, voyez-vous, quand il a quitté *La Presse*, il a aussitôt été engagé comme conseiller auprès du Comité d'investissement Sagard China, filiale de Power. Rassurez-vous, « c'était simplement pour donner quelques conseils sur la conjoncture en Chine[2] » au cours de la seule année 2016, s'est justifié le sénateur. Mais ce n'est pas tout : il a aussi travaillé de 2016 à 2018 comme analyste stratégique

2 « Le sénateur Pratte se défend d'avoir été en conflit d'intérêts », *Journal de Montréal*, 28 mars 2019.

chez Power Corporation et conseiller principal chez Power Communications. Ainsi, en plus de son salaire de sénateur et de sa pension de *La Presse*, André Pratte touchait des salaires pour trois autres emplois chez Power Corporation. Formellement, rien n'interdit à un sénateur d'occuper d'autres emplois. Mais c'est lorsque l'étanchéité entre ces emplois et le travail de sénateur fait défaut que les choses se gâtent.

Pendant la période où l'ancien donneur de leçons à *La Presse* était à la fois triple salarié de Power et sénateur, *La Presse,* filiale de Power, cherchait à obtenir l'aide fédérale pour se transformer en organisme sans but lucratif (OSBL). Au même moment, l'Institut de recherche sur l'autodétermination des peuples et les indépendances nationales (IRAI) financé par l'ex-chef péquiste Pierre-Karl Péladeau trimait bien vainement pour se faire reconnaître par Ottawa en tant qu'organisme de bienfaisance[3], un statut fiscal que possédait déjà L'Idée fédérale, organisme de propagande fédéraliste fondé par André Pratte, et dont le président du conseil des gouverneurs était Jean Charest, chef du PLQ de 1998 à 2012.

Déjà en 2016, le gouvernement de Philippe Couillard avait semé la controverse en accordant un prêt de 10 millions $ à Capitales Médias, qui regroupait *Le Soleil* de Québec et cinq autres journaux régionaux dont s'était délestée Power aux mains d'un autre de ses larbins, l'ancien ministre

3 Après un long combat incluant la contestation de cette décision devant la Direction des appels de l'Agence du revenu du Canada et la Cour d'appel fédérale, ce n'est qu'en octobre 2018 que l'IRAI a finalement obtenu le statut d'organisme de bienfaisance dont jouissaient déjà de nombreux instituts de recherche voués à la promotion du fédéralisme. En s'acharnant dans son refus jusqu'à l'ultime limite, l'Agence du revenu du Canada a démontré que sa fin de non-recevoir était de nature éminemment politique.

libéral Martin Cauchon[4]. Lasse d'éponger seule les déficits récurrents de tous ces véhicules de l'idéologie fédéraliste pro-sables bitumineux des Desmarais, Power semblait donc avoir décidé de faire payer sa propagande d'unité canadienne au Québec par les contribuables et de gros donateurs de partout au Canada. Mais n'allez surtout pas penser que le sénateur Pratte, triple salarié de Power jusqu'en août 2018, a joué un rôle dans le fait qu'en février 2018, le budget fédéral du libéral Bill Morneau ait annoncé que seraient étudiés de nouveaux modèles autorisant « les dons privés et le soutien philanthropique pour [...] des nouvelles locales fiables et un journalisme professionnel, à but non lucratif[5] ». Coïncidence quant à ces nouveaux modèles : conformément aux doléances de *La Presse*, il allait « s'agir de nouveaux moyens, pour les journaux canadiens, d'innover et d'obtenir le statut d'organisme de bienfaisance en tant que fournisseur de journalisme à but non lucratif[6] ». C'est fou, le hasard, tout de même...

4 En août 2019, Groupe Capitales Médias a déclaré faillite et son président Martin Cauchon a démissionné en soutenant que « contrairement à ce que les gens pensent, ce n'est pas une journée si négative » (« Capitales Médias : "Pas une journée si négative", dit Martin Cauchon », *La Presse*, 19 août 2019). En décembre, *Le Soleil* de Québec, *Le Droit* d'Ottawa, *La Tribune* de Sherbrooke, *La Voix de l'Est* de Granby, *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières et *Le Quotidien* de Chicoutimi ont été sauvés in extremis par un plan de relance de 21 millions $ permettant aux 350 employés restants de poursuivre leurs opérations sous forme de coopératives de travailleurs. Le principal créancier était Investissement Québec dont le prêt de 10 millions $ avait été autorisé par le gouvernement Couillard. Au passage, les employés ont dû accepter un gel de salaire de deux ans et – tout comme les retraités – la perte de 25 à 30% de leurs droits accumulés de retraites. Bref, un beau gâchis libéral.

5 « La Presse deviendra propriété d'un OBNL », *La Presse*, 8 mai 2018.

6 Idem.

N'allez surtout pas penser non plus que l'honorable sénateur ait eu la moindre influence dans le fait que le budget Morneau de mars 2019 ait finalement accordé aux journaux un crédit d'impôt 13 750 $ par année par journaliste. N'empêche que cette aide au prorata du nombre de journalistes tombait pile pour *La Presse* qui, plus que tout autre journal au Québec, en employait au-delà de 200, pour une aide totale de 2,75 millions $. Néanmoins, le président de *La Presse*, un certain monsieur Levasseur prénommé (ça ne s'invente pas) Pierre-Elliott, n'a pas pu se retenir de laisser savoir qu'il ne trouvait pas ça assez.

Il est évidemment interdit de s'imaginer qu'André Pratte ait eu quelque message que ce soit à transmettre pour que Bill Morneau crée, sur mesure pour *La Presse*, les « organisations journalistiques canadiennes admissibles » (OJCA), nouvelle mouture d'organisme de bienfaisance pouvant émettre des reçus fiscaux aux généreux donateurs. Depuis janvier 2019, ces derniers peuvent signer à *La Presse* des très gros chèques, la seule limite étant qu'en un an, un donateur ne pourra avoir donné à lui seul plus de 20 % de la cueillette totale, le don de 50 millions $ de Power à *La Presse* ayant fait commodément exception. Alors que les entreprises ne peuvent donner à des partis politiques, elles peuvent faire des dons à *La Presse*. Et alors que l'identité de tous les donateurs aux partis politiques est rendue publique, le gouvernement fédéral ne dévoile que l'origine des dons à *La Presse* dépassant les 5 000 $. Cela fait dire aux plus cyniques que *La Presse* n'a qu'à rassembler 200 prête-noms au sein des milieux d'affaires canadiens pour encaisser 1 million $ en toute discrétion.

Voilà des décennies que *La Presse* et plusieurs quotidiens de GESCA étaient soupçonnés de fonctionner à perte. De 2008 à 2010, le Robin des banques, Yves Michaud, avait

d'ailleurs vainement fait appel aux tribunaux pour forcer Power à dévoiler les états financiers de *La Presse*. En 2013, après y avoir investi 40 millions $, *La Presse+* lançait son édition numérique sur tablette. Mais chez les experts, le modèle d'affaires sans abonnements payants sema un fort scepticisme. Depuis 2013, les « autres filiales » de Power, qui incluent *La Presse+*, ont enregistré des pertes totales de 400 millions $, dont 89 millions $ en 2017. Finalement, toute cette aventure numérique aura été un gouffre financier encore plus grand que l'édition papier. Mais en juin 2018, en cédant *La Presse* à une OSBL, le président de Power Corporation, André Desmarais, s'est dit confiant quant au maintien de la ligne éditoriale du journal. « Est-ce qu'elle sera fédéraliste ? La réponse, probablement, c'est oui. Je serais surpris que *La Presse* change sa façon aussi considérablement sur sa mission », a-t-il déclaré. Et cette ligne éditoriale, a-t-il précisé, « ne supporte pas un parti séparatiste qui veut séparer le Québec du Canada[7]. »

Enfin, lorsqu'en mars 2019, il a été révélé qu'André Pratte avait tenu à son bureau de Power Corp. de nombreuses rencontres liées à son travail de sénateur, l'honorable membre de la Chambre haute s'était vigoureusement défendu d'avoir quoi que ce soit à se reprocher. Mais en mai, le conseiller en éthique du Sénat lui a adressé un blâme pour s'être placé en situation d'apparence de conflit d'intérêt. Le sénateur Pratte s'est donc excusé. Personne n'ayant été témoin des discussions tenues entre M. Pratte et ses interlocuteurs dans son bureau de Power Corp., on ne peut affirmer hors de tout doute qu'elles portaient sur les doléances de *La Presse* adressées au ministre des finances du Canada. Mais la simultanéité des événements est plus que troublante.

7 « André Desmarais, le patron de Power Corporation, a témoigné en commission parlementaire mercredi », *Journal de Québec*, 6 juin 2018.

Ayant eu tout ce qu'elle voulait, Power Corporation a promis qu'elle ne fournirait plus de bureau au sénateur Pratte. Et la vie a continué comme si de rien n'était... ou presque. En effet, l'étoile du sénateur Pratte avait pâli.

Lui, partisan ?

En octobre 2019, André Pratte annonça sa démission du Sénat. Questionné par l'animateur Patrick Masbourian[8] sur les raisons qui l'avaient poussé à se retirer de la Chambre haute, André Pratte a affirmé qu'il ne trouvait pas sa place dans un contexte aussi partisan. Pourtant, de 1970 à 2018, *La Presse* a toujours publié un éditorial préélectoral dans lequel elle accordait son appui au Parti libéral du Québec, cette séquence ininterrompue de quatorze élections[9] incluant les années 2001 à 2015 (cinq élections) au cours desquelles l'éditorialiste en chef de *La Presse* était nul autre qu'André Pratte. Mais il ne s'est jamais plaint que ce contexte-là soit partisan. Il semble qu'il ait même tôt fait de s'ennuyer de son rôle de chantre du PLQ et du statu quo constitutionnel.

Le « Québec bashing », rhétorique séparatiste

La plume de l'ex-sénateur s'est vite activée en ce sens, en particulier dans les pages du magazine *L'Actualité*. Le 6 septembre 2021, la modératrice du débat des chefs en anglais de la campagne électorale fédérale, Shachi Kurl, s'adresse au chef bloquiste Yves-François Blanchet :

8 Radio-Canada, 21 octobre 2019.

9 Il faut aussi ajouter à ce palmarès les deux référendums de 1980 et 1995 à l'approche desquels *La Presse* a publié un éditorial appuyant le NON à la souveraineté-association puis à la souveraineté-partenariat, conformément aux positions du PLQ.

> Vous niez que le Québec ait des problèmes de racisme et pourtant, vous défendez des pièces législatives comme les projets de loi 96 et 21 qui marginalisent les minorités religieuses, les anglophones et les allophones. Le Québec est reconnu comme une société distincte, mais pour ceux qui sont en dehors de la province, aidez-les, s'il vous plaît, à comprendre pourquoi votre parti appuie lui aussi ces lois discriminatoires.

Le 14 septembre, l'Assemblée nationale du Québec adopte unanimement une motion condamnant l'acharnement anti-Québec («Québec bashing») qui a eu libre cours lors de ce débat des chefs en anglais. Pratte s'empresse aussitôt de minimiser les accusations de racisme ayant fusé de toutes parts dans les médias du Canada anglais après l'adoption du projet de loi 21 sur la laïcité de l'État. Il banalise tout autant les virulents gazouillis anti-Québec du professeur Amir Attaran, de l'Université d'Ottawa, Pratte en conclut que «Le prétendu *Québec bashing* conforte les indépendantistes dans leur conception d'un Canada où le Québec est toujours traité injustement[10]». Pourtant, le 6 décembre 2022, le Conseil de presse du Québec adressera un blâme à la journaliste Shachi Kurl.

Les anglo-Québécois victimes de «discrimination systémique»

Dans *L'Actualité* du 10 février 2022, Pratte qualifie de «cas patent de discrimination» l'annulation par le gouvernement Legault du projet d'agrandissement du collège Dawson, «pour des raisons purement politiques» et «à la suite de pressions des mouvements nationalistes[11]»,

10 «*Québec bashing*, vraiment?», André Pratte, *L'Actualité*, 15 décembre 2021

11 «Dawson: un dangereux précédent», André Pratte, *L'Actualité*, 10 février 2022

D'entrée de jeu, il conteste la « prémisse » selon laquelle « le français est en grave recul au Québec », affirmant que « les statistiques montrent que ce n'est pas nécessairement le cas ». À ce sujet, que dit Statistique Canada, qui n'est pas ce qu'on pourrait qualifier de « mouvement nationaliste » ? Comme le rapporte le chercheur Frédéric Lacroix :

> Les projections démolinguistiques effectuées par Statistique Canada nous annoncent que les francophones ne constitueront plus que 69% de la population du Québec selon la langue maternelle et 73,6% selon la langue d'usage en 2036. Il s'agit d'une chute de 9,9 points et de 8 points, respectivement, par rapport à 2011, soit en vingt-cinq ans seulement. Entre 2006 et 2016, on a aussi mesuré un doublement de l'anglicisation des jeunes francophones à Montréal. On peut dire que, démographiquement parlant, le groupe de langue française est en « chute libre » au Québec[12].

« Ce projet ne vise pas à augmenter la clientèle de Dawson, mais à mieux desservir la clientèle actuelle », affirme Pratte. Faux : la direction de Dawson admet elle-même que le projet créera 800 nouvelles places, soit presque l'équivalent du cégep de Matane ou de celui de Rivière-du-Loup. « De toute façon, c'est le gouvernement qui fixe le nombre d'étudiants que peut accueillir chaque collège », renchérit-il. À ce sujet, Frédéric Lacroix dit :

> On se rappellera que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) attribue un certain nombre de places dans les cégeps selon un « devis » ; pour Dawson, par exemple, le devis ministériel est de 7075 étudiants (voir p. 56 du « Régime budgétaire et financier des cégeps », mai 2019). Or, en 2018, Dawson en était rendu à 7889 étudiants inscrits au DEC à la formation ordinaire dans un programme préuniversi-

12 « Projet de loi 96 : Le gouvernement défait avec l'argent ce qu'il tente de faire avec le droit », Frédéric Lacroix, *L'Aut'journal*, 24 septembre 2021.

> taire ou technique, soit 814 étudiants de plus que ce que son devis autorise ; depuis plus de 12 ans, Dawson excède son devis ministériel. Sans conséquences, apparemment[13].

« Rien ne justifie que les anglophones du Québec aient moins de droits que leurs concitoyens francophones », peste enfin André Pratte, se demandant « jusqu'où ira cette discrimination systémique ? », tels les Lambropoulos, Garneau et Housefather de ce monde. Selon lui, l'annulation de l'agrandissement du collège Dawson fait fi des grandissants besoins d'espace de ce cégep pourtant déjà de loin le plus gros au Québec, d'où violation présumée des droits des anglo-Québécois à une éducation de qualité égale à celle des autres Québécois. Ce faisant, Pratte ne se penche d'aucune façon sur les sources de cette fulgurante croissante. En effet, comme l'explique Lacroix dans son essai *Pourquoi la loi 101 est un échec* (Boréal, 2020), depuis le milieu des années 1990, les cégeps anglais ont capté 95% de la hausse du nombre d'étudiants à Montréal. Mais surtout, la demande est telle que Dawson reçoit 11 500 demandes d'admission par année et ne peut en accepter que 30%. Cette situation force le collège à n'admettre que les meilleurs étudiants, en grande partie francophones et allophones et issus des écoles secondaires françaises. C'est ce que Lacroix appelle « l'écrémage » des candidatures, aussi pratiqué au collège John-Abbott. C'est plutôt cette situation qui limite l'accès des anglophones au cégep anglais. Si on voulait assurer l'enseignement collégial en anglais à davantage d'anglophones (aujourd'hui minoritaires à Dawson), il faudrait donc leur réserver des places. André Pratte serait-il en faveur de l'application de la loi 101 au cégep ?

13 « C'est le Québec qui finance sa propre assimilation : entretien avec Frédéric Lacroix », *Journal de Montréal*, 8 juin 2020

Une comparaison odieuse avec les francophones hors-Québec

Mais là où Pratte verse dans l'indécence, c'est lorsqu'il fait de l'agrandissement de Dawson «une question de droit» en citant un jugement de la Cour suprême du Canada rendu dans une cause concernant les revendications de francophones de Vancouver pour une petite école primaire. Il écrit:

> À cet égard, la Cour suprême a statué, dans le dossier de l'école Rose-des-Vents à Vancouver, que le droit à l'enseignement dans leur langue des enfants d'une minorité de langue officielle entraîne le droit à des installations éducatives de même qualité que les installations de la majorité: ce qui est primordial, écrivait en 2015 la juge Andromache Karakatsanis, c'est que l'expérience éducative des enfants de titulaires des droits garantis [par la Charte] soit de qualité réellement semblable à l'expérience éducatives des élèves de la majorité linguistique[14].

Ce que Pratte ignore manifestement, c'est que cette cause est le meilleur exemple de l'ineffectivité de la Charte canadienne en matière de défense des droits scolaires des francophones hors-Québec.

En effet, en mai 2010 à Vancouver, les parents de l'école francophone Rose-des-Vents en ont eu assez de devoir faire endurer à leurs enfants une école faite de maisons mobiles raboutées, avec des classes mal insonorisées, souvent sans fenêtres et beaucoup plus petites que celles des écoles anglaises. L'école n'avait ni gymnase ni espace vert, trop peu de vestiaires, une bibliothèque minuscule et seulement neuf toilettes pour 350 enfants et les enseignants, alors que

14 «Dawson: un dangereux précédent», André Pratte, *L'Actualité*, 10 février 2022.

l'école a été conçue pour 200 élèves. Plus de 500 enfants d'ayants droit vivaient sur son territoire. L'association des parents d'élèves de l'école a traîné le Conseil scolaire francophone de Colombie-Britannique (CSF) et son gouvernement provincial devant les tribunaux, invoquant l'article 23 de la Constitution de 1982. En avril 2015, au terme de dix ans de revendications face au refus acharné de la province, la misérable école Rose-des-Vents gagnait sa cause devant la Cour suprême du Canada.

Mais huit ans plus tard, la nouvelle école Rose-des-Vents se fait toujours attendre. C'est que le jugement n'était que déclaratoire et a donc renvoyé les parents francophones de Vancouver négocier avec un gouvernement provincial qui se fiche d'eux depuis un quart de siècle. Un site voisin, les « Heather Lands », a été dézoné en mai 2018 pour faire place à un vaste projet immobilier sensé inclure la nouvelle école. La location de sa partie du terrain est depuis en négociation avec la Société immobilière du Canada et trois bandes autochtones, toujours sans résultat. Les promoteurs du projet ont fixé la superficie de chacun des nombreux bâtiments du projet sauf celle de l'école. On a évoqué l'échéance de sa construction pour 2021, puis 2028. Un épais brouillard est ensuite venu occulter cet horizon maintenant franchement opaque. « On n'a pas d'échéancier. [...] Huit ans après [la décision de la Cour suprême], il n'y a toujours rien, en fait. C'est ça qui est fou, complètement fou! [...] On n'est loin, loin, loin d'être prioritaires », s'impatiente Pascal Simonpietri, président de l'Association des parents d'élèves de l'école Rose-des-Vents[15]. Ce très lent et incertain processus en dit long sur le poids d'une communauté francophone minoritaire, même victorieuse en Cour suprême du Canada.

15 Entrevue téléphonique avec Pascal Simonpietri, 24 mai 2023.

La prétention de certains à l'existence d'un droit au libre-choix de la langue de l'enseignement post-secondaire au Québec apparaît carrément choquante lorsqu'on se penche un seul instant sur la lutte encore et toujours incessante des francophones hors-Québec – souvent jusqu'en Cour suprême du Canada – pour bien vainement faire respecter leurs droits constitutionnels en matière d'enseignement francophone... à l'école primaire! Référer à cette cause de l'école Rose-des-Vents de Vancouver pour plaider l'agrandissement de l'opulent Dawson College, marche-pied vers les riches et surfinancées universités McGill et Concordia, est donc non seulement odieux, mais cela démontre à quel point en matière de respect des droits constitutionnels des minorités linguistiques canadiennes, André Pratte ne sait absolument pas de quoi il parle.

Les problèmes éthiques du gouvernement Charest: des «théories» et des «mythes»

Toujours dans *L'Actualité*, André Pratte écrit:

> Après huit ans d'enquête et plus de 300 personnes interrogées, l'Unité permanente anticorruption (UPAC) a finalement clos son enquête Mâchurer sur le financement du Parti libéral du Québec. Cette nouvelle [...] ne suffira pas à faire changer d'avis ceux qui, depuis une décennie, répètent que [le] gouvernement [Charest] était l'un des plus corrompus de l'histoire de la province. [...] Ces accusations ont été répétées tellement souvent pendant et depuis les années du PLQ au pouvoir sous M. Charest qu'elles se sont transformées en énoncés béton. On y croit parce que c'est la «vérité» véhiculée par les médias, sur la base de fuites soigneusement organisées par les enquêteurs de l'UPAC, enquêteurs dont on se demande bien ce qu'il leur reste de crédibilité[16].

16 «Qui a peur de Jean Charest», André Pratte, *L'Actualité*, 3 mars 2022

L'UPAC a effectivement clos son enquête Mâchurer en janvier 2022, mais seulement après que, le 25 septembre 2020, l'ancienne vice-première ministre Nathalie Normandeau, l'ex-ministre et ex-organisateur Marc-Yvan Côté et plusieurs autres aient tous bénéficié, en vertu de l'arrêt Jordan, d'un arrêt de procédures pour cause de « délais déraisonnables ». Or, plus de trois années de ce délai sont attribuables aux interminables recours judiciaires de l'ex-grand argentier du PLQ Marc Bibeau[17]. En effet, en novembre 2013, l'UPAC a exécuté à cinq mandats de perquisition dans les locaux des entreprises de la famille Bibeau où des dirigeants de firmes de génie sont souvent allés porter des enveloppes de chèques destinés au PLQ. Les entreprises Saramac et Schockbéton ainsi que les Centres d'achats Beauward ont aussitôt contesté ces saisies de serveurs, disques durs, cellulaires et autres supports externes, sous prétexte qu'il y aurait violation du secret professionnel d'un avocat et un notaire comptant parmi leurs employés. Malgré l'avis du syndic du Barreau du Québec à l'effet que ce risque était minime, ladite saga judiciaire s'est éternisée jusqu'à ce que la Cour suprême du Canada y mette fin en février 2017. Par quoi se serait soldée l'enquête sans toutes ces années de paralysie ? On ne le saura jamais.

Rappelons que dans le cadre de l'enquête Mâchurer, onze patrons de firmes de génie et de construction ont affirmé sous serment à l'UPAC avoir accepté de financer le PLQ dans l'espoir d'obtenir des contrats ou d'établir un lien

17 Marc Bibeau siège depuis une quinzaine d'années au conseil d'administration de Financière Power, et est membre du conseil de la Financière IGM, de IG Gestion de Patrimoine et de Mackenzie, toutes des filiales du conglomérat de la famille Desmarais. Antérieurement, il a siégé au conseil d'administration d'au moins cinq autres entreprises des Desmarais.

avec l'entourage du premier ministre Charest. Luc Benoit, ex-président de Tecsult, a présenté Marc Bibeau aux policiers comme « la porte d'entrée pour obtenir de l'information pour les projets du gouvernement ». Il a affirmé que Bibeau était en mesure de montrer le pointage d'entreprises citées lors d'appels d'offres, et qu'il l'a même un jour appelé pour « lui annoncer qu'il avait eu un contrat avant que ça soit officiel ». Georges Dick, ex-PDG de RSW, s'était fait dire par Marc Bibeau qu'il était en mesure d'influencer l'octroi des contrats d'Hydro-Québec, mais qu'il fallait pour cela que RSW donne à la caisse libérale autant que les autres firmes de génie, ce que M. Dick avait aussitôt assimilé à du trafic d'influence. Une adjointe au bureau du premier ministre a déclaré à l'UPAC qu'on lui ait demandé « plusieurs fois » de transmettre à Marc Bibeau des documents confidentiels du ministère des Transports à l'aide d'un fax crypté. Marc Bibeau fixait aux chefs d'entreprises des « objectifs de financement » à rencontrer en recourant à des prête-noms parmi leurs employés, une pratique illégale. Selon les données du PLQ lui-même, ce « financement sectoriel » de M. Bibeau a récolté à lui seul plusieurs millions de dollars[18].

Et Jean Charest dans tout cela ? Les registres téléphoniques obtenus par l'UPAC montrent qu'entre 2006 et 2012, Marc Bibeau a communiqué près de 700 fois – l'équivalent d'un appel tous les trois jours – avec son grand ami le premier ministre Charest. Aussi, sept dirigeants d'entreprise ont raconté à l'UPAC qu'au début des années 2000, Marc Bibeau organisait de fastueuses réceptions dans son domaine de Beaconsfield pour remercier les firmes qui

18 Pour la seule année 2016 (de janvier à octobre), Marc Bibeau a recueilli 428 000 des 700 000 $ amassés au total par le PLQ (« Mâchurer l'enquête », Daniel Gomez, *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, printemps 2020).

contribuaient généreusement à la caisse libérale, en présence de ministres, de députés et... du premier ministre Charest. Compte tenu de tous ces témoignages et des multiples perquisitions, pourquoi aucune accusation n'a été portée contre Marc Bibeau, contre son acolyte la directrice du financement du PLQ Violette Trépanier et, par extension, contre Jean Charest lui-même qui pendant dix ans, a touché un salaire annuel de 75 000 $ par année du PLQ en plus des 182 000 $ de son salaire de premier ministre[19] ? Dans leur ouvrage collectif intitulé « PLQ inc. – Comment la police s'est butée au parti de Jean Charest » (Les Éditions du Journal, 2019), les auteurs parlent d'une « autodestruction » de l'UPAC. Il demeure que les affidavits que les policiers ont présentés en 2016 à un juge afin d'obtenir des mandats de perquisition[20] dans les locaux des entreprises de Marc Bibeau font frémir, tout comme les 385 000 $ (et possiblement 717 000 $ supplémentaires) que le gouvernement du Québec a été condamné à verser à Jean Charest en dédommagement pour les fuites de l'UPAC dans les médias.

Une relance peu prometteuse

Quels sont donc les précieux conseils qu'André Pratte compte donner au PLQ pour assurer sa relance ? Alors que les anciens ministres Benoît Pelletier et Monique Jérôme-Forget croient tous deux que « le PLQ a une conception

19 Selon son ancien directeur de cabinet Ronald Poupart, avant de toucher un salaire de son parti, Jean Charest s'est aussi fait rembourser par le PLQ une partie de l'hypothèque de sa résidence de Westmount (« La police a enquêté sur la théorie du pont d'or », *Journal de Montréal*, 29 octobre 2019). L'UPAC a débuté son enquête parce qu'elle estimait le coût annuel du train de vie de Jean Charest à 700 000 $.

20 Ces affidavits ont été publiés par le *Journal de Montréal* (« Dans les coulisses de Mâchurer : des documents inédits publiés en intégralité », 17 janvier 2020)

trop absolutiste des droits et libertés[21] » pour « reconnecter » avec les francophones, Pratte demeure inflexible. Toujours dans *L'Actualité*, il écrit :

> La longue histoire du Parti libéral du Québec le prouve, les Québécois sont attachés aux droits et libertés de la personne, tels qu'ils sont protégés de nos jours par les deux chartes, la québécoise et la canadienne. Le PLQ est la seule formation politique de la province qui fait de ces droits son principal ancrage. C'est un héritage précieux, que les libéraux n'ont pas le droit de gaspiller pour des gains illusoires. [...] Le PLQ n'a pas à faire de « virage nationaliste. » Le mythe, souvent répété, selon lequel les gouvernements de Jean Charest et Philippe Couillard « ont été les moins nationalistes de l'histoire moderne du Québec » n'est que cela, un mythe, habilement construit par ceux qui s'opposent aux libéraux[22].

On est loin de l'introspection.

L'ex-député libéral de Sherbrooke et ex-conseiller aux communications de Jean Charest, Luc Fortin, croit que le PLQ « a peut-être été un peu trop *canadian* dans sa façon d'être fédéraliste[23] » ces dernières années. Qu'à cela ne tienne. Martelant son opposition au recours préventif à la clause dérogatoire dans les projets de loi 21 (sur la laïcité de l'État) et 96 (sur la langue française), André Pratte ajoute que « le Parti libéral du Québec est le seul regroupement d'élus qui allie cette défense ferme des intérêts de la province au sein de la fédération et une foi inébranlable dans les avantages du projet canadien pour le Québec. » Voilà ce que l'édito-

21 « Les libéraux dus pour une véritable réflexion, disent d'ex-élus », *La Presse*, 15 avril 2023

22 « Éviter la tentation du sauveur », André Pratte, *L'Actualité*, 10 novembre 2022.

23 « Les libéraux dus... », op. cit.

rialiste du *Devoir* Robert Dutrisac appelait récemment « la foi du charbonnier fédéraliste[24] ». Quand on se souvient à quel point la base libérale du West Island a fait ravaler à l'ex-cheffe Dominique Anglade son timide « virage nationaliste », on ne doute pas que ce dernier retranchement libéral accueillera très chaleureusement le rapport du groupe de réflexion coprésidé par André Pratte et comptant aussi dans ses rangs nul autre qu'Antoine Dionne-Charest, fils de l'ancien premier ministre Jean Charest. Mais manifestement, plus ce rapport aura d'influence sur les orientations futures du PLQ, plus ses adversaires pourront être rassurés. ◆

24 *Le Devoir*, 7 mars 2023.

Articles

Simon-Pierre Savard-Tremblay*

Guerre économique mondiale : un réveil canadien ?

La Chambre des communes, ce temple du pouvoir, vient d'adopter en deuxième lecture, le 17 avril 2023, le projet de loi C-34. Un texte qui propose de renforcer la Loi sur Investissement Canada, en y ajoutant des mécanismes de contrôle des investissements étrangers jugés potentiellement dangereux pour la sécurité nationale. S'agit-il d'un véritable changement de cap pour le Canada, pays autrefois béat devant l'idée d'une mondialisation où les frontières s'effaceraient et où tous les peuples se fondraient dans une harmonieuse fraternité ? Nous ne sommes certes plus dans ce doux rêve. Les réalités du monde moderne nous rappellent que les stratégies d'État, les puissances, les empires et les ambitions hégémoniques sont toujours bien présents.

Cet État postnational qu'est Ottawa, cancre dans tant de secteurs et d'industries qui revêtent une valeur stratégique indéniable, serait-il en train de rompre avec sa vision idyllique d'une mondialisation où le genre humain s'unifierait dans le bonheur par l'abolition des États et la naïveté doucereuse du laisser-faire ? Nous n'en sommes pas là. Il n'y a qu'à constater les coups de Jarnac d'Ottawa contre notre industrie aérospatiale, ou le haussement d'épaules d'Ottawa face à la vente de Produits forestiers Résolu pour modérer notre enthousiasme.

---

* Ph. D., député de Saint-Hyacinthe–Bagot et porte-parole du Bloc québécois en commerce international

Soyons clairs : la mondialisation n'a aboli ni les stratégies d'État, ni les puissances, ni les empires, ni les hégémonismes. Croire le contraire, c'est exposer toute sa vulnérabilité à ceux qui en ont très bien compris la réalité. Cette réalité est celle de la guerre économique, corollaire d'un affrontement géopolitique entre de grandes puissances. L'arme centrale à cette guerre est celle du renseignement et de l'espionnage économique, de l'obtention d'informations par l'agressivité commerciale. Quand nous perdons un siège social, il n'y a pas que notre fierté de voir un fleuron nous quitter qui est en jeu : il s'agit d'une perte effective de pouvoir.

Le projet de loi C-34, s'il ne va pas assez loin, amène sept changements dignes d'intérêt : 1) nouvelle exigence de dépôt préalable à la réalisation des investissements dans des secteurs désignés ; 2) pouvoir ministériel permettant de prolonger l'examen relatif à la sécurité nationale des investissements ; 3) pénalités plus sévères pour les contraventions ; 4) pouvoir ministériel permettant d'imposer des conditions durant la période d'examen relatif à la sécurité nationale ; 5) pouvoir ministériel permettant d'accepter des engagements afin d'atténuer les risques d'atteinte à la sécurité nationale ; 6) amélioration de l'échange de renseignements avec les homologues internationaux ; 7) nouvelles règles de protection des renseignements durant un contrôle judiciaire.

Ce sont là des progrès qu'il faut saluer. Ces mesures s'inspirent du modèle américain. Washington est aux antipodes de la négligence en matière de surveillance. Et pour cause : Washington a parfaitement compris la nature de l'affrontement qui est en cours. En tant qu'empire, il va sans dire que les États-Unis ne souhaitent nullement laisser la Chine poursuivre son ascension mondiale. Le ton s'est

considérablement durci sous l'administration Trump : en plus d'appliquer diverses taxes sur les panneaux solaires puis sur divers produits chinois, la Maison-Blanche a placé sur la liste noire plusieurs entreprises chinoises (comme Huawei ou ZTE) au nom de la sécurité nationale. Mais les États-Unis ont aussi mis en place un redoutable système de contrôle des investissements par la loi, afin de répondre à la stratégie chinoise de rachat d'entreprises technologiques en occident, dont le but est bien entendu l'obtention de la technologie en elle-même. Le Commitee on Foreign Investment, créé en 1975, surveille et contrôle les investissements étrangers en territoire américain. En plus du comité, le président lui-même peut décider de refuser une acquisition dans un secteur jugé névralgique. Alors que les travaux du Commitee on Foreign Investment sont, de façon générale, d'une grande discrétion, on a pu assister, ces dernières années, à des affaires hautement médiatiques où l'administration américaine a formellement rejeté des offres de rachat de grandes entreprises par des sociétés chinoises.

L'administration américaine est également allée encore plus loin, et certaines pistes pourraient nous inspirer. En 2018, le président Trump a étendu les pouvoirs du comité afin que les investissements étrangers dans les domaines de l'immobilier, de la technologie, des infrastructures et des données critiques soient également passés en revue. Le mandat du comité est ainsi devenu plus large que le seul cas des entreprises jugées stratégiques. En 2020, une loi comptable sur les sociétés cotées en bourse a été adoptée, obligeant celles qui sont contrôlées par un gouvernement étranger à se déclarer à l'autorité des marchés financiers et à se faire auditer par l'autorité américaine prévue à cet effet sur les trois dernières années. En cas de refus, une société peut être exclue des marchés américains.

Malgré ses fondements légitimes, l'articulation du protectionnisme américain ne vise pas toujours les bonnes cibles, et nuit parfois aux Américains eux-mêmes. On n'a qu'à penser à la guerre commerciale contre le bois d'œuvre, qui profite certes à l'industrie américaine du bois, mais qui a des conséquences majeures pour le prix des constructions à une époque où la crise du logement fait rage aux États-Unis. Cet affaiblissement de notre industrie forestière permet de surcroît à la Chine d'espérer plus aisément mettre la main sur Produits forestiers Résolu. On n'a qu'à penser aux différentes menaces d'imposer des tarifs contre notre aluminium primaire, qui nuirait essentiellement aux transformateurs américains. On peut aussi penser à l'Inflation Reduction Act, loi de 2022, qui contient un incitatif aux fabricants de batteries électriques n'offrant une réduction qu'aux batteries construites sur le territoire des États-Unis, risquant une immense perte d'activités pour le Québec et le Canada.

Pour tenir tête à l'ouragan chinois, la coopération nord-américaine est de mise, et l'exemption des produits, technologies et initiatives vertes du Canada et du Québec du protectionnisme américain profiterait à tous, représentant une excellente avenue sur le plan géopolitique. Plusieurs élus du côté sud de la frontière feignent malheureusement parfois de ne pas le comprendre. Avec C-34, Ottawa a à démontrer que le Canada n'est pas qu'une simple passoire à investissements stratégiques étrangers. Cela suffira-t-il à rassurer les Américains ? Cela reste à voir…

Le projet de loi C-34 est cependant nettement insuffisant. L'an dernier, selon les données du rapport annuel de la direction des investissements du ministère déposé au Parlement en octobre dernier, des étrangers ont déposé 1255 projets d'investissements totalisant 87 milliards $.

Sur ces 1255 projets d'investissements, seulement 24 (2 pour cent) étaient considérés comme ayant un impact sur la sécurité nationale et auraient été couverts par les nouvelles règles contenues dans le projet de loi C-34. Les 1221 autres investissements restent assujettis aux vieilles règles laxistes et ont presque tous été automatiquement approuvés sans examen. Seulement 8 (moins de 1 pour cent) ont fait l'objet d'un examen pour déterminer s'ils apportaient vraiment un avantage économique net.

Au fil des ans, la Loi a été affaiblie. Le seuil en deçà duquel le gouvernement n'examine même pas l'investissement ne cesse d'augmenter, la quasi-totalité des investissements passe comme une lettre à la poste sans que la Loi sur Investissement Canada ne donne à Ottawa le pouvoir d'évaluer s'il est avantageux.

La Loi sur Investissement Canada, telle que façonnée dans les années 1980, place la libéralisation des investissements non pas comme un levier, mais comme une religion, nonobstant la perte des leviers de décisions et des sièges sociaux qu'il entraîne, l'affaiblissement du pouvoir financier de Montréal, la dépendance de nos entreprises envers des fournisseurs étrangers, les risques d'accaparement des terres, ou la perte de contrôle sur nos ressources naturelles. Ce sont ces failles d'un culte absolu envers un libre-échange incontrôlé et illimité, jamais remis véritablement en question, dont a profité Pékin pour bâtir en moins de trente une puissante économie conquérante.

Avec C-34, nous n'assistons pas au grand réveil d'Ottawa. Tout au plus ouvre-t-il un œil. ◆

Romain Gaudreault*

Que faire avec la Loi sur les mesures d'urgence du gouvernement canadien ?

Le 17 février 2023, Paul Rouleau, président de la Commission sur l'état d'urgence créée par le gouvernement du Canada, a déposé son rapport concernant l'occupation prolongée des abords du parlement canadien à Ottawa en février 2022 ainsi que le bien-fondé du recours à la Loi sur les mesures d'urgence[1]. Dans un volumineux document de plus de 3200 pages, le juge Rouleau relate d'abord les témoignages de 76 personnes – policiers, manifestants, fonctionnaires, politiciens, experts –, pose ensuite un diagnostic personnel et formule enfin diverses recommandations à l'intention des autorités. Nul doute que le gouvernement canadien saura tirer profit du rapport. Cette occupation, tel un AVC, a en effet traumatisé et laissé quasi aphasiques des politiciens novices en matière de troubles civils !

Si la *Loi sur les mesures de guerre* adoptée en 1914 avait été encore en vigueur, les choses auraient été plus simples pour les dirigeants canadiens. Les archives leur auraient montré l'utilité de méthodes expéditives pour venir

1 Boris Proulx, « Commission sur l'état d'urgence : aucun blâme pour le gouvernement Trudeau dans le rapport Rouleau », *Le Devoir*, 18-19 février 2023, p. A 3.

* Ph. D., chercheur indépendant,

à bout de récalcitrants : un tir meurtrier sur la foule comme en avril 1918, au temps de la crise de la conscription au Québec[2], ou une gigantesque rafle policière, comme en octobre 1970, toujours au Québec[3]. En 1988, la *Loi sur les mesures d'urgence* remplaçait l'ancienne *Loi sur les mesures de guerre*. Depuis cette date, les dirigeants canadiens n'avaient pas encore eu l'occasion de l'appliquer. Maintenant, ils pourront tirer des leçons de sa mise à l'épreuve en 2022.

Les indépendantistes québécois ont intérêt à examiner avec soin le rapport Rouleau, à établir leur propre diagnostic, à suivre de près les avatars éventuels de la *Loi sur les mesures d'urgence* et à prendre note des normes nationales adoptées pour le maintien de l'ordre lors de manifestions d'envergure. Gardant toujours la tête froide, ils ont aussi intérêt à envisager tous les scénarios de répression possibles de la part des dirigeants canadiens, notamment celui d'un coup d'État au Québec consécutif à une déclaration d'indépendance. On trouvera ci-dessous un exemple de ce genre de scénario.

En nous fondant sur les manœuvres antérieures du Canada pour contrer toute velléité d'émancipation du Québec, sur les estimations d'observateurs avisés et sur des précédents historiques ailleurs dans le monde, nous allons imaginer ce que pourrait être le sort d'un Québec fraîchement libéré du joug canadien.

---

2 Jean Provencher, *Québec sous la Loi des mesures de guerre, 1918*, 2e éd. [1re éd. 1971], préface de Fernand Dumont à l'édition de 1971, Montréal, Lux Éditeur, 2014, p. 137-138.

3 Jacques Castonguay, *Les opérations de l'armée et la crise d'Octobre. Ce qui s'est vraiment passé*, Montréal, Éditions Carte blanche, 2010, p. 67.

Tableau des risques politiques consécutifs à une déclaration d'indépendance au Québec

Québec	Canada
1. Déclaration d'indépendance	
2a. Troubles intérieurs violents	2b. Hostilité croissante à l'endroit du Québec au Canada
3. Répression policière violente	
	4. Décision de faire protéger les biens de l'État canadien au Québec
5. Déploiement de l'armée canadienne	
6a. Capture des membres du gouvernement par l'armée canadienne	6b. Annonce du recours à la Loi sur les mesures d'urgence
7a. Prise du pouvoir par un parti collaborationniste	7b. Reconnaissance du nouveau gouvernement par l'État canadien
8. Arrestation massive de militants indépendantistes	

Les éléments essentiels du tableau ci-dessus proviennent de deux auteurs, un criminologue québécois et une juriste française. L'un envisage la séquence d'événements suivante après une déclaration d'indépendance au Québec : troubles intérieurs, suppression violente des troubles par l'État québécois, intervention des forces armées canadiennes[4]. L'autre prédit des troubles intérieurs au Canada, en parallèle avec ceux du Québec[5]. Partant de ces deux analyses sommaires des risques, nous avons d'abord précisé ce que seront les troubles intérieurs qui accompagneront ceux du Québec au Canada (étape 2b). Ensuite, dans les étapes 4 à 8 inclusivement, nous avons ventilé ce que notre

4 Jean-Paul Brodeur, « L'obstacle des troubles intérieurs », p. 111, dans Alain G. Gagnon, François Rocher, (dir.), *Répliques aux détracteurs de la souveraineté du Québec*, Montréal, VLB Éditeur, 1992, 507 p.

5 Françoise Épinette, *La question nationale au Québec*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 71.

première source appelle « intervention des Forces armées canadiennes ». Décrivons maintenant chacune des huit étapes du scénario.

1 Déclaration d'indépendance. Les stratèges indépendantistes constatent que la conjoncture est propice à une élection sur le thème de l'indépendance du Québec. Les partis indépendantistes font élire une majorité de députés au Parlement de Québec. Le gouvernement prend diverses mesures pour contrer une déstabilisation économique causée par la fuite des capitaux. Face à un gouvernement canadien qui fait la sourde oreille, il déclare l'indépendance du Québec.

2a Troubles intérieurs violents. Des municipalités à forte proportion d'anglophones adoptent des résolutions partitionnistes ; des Québécois déménagent au Canada ou menacent de le faire ; d'autres refusent d'obéir aux lois, en particulier de payer leurs impôts[6]. Un ministre canadien encourage les nations autochtones à faire sécession du Québec[7]. Le premier ministre du Québec échappe de peu à un attentat ; des médias collaborationnistes apportent leur soutien à l'agresseur[8]. Des manifestations et des contre-manifestations violentes éclatent. Pendant ce temps, au Canada...

2b Hostilité croissante à l'endroit du Québec au Canada. Dans les médias de partout au Canada, surtout en

6 Richard Le Hir, « Tous les risques n'avaient pas été évalués », *Le Devoir*, Montréal, 20 mai 1997.

7 Robin Philpot, *Le référendum volé*, Montréal, Éditions des Intouchables, 2005, p. 101.

8 Pierre Desjardins, « Pour mieux comprendre Richard Henry Bain », *Le Devoir*, Montréal, 7 décembre 2012.

Ontario, des éditorialistes accusent les indépendantistes québécois de nazisme, de racisme et de xénophobie[9]. Des intellectuels canadiens bien en vue se portent à la défense de la démocratie canadienne[10]. En Ontario, l'opposition devient virulente : une quarantaine de municipalités où se trouve une minorité de francophones se déclarent unilingues anglaises ; les reporters de la télévision relaient dans tout le pays les images de manifestants d'une petite ville ontarienne qui piétinent le drapeau québécois[11]. Ensuite, au Québec...

3 Répression policière violente. Face à des manifestants et à des contre-manifestants en colère dans les rues de Montréal, la police intervient de façon musclée : « La police de Montréal a remporté le titre de corps policier ayant utilisé le plus souvent des armes sublétales (vaporisateurs de gaz poivre, grenades incapacitantes et balles de caoutchouc) contre les manifestants, et ce, parmi tous les corps de police au Canada et aux États-Unis[12]. » Ensuite, au Canada...

9 Robert Dutrisac, « Dérapages racistes au Canada anglais », *Le Devoir,* Montréal, 24-25 novembre 2001.

10 Rudyard Griffiths (dir.), *Dialogue sur la démocratie au Canada*, traduit de l'anglais [*The LaFontaine Baldwin Lectures: A Dialogue on Democracy in Canada*, 2002], préface d'André Pratte, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2003, 167 p.

11 Philippe Orfali, « Sault-Sainte-Marie, 25 ans plus tard, l'heure est à la réconciliation avec les francophones de l'Ontario », *Le Devoir,* Montréal, 25 septembre 2015.

12 Lesley J. Wood, *Mater la meute. La militarisation de la gestion policière des manifestations*, traduit de l'anglais [*Crisis and Control: The Militarization of Protest Policing*, 2014] par Éric Dupont, suivi de *Le marché global de la violence,* par Mathieu Rigouste, Montréal, Lux Éditeur, 2015, p. 117.

4 Décision de faire protéger les biens de l'État canadien au Québec. Le gouvernement canadien ordonne aux troupes basées au Québec et dans d'autres provinces de se déployer pour aller protéger les biens de l'État canadien qui pourraient être en danger au Québec[13]. Ensuite, au Québec...

5 Déploiement de l'armée canadienne. Plus de 6 000 militaires se rendent rapidement vers les lieux de leur affectation, notamment l'aéroport de Dorval, appelé aujourd'hui Pierre-Elliott-Trudeau, la Voie maritime du Saint-Laurent, les ponts de Québec et de Montréal[14]. Ensuite, toujours au Québec...

6a Capture des membres du gouvernement québécois par l'armée canadienne. La Citadelle de Québec, où résident en permanence des militaires canadiens, est à un jet de pierre du Parlement québécois. Au moment où s'achève l'opération, au Canada...

6b Annonce du recours à la Loi sur les mesures d'urgence. Ce recours a été adopté en secret à 4 heures du matin dans la capitale canadienne[15]. Pour ne pas rater l'effet de surprise, le gouvernement canadien annonce le recours à la *Loi sur les mesures d'urgence* seulement quand il est sûr que l'opération en cours à Québec sera couronnée de succès. Dans les heures qui suivent, au Québec...

---

13 Pierre Dubuc, « La disparition de Chrétien aurait été providentielle », *l'aut'journal*, Montréal, no 233, octobre 2004.

14 Jacques Castonguay, *op. cit.*, p. 91 et 110.

15 Louis Fournier, *FLQ. Histoire d'un mouvement clandestin*, nouvelle édition, revue et augmentée [1re éd. 1982], Montréal, Lanctôt Éditeur, 1998, p. 335.

7a Prise du pouvoir par un parti collaborationniste. Les membres d'un parti politique québécois partisan de la collaboration avec l'ennemi forment un gouvernement intérimaire, rétablissent le lieutenant-gouverneur canadien dans ses fonctions et adoptent une série de décrets, notamment un décret concernant la détention, pour une durée indéterminée, de personnes qui représentent une menace pour la sécurité de l'État canadien. Au même moment, dans la capitale du pays réunifié...

7b Reconnaissance du nouveau gouvernement québécois par l'État canadien. Dans les minutes qui suivent la prise du pouvoir par le nouveau gouvernement québécois, le premier ministre du Canada annonce en conférence de presse qu'il reconnaît le nouveau gouvernement provincial au Québec et qu'il le soutiendra jusqu'au bout dans l'intérêt de l'unité du pays. Dans les heures qui suivent, et toute la journée du lendemain, au Québec...

8 Arrestation massive de militants indépendantistes. Le gouvernement intérimaire ordonne aux chefs des différents corps policiers du Québec de se mettre à la disposition des Forces armées canadiennes et du Service canadien du renseignement de sécurité. Les chefs de l'armée désirent créer un choc psychologique pour tuer dans l'œuf toute résistance. Ils ont longtemps hésité : fallait-il faire comme l'armée chilienne en 1973 et, dans un grand stade national, maintenir prisonnières 7 000 personnes pour une durée indéterminée[16] ? Ou répéter octobre 1970 et se contenter d'une rafle de 500 personnes[17] ? Finalement, un compromis

16 Tanya Harmer, *Allende's Chile and the Inter-American Cold War*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 2011, p. 18.

17 Dan G. Loomis, *Not much glory: Qwelling the FLQ*, Toronto, Deneau Publishers, 1984, p. 141; Jacques Castonguay, op. cit., p. 67.

> a été adopté : ce sera 1 000 personnes, au stade olympique de Montréal. Des perquisitions ont lieu dans plus de 35 000 foyers[18], le tout accompagné d'un ballet d'hélicoptères dont les pales fouettent l'air du ciel de Montréal et de Québec pendant un nombre impressionnant d'heures de vol[19].

Les étapes 4 à 8 ci-dessus décrivent un authentique coup d'État, c'est-à-dire le renversement brusque, par les armes, du gouvernement d'un pays indépendant et son remplacement par un nouveau. L'essentiel du coup d'État de l'armée chilienne le 11 septembre 1973 dure exactement 8 heures, et se déroule entre 6 heures du matin et 2 heures de l'après-midi[20]. À Petrograd, en 1917, le coup d'État bolchevique dure deux jours, les 24 et 25 octobre[21]. La dernière étape du coup d'État est un acte terroriste d'État destiné à paralyser de frayeur l'ensemble d'une population : « Il s'agit de frapper les esprits par des mises en scène spectaculaires assurées de la plus grande diffusion possible[22]. »

En résumé, l'analyse des risques consécutifs à une déclaration d'indépendance au Québec permet de dégager les quatre principaux risques suivants : 1) risque de troubles intérieurs violents causés par les forces collaboration-

18 Jacques Castonguay, *op. cit.*, p. 67.

19 Jacques Castonguay, *op. cit.*, p. 114.

20 Tanya Harmer, *Allende's Chile and the Inter-American Cold War*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 2011, p. 240-243.

21 Curzio Malaparte, *Technique du coup d'État*, traduit de l'italien par Juliette Bertrand, nouvelle édition revue et augmentée [1re éd. en italien, 1931], Paris, Éditions Grasset et Fasquelle, 1992, p. 35-40.

22 Guy Mandron, « Guerre psychologique et terrorisme », p. 212, *dans* Gérard Chaliand (dir.), *La persuasion de masse. Guerre psychologique. Guerre médiatique*, Paris, Robert Laffont, 1992, 233 p.

nistes ; 2) risque de répression policière violente, notamment par le Service de police de la Ville de Montréal ; 3) risque d'hostilité croissante à l'endroit du Québec chez les journalistes, les citoyens et les politiciens au Canada ; 4) risque de coup d'État, au cours duquel un parti collaborationniste formerait un nouveau gouvernement à la suite de l'intervention de l'armée canadienne et de l'arrestation des dirigeants légitimes de l'État québécois.

Le scénario de coup d'État imaginé dans le présent texte est fondé sur une observation très courante que reprennent les deux auteurs à l'origine de notre séquence d'événements : des troubles intérieurs fournissent un prétexte à une intervention étrangère. La Loi sur les mesures d'urgence ou l'un de ses prochains avatars nous réservera bien des surprises si nous n'y prenons pas garde. ◆

Mémoire présenté au Groupe d'action pour l'avenir de la langue française*

Présentation

La Ligue d'Action nationale est issue de la Ligue des droits du français, fondée en 1913 à la suite du Congrès de la langue française de 1912. Elle publie la revue *L'Action nationale* depuis 1917 et *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale* depuis 2007. L'histoire plus que centenaire de *L'Action nationale* est en quelque sorte l'histoire de la nation québécoise dont elle a forgé l'identité par son action intellectuelle. Avec la publication de 1 000 numéros et plus de cent mille pages de textes, *L'Action nationale* a pris part à tous les combats qui ont fait l'histoire du Québec du XX^e^ et du XXI^e^ siècle. Le combat pour la pérennité et l'essor de la langue française est au cœur de notre action et la présentation de ce mémoire en fait partie.

***

Les chercheurs en démolinguistique sont unanimes : la situation du français au Québec commande des mesures draconiennes que la loi 14 (projet de loi 96) ne contient pas, d'autant plus que cette loi est en péril devant les tribunaux canadiens. C'est dans cette optique que la Ligue d'Action nationale recommande :

* Mémoire présenté à l'invitation du Groupe d'action pour l'avenir de la langue française de la Direction des affaires institutionnelles du ministère de la Langue française.

- Que le financement public des cégeps soit assorti de l'obligation de fréquenter les cégeps français pour tous à l'exception des étudiants de la minorité anglophone et que l'admission à tous les cégeps soit réalisée dans le cadre d'un système panquébécois d'admission des étudiants ; que le soutien public accordé aux études de premier cycle dans les universités anglaises soit établi en fonction du poids démographique des anglophones ;

- Que le système des RUIS soit revu dans le prolongement direct de l'objectif de faire du français la seule langue du fonctionnement institutionnel dans la santé et les services sociaux ; que soit refusé la création de l'École de santé publique de Concordia et d'accorder à l'École de santé publique de l'Université de Montréal les ressources qui lui permettront de jouer un rôle pleinement national ; que soit autorisé la création d'une faculté de médecine à l'UQAM ;

- Qu'en culture le gouvernement du Québec fasse de Télé Québec le principal instrument de diffusion de ses politiques culturelles ; procède à la mise en place d'un groupe de travail pour établir des corpus culturels à l'intention des élèves et crée dans les écoles secondaires un poste d'animation culturelle chargé de la promotion de la culture québécoise ;

- Que le transfert de 90 % des immigrants allophones au français devienne un objectif contraignant, doté d'un plan pour y arriver par étapes rapprochées et que le gouvernement s'assure d'une véritable connaissance d'usage du français au moment de l'admission à l'immigration ;

- Qu'un mandat soit donné à Francisation Québec de mettre sur pied un réseau de Centres de francisation et d'intégration s'inspirant de la formule des COFI, offrant aux immigrants à la fois des cours obligatoires de français, d'initiation à la culture québécoise et d'assistance à l'intégration à la société québécoise ;

- Que les voies rapides à la résidence permanente via des permis temporaires soient réservées aux diplômés des institutions francophones, tant dans le cadre du PEQ que du programme de mobilité internationale, et que le gouvernement assume pleinement ses responsabilités dans l'émission des permis d'étude et de travail pour les orienter en fonction de ses objectifs de francisation et d'intégration.

Le dualisme au cégep et son impact sur l'anglicisation

Adoptée en 2022, la loi 14 issue du projet de loi 96 propose de geler la proportion des étudiants dans le réseau collégial anglophone à 17,5% de la population étudiante de tous les cégeps, soit son niveau de 2019-2020. Ce faisant, elle a consacré une anomalie, soit une clientèle collégiale anglophone deux fois plus importante que la proportion d'anglophones de langue maternelle au Québec. Mais ce chiffre pour tout le Québec maquille la gravité de la situation montréalaise, où près de la moitié des étudiants collégiaux fréquente un cégep anglophone. Et même en limitant à 8,7% la part de la croissance de la clientèle collégiale qui sera attribuée aux cégeps anglophones (il n'y a donc pas « gel »), ces mesures leur assurent, pour encore de nombreuses décennies, une part disproportionnée des étudiants collégiaux. La loi 14 ne règle donc d'aucune façon le problème du déclin du français découlant de la sur-fréquentation des cégeps et des universités anglophones.

La fréquentation des cégeps anglophones est en passe de déclasser, si ce n'est déjà fait, l'offre collégiale en français à Montréal. Les enfants de la loi 101 comme les francophones dits de souche forment désormais la majorité des inscrits dans ces institutions. Il est contraire à toute logique d'assujettir le financement public de ces institutions à l'idéologie du libre choix individuel. Les fonds publics doivent servir la cohérence institutionnelle de notre système d'enseignement supérieur, pas à le dualiser en lui imposant de multiples distorsions qui en dénaturent les objectifs et en sabotent la portée.

L'anglicisation des francophones et des allophones au cégep anglais

En 2010, l'Institut de recherche sur le français en Amérique (IRFA) a publié une vaste étude[1] révélant la forte incidence de la fréquentation des cégeps anglais sur les comportements linguistiques et les préférences culturelles des étudiants francophones et allophones. On a ainsi pu déterminer que pas moins de 40% des francophones ayant choisi le cégep anglophone préféraient utiliser la langue de Shakespeare au travail et 35% allaient même jusqu'à utiliser l'anglais pour obtenir des services dans des commerces. Alors que plus de neuf étudiants de langue française sur dix qui étudiaient dans un cégep francophone utilisaient la langue de Molière au travail, moins de 60% des francophones qui étudiaient en anglais en faisaient autant. Les chercheurs de l'INRS et de l'UQAM démontraient que l'attrait pour l'anglais se faisait même sentir jusqu'à la maison. Environ 27% des francophones qui poursuivaient leurs études dans un cégep anglophone utilisaient l'anglais dans leurs relations avec la

1 *Enquête sur les comportements linguistiques des étudiants du collégial* (ECLEC), IRFA, 7 septembre 2010.

famille. En revanche, pratiquement 100% de leurs camarades francophones qui étudient en français continuaient d'utiliser leur langue maternelle à la maison.

L'étude montrait également que moins de 5% seulement des étudiants du cégep anglais préféraient écouter des films en français, alors qu'au cégep français, ce chiffre était d'un peu plus de 60%. Pour les étudiants du cégep anglais, environ 20% du temps d'écoute de télévision était consacré aux émissions de langue française, contre 64% au cégep français. On observait aussi que 85% des allophones étudiant au cégep français fréquentaient des amis francophones, contre 15% seulement chez ceux au cégep anglais. Par ailleurs, 60% des allophones qui étudiaient en anglais utilisaient cette langue au travail, contre 20% pour ceux fréquentant un établissement collégial francophone. Quelques 95 % des répondants diplômés d'un cégep français travaillaient principalement en français, tandis que seulement 50 % des diplômés d'un cégep anglais avaient le français comme langue de travail.

Ce constat a été à nouveau fait par Statistique Canada en avril 2022[2]. Comme le rapporte Frédéric Lacroix, au «Québec, les diplômés postsecondaires qui ont fréquenté un établissement de langue anglaise sont plus susceptibles d'utiliser l'anglais au travail après leurs études. Cette tendance est particulièrement marquée chez les diplômés de langue maternelle tierce, c'est-à-dire d'une langue autre que le français ou l'anglais.» En 2016, près de la moitié (48%) des diplômés d'un établissement de langue anglaise utilisaient l'anglais de façon prédominante au travail, par rapport à 4 % de ceux dont le dernier diplôme provenait d'un établissement de

2 *La langue de travail des diplômés d'établissements postsecondaires de langue française, de langue anglaise ou bilingues*, Statistique Canada, 5 avril 2022.

langue française. Une personne scolarisée en anglais au postsecondaire a donc douze fois plus de chance de travailler en anglais que si elle est scolarisée en français.

Ces données sont cohérentes avec celles de l'enquête de l'OQLF de 2020 qui indiquait que si la moitié des entreprises à Montréal exigeaient l'anglais à l'embauche, c'était surtout pour des « fins internes », soit afin d'accommoder les anglophones pour que ceux-ci puissent travailler en anglais à Montréal. Cela force également quantité d'allophones et de francophones à travailler dans cette langue.

Le libre choix du cégep est injustifié

En 2021, le chercheur indépendant Frédéric Lacroix a déboulonné les mythes avancés par certains pour justifier le « libre-choix » en matière de langue des études collégiales qui est la cause cette situation aberrante[3]. Lacroix nous présente quelques chiffres récents : de 1995 à 2018, l'effectif collégial anglais au Québec passe de 14,9 % à 19 %, et à Montréal, on parle d'un effectif passant de 33,9 % à 39,9 % pour la même période. Dans ce contexte il faut constater que le cégep anglais capte 95 % de la progression de la communauté étudiante. À terme la marginalisation du cégep français est plus que prévisible. La langue des études collégiales devient celle des études universitaires et, très souvent, un choix de vie définitif.

On ne peut imaginer plus grave trahison des objectifs de la Révolution tranquille. Il faut en finir avec cette idéologie du libre choix qui n'est qu'une parade pour justifier le main-

3 Frédéric Lacroix, *Un libre choix ? Cégeps anglais et étudiants internationaux : détournement, anglicisation et fraude*, Mouvement Québec français, 2021, 174 pages

tien d'un financement de privilèges en faisant semblant de n'y voir que la seule réponse à la « demande de la clientèle étudiante ». Le financement des institutions n'est pas une affaire commerciale soumise à la logique du marché, il doit être au service du développement national et des objectifs d'égalité des chances pour tous les citoyens. C'est au nom de ce principe de l'égalité de traitement qu'il faut mettre fin au libre choix et à ce qu'il produit comme effet direct sur l'architecture institutionnelle. C'est pour le maintenir que la dualisation draine ainsi des sommes indues.

Les arguments libertaires souvent invoqués pour justifier ce maintien du libre choix n'ont rien à voir avec les privations de liberté. N'importe quel citoyen peut fréquenter le cégep de son choix, là n'est pas la question. L'enjeu est celui de l'octroi des fonds publics qui doivent être gérés en toute cohérence. Il faut financer un seul réseau, incluant les institutions anglophones pour les ayants droits selon les principes établis depuis l'adoption de la Chartre du français, c'est une affaire de justice et d'équité. Il n'est pas question d'empêcher qui que ce soit de fréquenter ces institutions s'il n'y est pas habilité, il est simplement question qu'il assume la responsabilité financière de ses choix et préférences. Les étudiants qui ne voudront pas fréquenter les institutions régies selon les règles de l'universalité du financement public, n'auront qu'à s'inscrire à leurs frais aux institutions anglophones de leurs choix. Il s'agira d'une décision privée et d'une dépense discrétionnaire que n'auront pas à assumer l'ensemble des contribuables.

Recommandation 1 - La Ligue d'Action nationale propose que le financement public des cégeps soit assorti de l'obligation de fréquenter les cégeps français pour tous, à l'exception des ayants droit tels qu'ils sont définis par nos lois et règlements d'aménagement linguistique depuis la loi 101.

La sélection des étudiants et la hiérarchisation des cégeps

La majorité des étudiants de cégeps anglais se compose de francophones et d'allophones qui souhaitent se fondre dans des institutions vues comme plus prestigieuses que les cégeps français. Ils y voient un atout pour la construction de leur avenir. Cette image de prestige n'est d'ailleurs pas une illusion puisque les cégeps anglais attirent surtout des élèves issus d'écoles secondaires privées ou publiques à programme particulier. Ce sont ainsi les cégeps anglais qui accueillent les étudiants aux meilleures « cote R », cette cote de rendement qui permet de calculer la performance d'un élève et qui lui ouvre les portes pour l'université. Lacroix souligne que « pour un anglophone qui choisit de se franciser au collégial, il y a 27 francophones qui choisissent de s'angliciser. » L'auteur nous rappelle que le collège Dawson, par exemple, est si attractif que malgré sa très grande population étudiante, il ne peut accepter que 30 % des demandes d'admission annuelles, poussant ainsi la direction à écrémer les candidatures pour ne choisir que les meilleurs. Alors que les allophones francotropes ont plus tendance à se franciser (ils sont entre 66 % et 76 % à s'inscrire au cégep français), l'inverse est vrai pour les allophones « anglotropes » qui s'inscrivent massivement au cégep anglais. Dawson jouit même du privilège de ne pas participer au système régional de gestion des admissions.

Parmi les distorsions les plus malsaines du surfinancement des cégeps anglais, figurent donc celles qui ont trait à la sélection des étudiants et à ses effets sur la hiérarchisation des institutions. Attirant les étudiants qui ont les meilleurs résultats et les cégeps anglophones consacrent et renforcent la la dualisation du système où les institutions francophones risquent d'ores et déjà d'apparaître comme

des voies de relégation. L'argument suivant lequel, les allophones et francophones s'y dirigeant de plus en plus, le font pour améliorer leur anglais est évidemment spécieux. Les études supérieures requièrent d'entrée de jeu un niveau de maîtrise de la langue qui est une condition essentielle au succès. L'étude de l'Institut de recherche sur le français en Amérique[4] mentionnée plus haut a clairement établi que le choix de poursuivre ses études en anglais est un choix de carrière et de vie : c'est la volonté de s'inscrire dans l'anglosphère qui motive ce choix qui porte ensuite la très grande majorité de ceux et celles qui le font à s'inscrire dans les universités anglaises pour la suite de leur parcours d'études supérieures.

Nous recommandons de faire en sorte que le recrutement et la sélection des étudiants admis aux cégeps anglais ne soit plus du ressort des directions des cégeps anglais. L'ensemble des cégeps montréalais devrait être intégré dans le Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) où un système panquébécois d'admission au collégial effectuerait une répartition équitable des meilleurs postulants dans le respect des lois linguistiques du Québec.

Recommandation 2 - La Ligue d'Action nationale propose que l'admission à tous les cégeps soit réalisée dans le cadre d'un système panquébécois d'admission des étudiants sur la base de critères de répartition équitable des meilleurs étudiants et dans le respect des critères d'admissibilité définis par notre régime linguistique.

4 https://www.irfa.ca/site/wp-content/uploads/2020/02/Rapport_CSQ_012011.pdf

Le dualisme institutionnel dans les universités

Quel que soit l'angle sous lequel on l'examine, le monde universitaire anglophone bénéficie d'un soutien public bien supérieur au poids démographique de la minorité anglaise. C'est à hauteur de 200 millions par année que le gouvernement du Québec subventionne les étudiants étrangers qui s'inscrivent majoritairement à McGill, Concordia et Bishop. Et le banquet ne s'arrête pas là. Le Plan québécois des infrastructures (PQI) accorde 622 millions à McGill et Concordia, ce qui représente 60% du 1,04 milliard prévu pour l'ensemble des universités[5]. De l'injustice on passe au scandale : le réseau de l'Université du Québec qui regroupe 30% de la population étudiante se voit allouer 5% du total.

S'il a été établi que le réseau collégial anglais est dimensionné au double du poids démographique des anglophones, le réseau universitaire de langue anglaise est dimensionné au triple[6]. C'est ce que le chercheur Frédéric Lacroix a appelé la « surcomplétude » institutionnelle, un concept qui décrit bien notre situation, celle d'une injustice qu'on pourrait qualifier de « systémique ».

Rien ne justifie une telle répartition des ressources publiques pour soutenir artificiellement une concurrence institutionnelle qui, à terme, va placer les institutions francophones sur une voie de relégation. Cela signifie que les conditions physiques et institutionnelles d'études (par exemple, la surface de laboratoire par étudiant) favorisent

5 Frédéric Lacroix, *L'Aut'journal*, avril 2023 (https://lautjournal.info/20230414/le-favoritisme-ehonte-de-quebec-envers-les-universites-anglaises

6 Frédéric Lacroix, *Pourquoi la loi 101 est un échec*, Boréal, 2020.

éhontément les universités anglophones au détriment des universités francophones. Voilà une raison supplémentaire qui attire les jeunes francophones et allophones vers l'enseignement universitaire anglophone. Dans pareil contexte, on ne peut se surprendre qu'au cours des vingt-sept dernières années, Concordia ait déclassé l'UQAM sur la grande majorité des indicateurs clés du développement institutionnel et que depuis 2014, les effectifs étudiants à l'UQAM soient en chute libre[7].

À elles deux McGill et Concordia dominent désormais le monde universitaire francophone, profitant en outre d'un afflux d'étudiants étrangers venant étudier en anglais, ce qui confère à ces deux universités un avantageux bassin de recrutement, pour lequel le programme d'immobilisation offre des locaux adéquats contrairement aux autres universités qui peinent à combler le déficit d'entretien et le besoin de nouveaux locaux. À cela s'ajoute le fait que ces mêmes institutions peuvent toucher et conserver les juteux droits de scolarité que leur apporte la clientèle internationale. L'hégémonie de ces institutions à l'égard des étudiants internationaux et le volume anormalement gonflé de leurs effectifs en ont fait un immense dispositif d'anglicisation du centre-ville et, de là, de la vie métropolitaine.

Pas plus tard que le 24 avril dernier, un article du Journal de Montréal[8] pointait une aberration criante : le Québec finance très généreusement la formation de plus de trois cents étudiants en provenance de l'extérieur. C'est à McGill qu'ils profitent d'une formidable aubaine, payant

7 Frédéric Lacroix, « La chute de la maison UQAM », *L'Action nationale*, mars 2023, p. 50-114.

8 Daphnée Dion-Viens « 300 étudiants non québécois formés en médecine à McGill à nos frais », *Journal de Montréal*. lundi, 24 avril 2023

une insignifiante fraction du prix que cela leur coûterait ailleurs au Canada. Près de dix fois moins cher que pour ceux qui viennent d'Ontario ! Il en coûte au Québec autour de 17 millions de dollars par année, sans compter les dépenses d'immobilisation et les frais d'entretien requis pour l'aménagement de ces places en faculté.

Le professeur Martin Maltais, ex-directeur adjoint du cabinet du ministre Roberge alors responsable de l'Enseignement supérieur qualifie la chose d'erreur à corriger. On se demande pourquoi cela n'a pas été fait alors qu'il était en poste ! Il n'est jamais trop tard pour bien faire, même si le constat du professeur Maltais est loin d'être nouveau[9]. Dès 2009[10] la revue L'Action nationale dénonçait cette injustice qu'on pourrait bien qualifier de « systémique ». Frédéric Lacroix et Patrick Sabourin avait alors dénoncé le fait que 40% de ces diplômés de McGill quittaient le Québec au cours des cinq années suivant leur diplomation. Cette situation continue de se détériorer si l'on en juge par les chiffres plus récents cités dans l'article de Daphnée Dion-Viens qui établit ce pourcentage à 50% en citant les chiffres de l'Institut canadien d'information sur la santé.

Ce ne sont pas des institutions au service de la minorité que le gouvernement du Québec finance, ce qui serait légitime, ce sont des instruments d'anglicisation de cohortes entières d'étudiants qui ne sont pas des ayants droit selon les termes de notre approche d'aménagement

9 Il semble que la ministre Pascale Déry aurait l'intention de redresser la situation. Ce serait une bonne initiative mais qui restera partielle. (Voir *Journal de Montréal* 24 avril 2023.)

10 Frédéric Lacroix et Patrick Sabourin, *L'Action nationale*, septembre 2005.

linguistique des droits de la minorité historique depuis la loi 101. Les fonds publics devraient pourtant être alloués à ces institutions en fonction de ce seul critère. Le financement public devrait pourtant être en tout point conforme à l'objectif de construction et de renforcement des institutions au service de la seule langue officielle du Québec.

Recommandation 3 - La Ligue d'Action nationale propose que soit revue la formule de financement et l'ensemble de ses modalités pour que le soutien public accordé aux universités anglaises aux études de premier cycle soit établi en fonction du poids démographique des anglophones et des ayants droit tels que définis dans le cadre de la loi 101. Ce même soutien doit également tenir compte du soutient à la recherche et aux études supérieurs qui contribue également à la surcomplétude institutionnelle.

Le dualisme institutionnel en santé

S'il est un domaine où la démagogie sévit dramatiquement chez les adversaires du Québec français, c'est bien celui de la santé. Les mensonges les plus odieux sont répandus dans la propagande des opposants avec une outrance déshonorante. Personne au Québec n'a jamais prôné le refus de soins pour des motifs de suprématie linguistique. Examiner l'impact du dualisme institutionnel sur la neutralisation et le dévoiement des objectifs de francisation exige une rigueur et une intégrité intellectuelle qui font malheureusement trop souvent défaut.

La création de deux méga-hôpitaux universitaires a consacré la pérennité du fonctionnement d'un système de santé non seulement dualisé mais structurellement inégalitaire.

Il était injuste et indéfendable de partager à 50-50 les ressources budgétaires à consacrer à la construction de ces deux institutions. Aucun ratio démographique ne pouvait justifier un tel partage : il n'était justifié que pour maintenir les privilèges de l'Université McGill et lui offrir des places de stages et de résidences pour ses étudiants (en grande partie étrangers) qui ne parlent pas français et qui n'auraient pas à le faire. On a moins bien retenu que l'octroi immérité de ces ressources a eu deux conséquences majeures : la réduction du nombre de lits pour le CHUM (en raison de contraintes qu'il n'est pas utile d'exposer ici) et le report indu de la rénovation\construction de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, le plus important centre médical de l'Est de Montréal, desservant une population plus nombreuse et aux caractéristiques socio-sanitaires justifiant d'en faire une priorité nationale[11]. Le MUHC continue à se développer alors que le CHUM reste en deçà de son potentiel et que le projet de Maisonneuve/Rosemont chambranle au gré des reports et révisions. Les ressources n'étant pas illimitées, il est clair que c'est la population de l'Est de Montréal qui subit les conséquences de ce choix de développement séparé.

La création des RUISS (Réseaux universitaires intégrés de santé et services sociaux) a prolongé et consacré l'emprise de McGill sur le monde médical québécois. Le RUISS McGill s'est vu confier la responsabilité d'un immense territoire (7 régions administratives et 63% du territoire du Québec) couvrant tout l'ouest du Québec jusqu'au Nunavik. C'est un non-sens qu'une telle responsabilité soit confiée à une université privée inscrite dans l'anglos-

11 Des annonces récentes laissent entendre que le projet finira peut-être par se réaliser et par réparer un tant soit peu au moins deux décennies de services de piètre qualité et d'équipement désuet.

phère. La chose a trouvé son expression caricaturale avec la création du campus médical de McGill en Outaouais, région où l'anglicisation progresse à cause de la proximité d'Ottawa La surcomplétude institutionnelle se poursuit et se renforce, s'engraissant même d'une offre en français pour déclasser la médecine francophone.

Il est contraire à l'intérêt national et à la cohérence de l'architecture institutionnelle de maintenir le RUISS McGill dans son découpage actuel. C'est une force de bilinguisation et de drainage des ressources contraire aux besoins de la population et de l'objectif de francisation du Québec.

Recommandation 4 - La Ligue d'Action nationale propose de réorganiser les RUISS dans le prolongement direct de l'objectif de faire du français la seule langue du fonctionnement institutionnel dans la santé et les services sociaux sur l'ensemble du territoire québécois. Il faut distinguer la langue de fonctionnement organisationnel de celle de la prestation de services qui doivent être données aux personnes ayant des difficultés de compréhension du français.

Une étude parue en 2010[12] a montré que le gouvernement du Québec, par le surfinancement des services publics de santé, d'éducation et d'administration publiques fonctionnant en langue anglaise, est le plus grand employeur de la région imposant de facto le bilinguisme dans ces milieux de travail. Dans la majorité des cas les postes sont

12 Henri Thibaudin, 2011, *L'offre d'emploi de langue minoritaire des institutions publiques au Québec et au Canada*, IREC; https://irec.quebec/publications/rapports-de-recherche/loffre-demploi-de-langue-minoritaire-des-institutions-publiques-au-quebec-et-au-canada

occupés par des francophones et des allophones qui y entreprennent ou poursuivent leur processus d'anglicisation et renoncent à leur droit de travailler en français. Le discours du respect des droits de la minorité historique a ses limites : dans l'état actuel du réseau, c'est un leurre.

Le mouvement d'accroissement des institutions de l'anglosphère du Québec se poursuit avec le projet de création à l'Université Concordia de l'École de santé publique. Il est clair qu'un tel projet n'a d'autre objectif que d'étendre le marché du travail anglais en santé. Une telle école fera concurrence à celle de l'Université de Montréal et complètera un circuit de professionnalisation n'ayant que peu à faire avec l'écosystème francophone. Il deviendra encore plus facile de contourner le fait français à Montréal. C'est une dynamique de développement séparé qui se déploie avec le soutien actif du gouvernement du Québec et des ressources financières des contribuables québécois. Ce soutien contribue directement à dégrader l'offre de services en français et, de ce fait, à propager l'illusion que les services en anglais sont supérieurs.

Recommandation 5 – La Ligue d'Action nationale propose de ne pas autoriser la création de l'École de santé publique de Concordia et d'accorder plutôt à l'École de santé publique de l'Université de Montréal les ressources qui lui permettront de jouer un rôle pleinement national.

Afin de contrer la marginalisation de l'UQAM, il importe d'y ouvrir dans les plus brefs délais une faculté de médecine qui non seulement lui permettra l'accès à de meilleures conditions de financement, mais encore et surtout lui donnera un rôle dans la planification et la réponse aux besoins du système de santé à l'échelle nationale. Le déséquilibre inacceptable dans la prise en charge de plus

du tiers des régions administratives par le RUISS McGill pourrait ainsi être corrigé sans compter que l'arrivée d'une nouvelle faculté renforcera la médecine en français dans son ensemble en créant des conditions d'émulation qui ne pourront qu'être bénéfiques. Le renforcement et la valorisation accrue de son usage et de son prestige passe par des gestes forts témoignant de sa puissance institutionnelle. C'est pourquoi il faut agir sur les structures d'abord si l'on veut que les comportements finissent par définir les conditions normales de la vie dans une société dont le français est la langue officielle et commune.

Recommandation 6 - La Ligue d'Action nationale propose la création d'une faculté de médecine à l'Université du Québec à Montréal en vue de corriger les déséquilibres institutionnels contribuant à la perte de prestige et d'attraction du français dans les services de santé et dans l'enseignement supérieur.

Promouvoir la culture pour faire vivre la langue française

L'attachement à la langue ne peut rester un fait de culture qu'à la condition d'être encouragé, encastré dans l'univers symbolique qui s'est construit ici au fil des siècles dans une grande diversité d'œuvres témoignant de notre rapport au monde et de la contribution que nous apportons à l'enrichissement de l'aventure humaine. Il faut donc insister sur la convergence et la plus grande cohérence possible entre la politique de la cuture et les objectifs de politique linguistique.

Il n'est pas le lieu ici de traiter tous les aspects que devrait couvrir un pareil effort de convergence. Il faut cependant insister sur la nécessité d'accroître substantiellement les

budgets du ministère de la culture dévolus au développement des publics et à l'amélioration de l'accessibilité dans le but d'accroître et de faciliter la fréquentation des œuvres. À l'heure où les puissants moyens de diffusion et de production dont disposent les géants du numérique font peser sur toutes les nations une américanisation destructrice, il importe de renforcer les moyens de Télé-Québec pour en faire une véritable locomotive et un leader dans le déploiement de solutions de convergences des moyens de production et diffusion centrés sur la culture québécoise. À cet égard, il est urgent de rappeler que les institutions culturelles canadiennes travaillent directement à l'encontre des objectifs de développement de la culture québécoise. Ce sont des forces de marginalisation qui ne sont certes pas sans effet sur les milieux culturels, en les inscrivant dans des logiques et des structures qui consacrent sa mise en minorité et son assujettissement à la doctrine d'État du multiculturalisme.

Recommandation 7 - La Ligue d'Action nationale propose que le gouvernement du Québec consacre le leadership de Télé Québec en matière de production et de diffusion et qu'il en fasse le principal instrument de convergence de ses politiques culturelles en accroissant ses budgets et ses attributions en lien avec les objectifs d'une politique linguistique déterminée à accroître la visibilité des œuvres.

L'annonce récente touchant les sommes consacrées par Ottawa à la protection et à la valorisation des langues officielles tient du plus pur cynisme. À quoi peut bien servir la reconnaissance par Ottawa que c'est le français qui est menacé au Canada, lorsqu'elle octroie près de 300 millions au soutien de l'anglais au Québec ? À rien d'autre que tenter d'endormir l'opinion publique.

Le Ministre Roberge a beau se scandaliser et réclamer que ces sommes soient consacrées à la francisation, rien n'y fait. La rhétorique nationaliste aussi bien que les arguments logiques ne changeront rien aux contraintes qu'impose un régime voué à la minorisation du peuple québécois. Les millions consacrés à la prétendue protection de l'anglais au Québec ne servent en fait qu'à financer la concurrence des langues et des modèles d'intégration au Québec, soutenant le travail de sape des lois et politiques linguistiques qui visent à faire du Québec un pays français.

Il est évident dans l'esprit de la Ligue et de ses membres que le Québec restera toujours en matière de développement culturel comme dans le reste entravé par son statut de province dans un Canada tout entier déterminé à contenir aussi bien son expression que sa capacité à décider pour lui-même et par lui-même.

Ce statut de nation entravée a d'énormes conséquences sur la capacité de notre État et, plus globalement, de notre société, à agir avec cohérence dans tous les processus sociologiques en cause dans les mécanismes de socialisation et de transmission de notre langue, de nos héritages et de nos aspirations culturelles, S'il est un domaine où ces entraves peuvent être très lourdes de conséquences, c'est bien dans celui de la socialisation de la jeunesse où la concurrence des modèles d'intégration à l'univers culturel commun peut s'avérer particulièrement néfastes. Les illustrations de ces entraves sont innombrables et nul ne les a mieux caricaturées que Pierre Falardeau qui a fait d'Elvis Gratton un personnage emblématique de l'aliénation culturelle et de la confusion des repères identitaires. Cette confusion est au cœur de la lutte féroce que la confrontation du multiculturalisme et de la culture québécoise dresse en permanence pour établir les grands repères symboliques, qu'il

s'agisse de ceux qu'il faut offrir à la jeunesse, aux nouveaux arrivants ou à quiconque tente de mettre du sens dans son rapport à notre vie nationale.

La jeunesse est particulièrement vulnérable aux effets néfastes ici évoqués et c'est par l'intermédiaire de l'école qu'il faut la convier à mieux aimer sa langue en se découvrant mieux dans les repères symboliques que lui offrent les multiples acquis de la culture québécoise. Il est évident que les programmes scolaires doivent faire une meilleure place à la culture québécoise dans la formation des jeunes. Il n'est pas le lieu ici d'explorer les multiples avenues que cela devrait pointer, mais il suffira, par exemple, d'évoquer la nécessité d'établir et d'offrir à tous les élèves un corpus des classiques de la littérature nationale afin de fournir à tous des repères communs. Ce corpus fait l'objet depuis trop longtemps de débats idéologiques parmi les diverses écoles pédagogiques. Le ministère devrait trancher.

Recommandation 8 - La Ligue d'Action nationale propose que le gouvernement du Québec procède à la mise en place d'un groupe de travail formé du ministère de l'Éducation et du ministère de la Culture pour établir en littérature comme dans les autres domaines des arts, des corpus à intégrer au parcours de tous les élèves. Les œuvres phares sont des repères essentiels à la construction de références communes.

Enfin, il est particulièrement impérieux d'offrir à la jeunesse québécoise des écoles secondaires des occasions de se familiariser et d'entrer en contact avec les œuvres des artistes d'hier et d'aujourd'hui dans un contexte favorisant des habitudes de vie nourries par la culture québécoise. C'est à ces âges que se forgent les préférences qui donnent les paramètres et les contours à l'identité. L'américanisation

débilitante et la culture de masse standardisée ne se combattent pas par des imprécations. Il faut offrir des conditions réelles d'expériences culturelles authentiques pour que la jeunesse s'assume et s'épanouisse dans ses héritages comme dans la culture qui se fait dans son époque. Cela passe par un ambitieux programme d'animation culturelle qui exposera les jeunes à diverses expériences culturelles dans le cadre de la vie de l'école aussi bien que dans des activités parascolaires. Il est formateur et gratifiant qu'ils puissent grandir en sachant reconnaître un tableau de maître du Québec du 20e siècle, apprécier une création théâtrale du moment et se familiariser avec la chorégraphie ou l'architecture. On ne le dira jamais assez, la culture est fondamentale. Et l'on ne peut la servir qu'en la plaçant au fondement des pratiques de socialisation.

Le français trouve sa puissance, sa force de rayonnement et de partage dans l'exposition et le contact direct avec les œuvres qui en expriment toute la valeur. À l'heure où les nations de partout dans le monde font l'expérience des conséquences des effets corrosifs de l'uniformisation culturelle et des effets déstabilisateurs sur la vie sociale comme sur l'économie d'une mondialisation débridée, le combat québécois trouve plus que jamais la plénitude de son sens dans la promotion de notre culture.

Recommandation 9 - La Ligue d'Action nationale propose que le gouvernement du Québec prenne les dispositions nécessaires pour créer dans chacune des 384 écoles secondaires du Québec un poste d'animation culturelle essentiellement consacré à l'expérience des œuvres de la culture québécoise et que ce poste soit doté d'un budget conséquent afin d'assurer les meilleures convergences avec les institutions vouées à la promotion et à la diffusion de la culture québécoise (musées, théâtres, orchestres, etc.)

L'immigration : vitale pour la francisation du Québec

Traditionnellement au Canada, l'immigration a été utilisée pour réduire le poids démographique de la population francophone. Le Québec a toujours tenté de résister à toutes ces tentatives. La loi 96 ne fait pas exception en affirmant que « le français est la langue d'accueil et d'intégration des immigrants, celle de la communication interculturelle permettant à tous de participer à la vie publique au Québec et, enfin, la langue permettant l'adhésion et la contribution à la culture distincte de la population québécoise[13]. » Ce sont des principes que nous partageons mais qui resteront tragiquement lettre morte sans des mesures extrêmement vigoureuses pour vaincre le contexte canadien hostile à la francisation.

Du point de vue d'un immigrant allophone, apprendre deux langues représente un défi qui s'ajoute aux autres difficultés qu'il éprouve pour s'intégrer dans une société nouvelle. Le pays d'accueil, le Canada, bien qu'il se prétende bilingue, fonctionne en anglais partout en dehors de la province du Québec. Même au Québec, on peut bien vivre avec une connaissance sommaire du français à cause de la dualité des réseaux d'éducation, de santé et de services sociaux, municipaux et gouvernementaux tous disponibles en anglais. Pourquoi apprendre deux langues en plus de la sienne, puisque l'immense majorité de la population canadienne se contente de n'en parler qu'une et que l'anglais domine toutes les sphères de la vie en société. Tant que les francophones du Québec seront une minorité au sein Canada, décroissante en plus, beaucoup d'immigrants résisteront à tous les appels pour s'intégrer au Québec en français.

13 Loi 14 (projet de loi 96) intégrant l'article 88.9 dans la Charte du français.

Les limites des cours de francisation

Malheureusement, la loi 96 en matière d'immigration s'est limitée à proposer des mesures de francisation des immigrants après leur arrivée. Le gouvernement y demande beaucoup trop au nouvel organisme Francisation Québec chargé de « fournir des services d'apprentissage du français aux personnes domiciliées au Québec qui ne sont pas assujetties à l'obligation de fréquentation scolaire, afin de leur permettre d'acquérir des compétences suffisantes pour utiliser le français comme langue commune[14]. ». C'est là un énorme défi, surtout lorsque l'on constate les piètres résultats des cours de français aux immigrants, suivis d'ailleurs par une infime minorité d'entre eux.

Sur un autre plan, les données du ministère québécois de l'immigration, de la francisation et de l'intégration montrent que la proportion des immigrants connaissant le français à l'arrivée serait passée de 56% en 2015 à 60% en 2020[15]. C'est une stagnation inquiétante d'autant plus que le progrès en un an de 49,8% à ce 60% peut être mis en doute, car il est fondé sur une correction dans la méthodologie du ministère de l'immigration canadien basé sur les déclaration des personnes concernées, sans compter que certains d'entre eux peuvent avoir intérêt à exagérer leur connaissance du français.

14 Loi 14 (projet de loi 96) intégrant l'article 88.12 dans la Charte du français.

15 MIFI (2020), *Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec*, p. 5

Recommandation 10 - La Ligue d'Action nationale propose que le gouvernement déplace ses efforts vers l'augmentation du nombre d'immigrants ayant une véritable connaissance d'usage du français avant leur arrivée, tout en investissant des efforts financiers importants pour améliorer l'offre de francisation pour celles et ceux qui en auront besoin.

Réformer la formation linguistique offerte aux immigrants

Dans son rapport de 2017, la Vérificatrice générale du Québec soulignait que « la vaste majorité des participants aux cours de français du Ministère de l'immigration n'ont pas atteint le seuil d'autonomie langagière, (...) n'atteignant ce seuil que dans une proportion de 9,1 % à l'oral et de 3,7 et 5,3 % à l'écrit[16] ». Le fait que Francisation Québec s'adresse à l'ensemble de la population plutôt qu'aux besoins spécifiques des immigrants nuira à sa possible efficacité, de sorte qu'on peut douter que les résultats soient meilleurs à l'avenir. Pour les nouveaux québécois, l'apprentissage du français doit être intégrée à la connaissance de l'histoire, de la culture et des exigences de la vie courante au Québec. Il faudrait recréer des Centres d'orientation et de formation pour les immigrants (COFI) où les nouveaux arrivants pourraient bénéficier de cours de francisation intégrés à la culture et à l'histoire du Québec, tout en ayant accès à des services d'accompagnement et d'information quant aux ressources d'intégration à la société québécoise qui s'offrent à eux pour le travail, les études et la vie de tous les jours.

16 Rapport du Vérificateur général du Québec, Automne 2017.

Recommandation 11 - La Ligue d'Action nationale propose qu'un mandat soit donné à Francisation Québec pour que ce nouvel organisme mette sur pied un réseau de Centres de francisation et d'intégration s'inspirant de la formule des COFI, offrant aux immigrants à la fois des cours obligatoires de français, d'initiation à la culture québécoise et d'assistance à l'intégration à la société québécoise.

Il est clair qu'on ne peut pas compter principalement sur les cours de français pour assurer l'usage de cette langue à la maison et dans la vie publique. Le gouvernement a déclaré qu'il fallait atteindre 90% des transferts linguistiques des personnes immigrantes vers le français, niveau nécessaire pour éviter la décroissance de la population francophone du Québec. Une politique vigoureuse de francisation devrait d'abord commencer par rendre contraignant cet objectif malheureusement absent du projet de loi 96. Ensuite, il faut publier un plan vigoureux pour atteindre l'objectif en y reliant un ensemble de mesures chiffrées qui permettraient de franchir l'écart qui nous en sépare. Ce plan devrait être accompagné d'une obligation d'informer régulièrement la population des progrès vers cet objectif.

Recommandation 12 - La Ligue d'Action nationale propose de fixer par la loi et les règlements l'objectif d'un transfert de 90 % des immigrants vers le français d'ici au plus tard 2030, en spécifiant dès maintenant un plan par étapes regroupant l'ensemble des mesures nécessaires pour y parvenir, incluant l'obligation de transparence visant à informer régulièrement la population des progrès obtenus.

Encadrer l'immigration temporaire

Le gouvernement du Québec s'est fixé comme objectif d'accueillir 50 000 immigrants permanents au cours des prochaines années. Ce taux d'immigration permanente est presque deux fois plus élevé qu'aux États-Unis, en France ou au Royaume-Uni selon les chiffres de l'OCDE[17], ce qui rend d'autant plus difficile l'atteinte des objectifs de francisation et d'intégration des personnes immigrantes. À ce seuil élevé fixé par Québec, il faut ajouter l'immigration temporaire dont le nombre est trois fois plus élevé. En 2021, l'immigration temporaire concernait 176 865 personnes dont 90 900 détentrices d'un permis d'études internationales (PEI), 62 700 inscriptions au Programme de mobilité internationale (PMI) géré uniquement par Ottawa et 23 795 au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)[18].

Ces programmes sont en croissance rapide car le gouvernement canadien favorise de plus en plus un processus d'immigration en deux étapes, d'abord au moyen de permis temporaires et ensuite en offrant un passage rapide de ce statut à celui de résident permanent. De la sorte, les étudiants internationaux fréquentant majoritairement les cégeps et les universités de langue anglaise viendront grossir le contingent des personnes qui parlent l'anglais à la maison et au travail. Après la fin de leurs études, via le PMI où le Québec n'exerce actuellement aucun contrôle, Ottawa leur offrira, ainsi qu'à leurs conjoints ou conjointes, un permis de travail ouvert et renouvelable de trois ans, sans exigence linguistique, qui les mènera ensuite à la résidence permanente au Québec.

17 OCDE (2019) *Perspectives des migrations internationales 2018, pour le Canada*, recensement 2016.

18 A. M. Meggs, *L'Aut'journal*, octobre 2022, p. 7.

Une enquête a révélé que certains collèges privés avaient recours à des partenariats avec des firmes de recrutement d'étudiants étrangers dont l'intérêt principal n'était pas les études mais l'immigration au Québec et au Canada[19]. Ces programmes « d'études » en anglais accueillaient surtout des personnes de la Chine ou de l'Inde. Par exemple, de 2017 à 2019, le nombre d'étudiants de l'Inde recrutés dans ces collèges est passé de 2 000 à 13 000. Ces personne « anglotropes » viendront clairement grossir le contingent de ceux et celles qui parlent l'anglais à la maison ou au travail, précisément ce que les lois 101 et 96 voudraient éviter.

Le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) créé en 2018 par l'actuel gouvernement du Québec offre lui aussi une voie rapide vers l'immigration permanente pour les diplômés et les travailleurs étrangers déjà au Québec. S'il faut favoriser la rétention permanente des diplômés des cégeps et des universités francophones, la croissance rapide des étudiants internationaux dans les institutions anglophones de Montréal favorise l'anglicisation de la métropole.

Le Québec utilise mal l'entente Canada-Québec qui lui permet d'émettre des permis temporaires d'étude et de travail. Il doit aussi exiger de prendre en charge l'émission des permis dans le programme de mobilité internationale créé par Ottawa pour en limiter l'usage pour l'accès à la résidence permanente. Il pourrait également émettre majoritairement des permis d'études et de travail uniquement aux ressortissants de pays francophones et aux personnes intégrées dans des institutions francophones.

19 L. Leduc, « Québec s'attaque au recrutement frauduleux d'étudiants étrangers », *La Presse*, 4 juin 2021.

Recommandation 13 - La Ligue d'Action nationale propose de réserver les voies rapides à la résidence permanente aux diplômés des institutions francophones, tant dans le cadre du PEQ, dans le programme de mobilité internationale; nous invitons le gouvernement à assumer ses responsabilités dans l'émission des permis d'étude et de travail en les orientant en fonction d'objectifs de francisation et d'intégration, et en favorisant une immigration exclusivement francophone ou francotrope.

Maintenir un seuil d'immigration compatible aux capacités d'intégration du Québec

Assurer une immigration à 90% francophone est un objectif ambitieux, rendu davantage évanescent par la politique d'immigration massive du gouvernement canadien qui se propose d'accueillir 500 000 immigrants par année[20], visant à faire passer la population canadienne à 100 millions à la fin du siècle. Selon une étude de Statistique Canada[21], en combinant cet objectif canadien et celui de 50 000 immigrants permanents au Québec, le poids de la province chutera de 22,9 % actuellement à 18 % en 2047[22]. En extrapolant ces données, la population du Québec ne formerait plus que 10 % de celle du Canada en 2100. Cette minorisation accélérée du Québec aura des effets catastrophiques sur la francisation. Les revendications linguistiques du Québec seront davantage ignorées politiquement et rejetées du revers de la main comme c'est le cas maintenant.

---

20 « Ottawa souhaite accueillir 500 000 immigrants par année d'ici 2025 », journal *Les Affaires*, 1er novembre 2022.

21 Statistique Canada, Centre de démographie, https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/91-620-x/91-620-x2022001-fra.htm#a33, consulté le 15 décembre 2022.

22 Suzanne Colpron, « Le poids du Québec chutera à 18 % en 2047 », *La Presse*, 21 novembre 2022.

Recommandation 14 - La Ligue d'Action nationale demande au gouvernement du Québec de maintenir sa propre politique d'immigration et de contrer la politique canadienne d'immigration ultra-massive qui minorise la nation québécoise et menace l'avenir du fait français.

Oser devenir un pays de langue française en Amérique

La répression linguistique au Canada à l'égard du français, surtout depuis 1840, a entrainé une forte assimilation des francophones en dehors du Québec, comme le démontre le recensement de 2021. Ce phénomène s'étend maintenant à la grande région de Montréal. C'est un fait qui explique notre position, et celle d'un grand nombre de Québécois et de Québécoises, de faire du Québec un pays, le seul endroit en Amérique du Nord où notre langue peut se maintenir et prendre son essor.

Dans son état actuel, la loi 14 issue du projet de li 96 veut « assurer la vitalité et la pérennité de la langue française au Québec », mais elle ne s'attaque pas aux causes profondes du déclin du français au Québec qui sont structurelles. Le législateur semble avoir voulu éviter toutes les mesures structurantes en faveur du français, d'abord parce qu'il n'en a pas les compétences constitutionnelles, mais aussi, sur le plan politique, par crainte de stimuler l'opposition au fait français, au sein du Québec comme au Canada.

C'est notre profonde conviction que le gouvernement du Québec, quel que soit le parti au pouvoir, même s'il était fortement déterminé, pourrait au mieux ralentir la décroissance du français au Québec dans le cadre constitutionnel canadien. Au cours des prochaines années,

plutôt que de mettre toutes ses énergies à la francisation du Québec, notre gouvernement devra au contraire se battre devant les tribunaux canadiens pour faire respecter les lois votées démocratiquement par notre Assemblée nationale sur la langue et la laïcité. De plus, la politique d'immigration massive canadienne rendra de plus en plus difficile la défense de la langue française au Québec et au Canada. Dans ce contexte, l'État du Québec ne pourra atteindre son objectif de 90% des transferts linguistiques vers le français, pourtant nécessaire au simple maintien du niveau du français au Québec.

Il faut cesser de nous illusionner sur notre capacité de maintenir la langue française au Québec en nous conformant au statut provincial qui nous a été imposé par la constitution de 1867 et la loi constitutionnelle de 1982.

La loi 14 a modifié la Loi constitutionnelle de 1867, en insérant dans la partie réservée au Québec des articles affirmant : « Les Québécoises et les Québécois forment une nation. Le français est la seule langue officielle du Québec. Il est aussi la langue commune de la nation québécoise. » Au Québec, près de 80 % des francophones, mais à peine 25,2 % des non-francophones, se disent d'accord avec cette proposition de la loi 96. À l'extérieur du Québec, seulement 15 % des Canadiens l'approuvent et la résistance hors Québec s'est embrasée rapidement, même pour une mesure essentiellement symbolique. C'est une nième démonstration de l'incompatibilité des visions québécoise et canadienne, fondée sur le non-respect des droits politiques du peuple québécois tels qu'exprimée par la loi 99 de l'Assemblée nationale du Québec, qu'Ottawa a d'ailleurs combattu férocement devant les tribunaux.

C'est en interprétant la Constitution canadienne que la Cour suprême du Canada a prononcé six jugements (1979, 1980,1984, 1988, 2007 et 2009) qui invalidaient morceau par morceau les principaux articles de la Charte de la langue française, lesquels résultaient pourtant d'une longue marche de la démocratie québécoise entreprise 20 ans plus tôt. C'est de la même façon que la loi 96 sera également réduite à sa plus simple expression par les tribunaux canadiens.

Le gouvernement du Québec s'est engagé ici dans une voie sans issue. Si à la fin du processus juridique devant les cours canadiennes la loi 96 était fortement modifiée ou déclarée inconstitutionnelle, que pourra faire l'Assemblée nationale privée de tout recours légal ? Le Québec ne doit plus accepter cette répression juridique qui met en péril son existence comme nation jusque dans la défense de sa langue.

Pour une Constitution du Québec français

Faire du français la langue commune et officielle du Québec est essentiel à la cohésion sociale, à l'inclusion et à la pleine participation de toutes et de tous à la même sphère de droits et de devoirs. C'est dans cet esprit pluraliste et inclusif que la Charte de la langue française et les amendements de la loi 96 ont d'ailleurs été adoptés. Dans un Québec indépendant, la capacité de parler français deviendra clairement pour tous un avantage pour travailler, s'éduquer, se divertir et participer à la vie de la nation sur tous les plans. Les immigrants s'intègreront naturellement à la majorité québécoise, participant à l'édification d'une nation de langue française en Amérique. L'indépendance du Québec, consolidera définitivement la langue française comme facteur d'intégration et de promotion pour tous.

Tant que les Québécois accepteront le cadre constitutionnel canadien qui leur a été imposé, ils devront assister, impuissants, à leur déclin linguistique et national. Une politique linguistique pour être efficace doit s'appuyer sur la souveraineté de l'État. Elle ne peut être soumise au cadre légal d'un autre État.

Recommandation 15 - La Ligue d'Action nationale propose que le Gouvernement du Québec prépare un projet de Constitution du Québec hors du cadre canadien. Cette constitution affirmera que le Québec est une nation dont le français est la seule langue officielle et la langue commune. Elle intégrera la Charte de la langue française, étendue pour faire du français la seule langue de la législation et des tribunaux, de l'éducation, des services sociaux et de santé, de l'affichage, des affaires et du travail. Ce nouveau régime constitutionnel mettra fin à la concurrence des langues et à la dualité linguistique sur le territoire du Québec, tout en établissant les droits des peuples autochtones et de la minorité historique de langue anglaise.

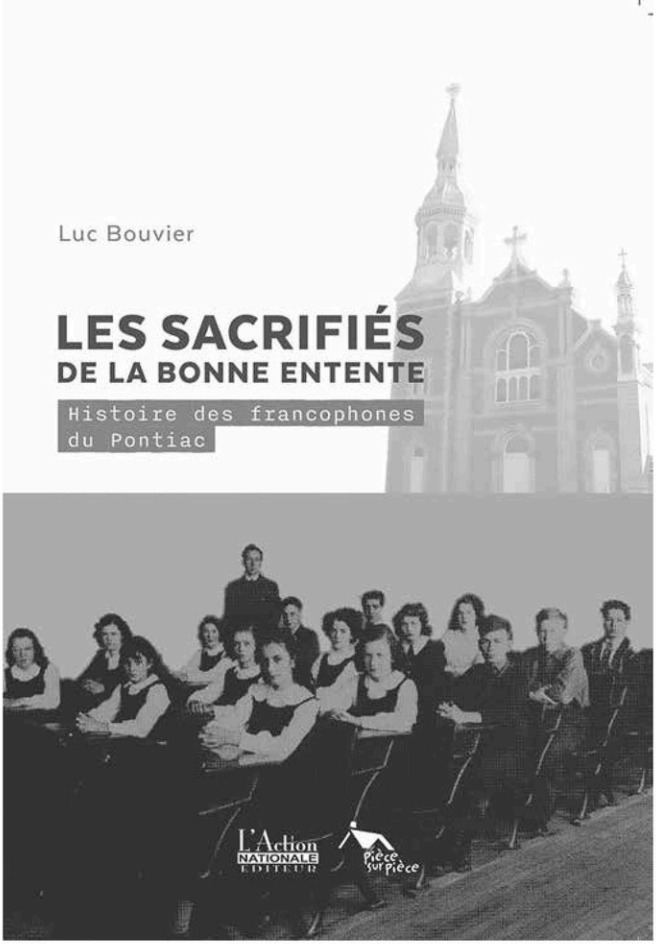

Une histoire régionale qui témoigne de notre histoire nationale !

Paru d'abord en 2002, le tirage épuisé de la première édition des *Sacrifiés de la bonne entente* a fait ressortir le besoin de la nouvelle. Nous avons récupéré les fichiers d'impression et la Société Pièce sur pièce a revu complètement la mise en page et les illustrations de cet ouvrage essentiel. Charles Castonguay complète cette édition avec une postface sur la situation actuelle dans la région.

En vente à la boutique : **action-nationale.qc.ca/boutique**
ou chez votre libraire

308 pages 25 $
ISBN 978-2-89070-002-4

Le magazine des essais québécois

Des centaines de recensions publiées depuis 2007 !

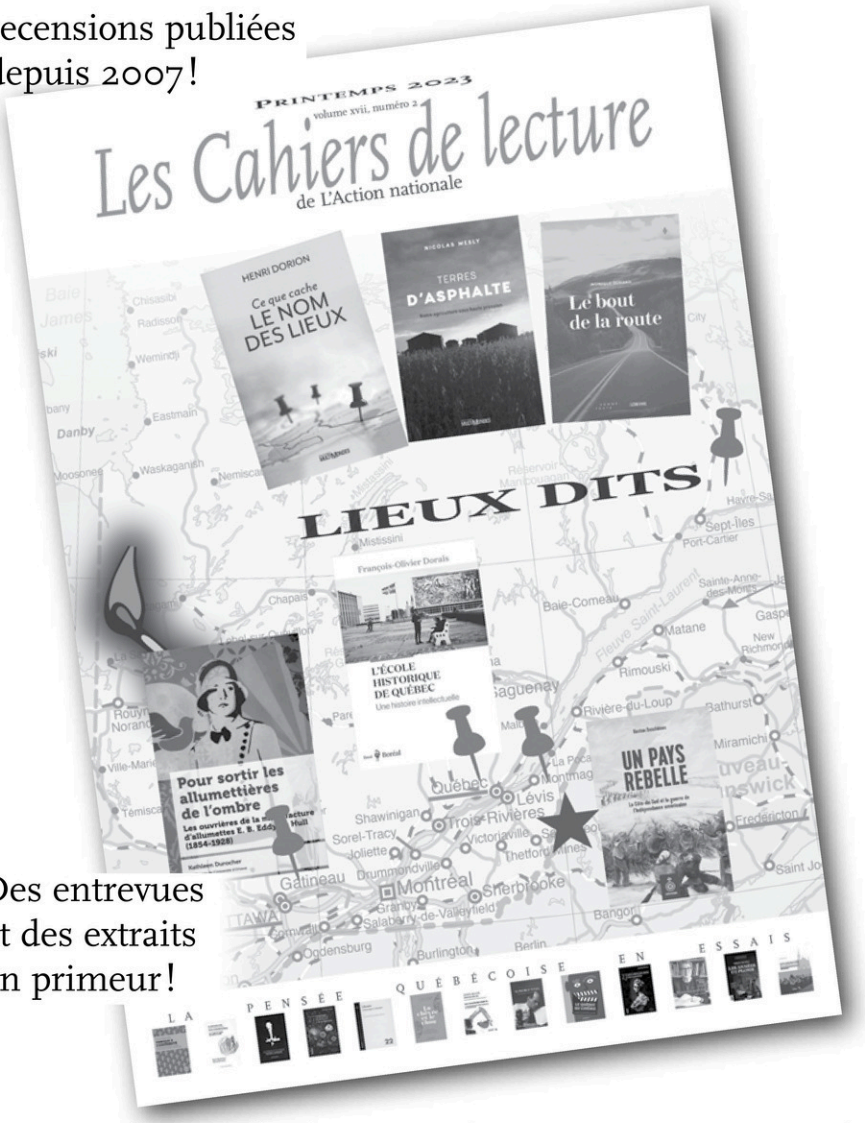

Des entrevues et des extraits en primeur !

Les Cahiers de lecture de L'Action nationale

3 numéros par année

abonnements et achats
actionnationale.quebec

Lectures

Lectures

Recensions

Éric Martin et Sébastien Mussi 104
Bienvenue dans la machine. Enseigner à l'ère numérique

Pascale Ryan 109
Lise Bissonnette. Entretiens

Claude Vaillancourt 112
La fin du néo-libéralisme. Regard sur un virage discret

Marjolaine Saint-Pierre 118
Sir Hormisdas Laporte. Homme d'affaires et maire de Montréal, 1850-1934

Amadou Sadjo Barry 123
Diversité culturelle et immigration. Des identités-passerelles pour faire société

Livres reçus

Éric Martin et Sébastien Mussi
Bienvenue dans la machine. Enseigner à l'ère numérique
Montréal, Écosociété, 2023, 181 pages

L'implantation des technopédagogies dans l'école québécoise ne date pas d'hier, mais celle-ci s'est véritablement accélérée avec la pandémie pour des raisons qu'on connait déjà. On attendait donc un livre qui vienne porter un regard synthétique et critique sur ce phénomène. Est-ce que ces outils aident nos élèves ? Est-ce qu'on dépense finalement bien des dollars pour de simples « gadgets » ? C'est une réflexion sur ces questions que nous proposent Sébastien Mussi et Éric Martin, tous deux enseignants en philosophie au collégial, dans *Bienvenue dans la machine : Enseigner à l'ère numérique* publié chez Écosociété.

Dans cet essai publié à l'hiver 2023, les deux auteurs défendent une thèse forte qui va à contresens de la tendance actuelle dans nos écoles : « refuser de toutes nos forces la généralisation de l'enseignement en ligne, sous quelque forme que ce soit ("hybride", "comodal", et *tutti quanti*), et de résister à l'informatisation générale des institutions sociales » (p. 34-35). Tout en étant une thèse subversive pour l'époque, on a en même temps l'impression que bien des enseignants du Québec et d'ailleurs la partagent.

C'est d'ailleurs l'une des observations les plus pertinentes des auteurs : la technologie en éducation, et même dans tous les domaines de la vie, s'est imposée dans les dernières années et il n'y a à peu près eu aucune discussion démocratique à ce sujet ni même consultation des professionnels. Jamais on ne se questionne sur l'utilité de ces objets ou bien sur les fins qu'ils servent. Même les plus technophiles seront d'accord avec un tel constat.

De leur côté, Mussi et Martin apportent plusieurs arguments essentiels pour soutenir leurs propos qu'on peut qualifier sans exagérer de technophobe. Ils montrent que les preuves scientifiques sont aujourd'hui limpides sur les effets délétères de ces gadgets : les technologies n'aident pas à l'apprentissage des élèves et dans bien des cas, elles leur nuisent ; les écrans compromettent aussi les relations sociales des élèves et ils défavorisent l'estime que les jeunes ont d'eux-mêmes. Il faut ajouter à ces conséquences négatives les coûts exorbitants de ces machines qui sont bien sûr à remplacer à chaque quinquennat ou à peu près.

Lorsque Mussi et Martin expliquent les effets négatifs des écrans, c'est là où l'essai est le plus informatif et le plus intéressant. Là où il le devient moins, c'est lorsque le livre délaisse les allures de l'essai pour y préférer celles du pamphlet. Bien que leurs dires soient généralement bien appuyés par la science, les auteurs tombent trop souvent dans l'exagération, ce qui agace le lecteur, même celui qui est déjà convaincu par leur thèse.

Lisons-les ici : « Vous [les décideurs de puissances publiques ou privées] ne pensez l'éducation qu'à travers le prisme de la performance économique » (p. 11). Si tel était le cas, ces deux auteurs n'auraient pas d'emploi comme professeur de philosophie au collégial. Il n'y aurait pas non plus de

cours de littérature obligatoires au cégep. On peut penser que la formation générale est régulièrement attaquée dans les médias et dans les instances gouvernementales, on aura même raison de le faire, mais il est fort de café, trop fort même, de dire qu'on ne pense pas du tout à la culture, l'histoire, etc. Les auteurs tombent souvent dans ce panneau de présenter l'école québécoise comme étant *complètement* aspiré par le capitalisme le plus sauvage, c'est bien sûr faux même si nous devons rester vigilants face aux tentatives de déconstruction de la formation générale.

Tout au long de l'essai, les deux auteurs mettent aussi toute la responsabilité de l'état actuel de l'école sur le dos du capitalisme et du marché, c'en est même redondant pour le lecteur. L'implantation massive des technopédagogies serait le résultat d'un capitalisme mondialisé et d'une éducation instrumentalisée au nom de la formation de travailleurs. Cette explication est vraie et même plutôt banale. Il est évident qu'Apple, Microsoft, Google et les autres grandes entreprises de technologies souhaitent maximiser leurs profits en implantant leurs outils partout. C'est peut-être une vision cynique, mais c'est là la mission de ces grandes entreprises. On ne peut pas reprocher au loup d'aimer le mouton.

Il faut plutôt pointer du doigt l'indolence de nos gouvernements, de nos chercheurs et de nos professeurs devant cette implantation massive des technologies en éducation. Dans une démocratie, c'est à eux que revient le rôle de chien de garde, mais ils ont préféré laisser grande ouverte la porte de la bergerie.

Malheureusement, les auteurs ne critiquent jamais directement les professeurs d'université qui ont massivement embarqué dans le train de la technopédagogie et du socio-

constructivisme. Et contrairement à ce que les auteurs prétendent, l'adhésion à cette idéologie n'a pas été justifiée par une logique de marché, mais bien plutôt au nom d'une certaine conception de l'égalité et du progrès. C'est ainsi que l'enseignant est aujourd'hui vu non pas comme une figure d'autorité, mais plutôt comme une figure autoritaire. L'enseignant comme passeur de culture proviendrait d'un autre temps, alors il faudrait plutôt favoriser les « compétences du XXIe siècle ». C'est donc grâce aux technologies qu'on a libéré l'enfant de la tutelle de l'adulte, il peut ainsi explorer par lui-même le monde comme il le veut.

Ajoutez à cela la tendance à la déconstruction, à la mise à mal de la transmission et de la tradition, on peut comprendre pourquoi il est si aisé de se tourner vers des « compétences numériques » aujourd'hui. Puisque les œuvres et la culture contiendraient des stéréotypes sexistes, racistes et homophobes, pourquoi donner un privilège à la culture dans l'École québécoise et occidentale ? L'idée même d'égalité radicale est au cœur de l'implantation des technologies à l'école.

Les professeurs en pédagogie se trompent évidemment en pensant qu'on a ainsi libéré l'enfant, on l'a tout simplement laissé à lui-même devant de nouvelles tyrannies. Pensons simplement à la dépendance des enfants aux réseaux sociaux et aux jeux vidéo, on ne peut y voir un progrès.

Nous tombons donc dans une situation paradoxale. Pendant des décennies des intellectuels occidentaux se sont attaqués aux valeurs qui permettaient de résister au capitalisme, comme la révérence à l'égard des œuvres ou la mise sur un piédestal de la culture. Maintenant, ces mêmes intellectuels semblent étonnés que la culture n'a

plus la place qu'elle avait dans l'école. On dirait bien qu'ils ont coupé la branche où ils étaient assis et qu'ils sont étonnés de se retrouver au pied de l'arbre.

Les auteurs de cet essai aiment citer Arendt sur l'éducation pour défendre leur position. Je me permets à mon tour de la citer: «les éducateurs font ici figure de représentants d'un monde dont, bien qu'eux-mêmes ne l'aient pas construit, ils doivent en assumer la responsabilité». Pour résister à ce flot de technologie, il faut assumer le monde culturel et défendre sa valeur intrinsèque. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra résister au tsunami technologique que nous vivons actuellement.

David Santarossa
Essayiste

Pascale Ryan
Lise Bissonnette. Entretiens
Montréal, Boréal, 2023, 200 pages

Le livre d'entretiens que publie Pascale Ryan, intitulé sobrement *Lise Bissonnette. Entretiens*, vaut le détour, ne serait-ce que parce qu'il comble le vide laissé par l'absence d'une biographie complète consacrée à madame Bissonnette. Cela est d'autant plus vrai que ce livre est rédigé un peu comme une biographie, en suivant un ordre chronologique, et avec un style écrit davantage que parlé.

Il débute par un chapitre consacré à l'enfance abitibienne de Lise Bissonnette. Ce chapitre est l'occasion pour elle de se montrer extrêmement critique envers l'instruction qu'elle a reçu (qu'elle associe à de l'« endoctrinement catholique persistant » et « des niaiseries incommensurables »). Elle critique tout autant la Grande Noirceur, au point de reprocher à certains historiens de la relativiser à l'aide d'une approche trop strictement économique. Son témoignage et son opinion sont pertinents et bien argumentés, mais on ne peut s'empêcher de se dire que cette instruction ne devait être si pire, puisqu'elle lui a tout de même permis d'accéder plus tard à une riche vie intellectuelle. Quant à sa défense de la Révolution tranquille et de son bilan même inachevé en éducation, ceux qui ont vécu la petite noirceur des années 90, avec ses polyvalentes sans âme où la drogue circulait plus que les livres, sauront la nuancer.

N'empêche, même si elle dit que « La nostalgie devrait être interdite au Québec », on la sent nostalgique de la fin des années 60 et des années 70, qui ont été pour elle une période d'épanouissement intellectuel, notamment au journal *Le Quartier Latin* et au *Devoir*, où elle se retrouve correspondante à Ottawa en 1976 ! Elle raconte certains épisodes, comme celui où pendant la campagne référen-

daire elle a critiqué un discours de Lise Payette qui s'en était pris à la femme du chef du camp du NON Claude Ryan, une certaine Yvette, avec les conséquences que l'on sait... Cet épisode est révélateur du type de journalisme qu'elle pratique : un journalisme objectif.

Cela ne l'empêche évidemment pas d'être souverainiste, quoique moins pour l'identité que pour la construction de l'État. C'est d'ailleurs à elle qu'on doit le virage souverainiste du *Devoir* des années 90, soit à l'époque où elle en assure la direction (et en profite pour le sauver de la faillite, notamment lors d'une soirée de financement regroupant des personnalités et des politiciens de toutes les couleurs). Sa plus grande réalisation est toutefois la création de la Grande Bibliothèque, malgré les critiques quasi unanimes qui précèdent son ouverture (avec l'exception notable de la revue *L'Action nationale* qui l'appuie avec l'aide d'un numéro spécial, que madame Bissonnette oublie malheureusement de mentionner). Il faut dire que ces critiques se sont tues depuis que les entrées enregistrées sont passées des 1500 par jour prévues à plus de 10 000 par jour en réalité. Elle saisit donc l'opportunité de ses entretiens avec Pascale Ryan pour nous parler de ces deux institutions, mais aussi de ce qu'on pourrait appeler sa philosophie de gestion, qui consiste à revenir à la mission d'origine d'une institution pour mieux la projeter dans l'avenir.

Par contre, elle connaît moins de succès avec l'UQAM, dont elle préside le CA dans les années 2010, et les installations olympiques, au sujet desquelles elle préside un comité-conseil (il faut dire qu'elle arrive en 2012, donc longtemps après la décision de mettre des pingouins dans le vélodrome, pour reprendre l'expression de Tallibert citée par Bissonnette, qui aurait préféré que ces installations gardent leur cohérence et leur mission sportive, surtout

à l'heure de la valorisation des saines habitudes de vie). Toute une partie du livre est consacrée à l'UQAM, que Lise Bissonnette considère négligée par le gouvernement et trop concurrencée par l'Université de Montréal (drôlement, elle ne parle à peu près pas de Concordia).

Enfin, un dernier chapitre porte sur son côté littéraire, qu'on pense à sa thèse sur George Sand déposée en 2015 ou à ses romans publiés entre 1991 et 2002, dont *Un lieu approprié* qui explore «l'expérience de la défaite d'une idée», celle de la souveraineté. Ce chapitre est le moment pour elle d'exprimer sa désapprobation de la pratique des lecteurs sensibles et plus largement de l'industrialisation de la rédaction des romans qui nous viennent du monde anglophone.

Je l'écrivais en ouverture de cette recension: ce livre d'entretiens en vaut la peine. Et c'est particulièrement vrai pour quiconque s'intéresse à celles qui ont bâti le Québec intellectuel et institutionnel.

Guillaume Rousseau
Professeur titulaire, Université de Sherbrooke

Claude Vaillancourt
La fin du néo-libéralisme. Regard sur un virage discret
Montréal, Écosociété, Collection Polémos, 2023,
200 pages

Après *Mainmise sur les services* (2006) et *Hollywood et la politique* (2020) parus chez Écosociété, le romancier et essayiste altermondialiste Claude Vaillancourt s'associe de nouveau à l'éditeur pour son dernier essai, *La fin du néo-libéralisme*.

L'auteur y défend une thèse qui se présente davantage comme une espérance : l'échec et la fin du « consensus » néo-libéral. Pour étayer sa position, il divise son essai en trois parties : la première expose le modèle néo-libéral et les motifs de son agonie, la deuxième identifie les enjeux de notre monde contemporain qu'il qualifie de « postnéolibéral » et la troisième se veut une projection des possibles sur les ruines du néo-libéralisme. Il applique sa théorie à l'ensemble des phénomènes actuels qu'il dénote, ce qui ne va sans poser certaines difficultés à certains égards, comme nous le verrons en deuxième partie.

Vaillancourt décrit fort bien l'avènement et l'implantation du néo-libéralisme dans nos sociétés et les postulats et certitudes qui l'accompagnaient. Ce système de pensée économique et politique arrivait au terme d'une période de crises (idéologique, économique et politique) et son succès a bénéficié de la chute de l'empire soviétique. Les crises économiques des années 1970-80 avaient nécessité un redressement majeur des finances étatiques et, en l'absence d'autres alternatives (ou en niant leur existence), le néo-libéralisme arrivait en unique sauveur pour bien des États. Pour l'auteur, le succès de ce système a été assuré par l'affaiblissement du « mouvement social » (sic) qui a fait paraître difficile l'émergence de toute autre option

viable et crédible. Il rappelle les implacables principes du Consensus de Washington sur lequel s'est appuyé le néo-libéralisme : la discipline fiscale, la déréglementation et le non-interventionnisme étatique. Étant donné leur immense coût social et leur impopularité, il soutient que ces dures mesures ne sont pas près de faire leur retour. Il cite en exemple la dernière tentative de Liz Truss au Royaume-Uni qui a eu raison de son gouvernement.

Quatre événements ou facteurs annoncent, selon Vaillancourt, la fin du néo-libéralisme, soit la Grande Récession de 2008, la crise environnementale, la pandémie du coronavirus et, en filigrane, l'inefficacité intrinsèque du néo-libéralisme.

La crise de 2008, provoquée par la déréglementation massive, non seulement dans la finance, mais dans tous les secteurs, amorce cette remise en question. Les sauvetages des banques par les gouvernements ont choqué l'opinion publique et ont ainsi ébranlé les fondations et les appuis du néo-libéralisme. Ce sont en effet les populations qui ont dû payer « l'incurie de quelques riches » (p. 30) dans les années suivantes, en plus d'en être les principales victimes.

Le réchauffement climatique demeure pour Vaillancourt la principale clé pour contrer cette idéologie et son mode de (sur)production et de surconsommation. Des changements inévitables s'imposent pour instaurer un système économique compatible avec la protection environnementale. Il y consacre un chapitre en deuxième partie où il présente de manière réaliste les nombreux obstacles à la transition écologique. Il attribue plusieurs gains au mouvement social dans cette cause, dorénavant pour lui « la mère de toutes les luttes » (p. 196).

La pandémie de Covid-19 achève d'invalider ce qu'il reste des principes néo-libéraux, notamment par la mise en échec des chaînes d'approvisionnement et la fragilisation des systèmes de santé (due aux coupures budgétaires) qui ont entraîné l'abandon des règles du néo-libéralisme durant cette période. Plusieurs gouvernements ont en effet soutenu massivement leur économie pour éviter le pire. Vaillancourt juge inconcevable de revenir à notre mode de vie prépandémique.

L'auteur constate enfin l'inefficacité de ce système économique et de ses principes. Parmi ces échecs, y figure la théorie du ruissellement[1] et les « vertus » du libre-marché. En fait, le néo-libéralisme a surtout induit un accroissement des inégalités sociales.

Malgré le titre de l'essai, il concède que si le système néolibéral « a du plomb dans l'aile », son héritage est profondément ancré dans nos sociétés et il n'y a pas de « solutions claires de remplacement » (p. 50). Cela laisse planer une forte incertitude sur notre époque postnéolibérale en pleine transformation.

Le cœur de son essai, en deuxième partie, porte sur l'observation de ce monde « postnéolibéral ». Cette section s'avère bien diffuse et éparpillée, reflétant ainsi la particularité de notre époque, soit « la fin des certitudes » (p. 63) économiques et politiques. Les liens qu'il établit entre la fin du néo-libéralisme et certains phénomènes contemporains semblent parfois bien ténus. Il tente de les expliquer à partir du cadre théorique élaboré en première partie, mais force est de constater qu'une vision strictement écono-

1 Autrement dit : « [...] la richesse des plus aisés finit par profiter à tous » (p. 28), ce qui a justifié la déréglementation et les baisses d'impôts pour les plus riches et les entreprises.

mique ne peut expliquer à elle seule l'ensemble des phénomènes sociaux. Certaines de ses démonstrations sont plutôt faibles et sont basées sur ses positions idéologiques de militant.

Il relie la fin des certitudes à la prolifération des « faits alternatifs », à la montée de l'extrême-droite et à l'éclatement de l'offre politique dans plusieurs pays. Il constate également un déplacement du centre vers la gauche dans plusieurs pays, dont les mesures demeurent toutefois insuffisantes pour lutter contre les changements climatiques.

Dans le chapitre sur l'extrême droite, il reconnaît le rôle du néo-libéralisme et de la mondialisation dans la montée subséquente du populisme et soutient que ce phénomène a été nourri par la colère des déclassés de la mondialisation. Il y décrit la montée de l'extrême-droite dans plusieurs États en plus de la désigner comme principale menace aux avancées sociales. Vaillancourt semble souvent confondre l'extrême droite avec les positions défendues par la droite « traditionnelle ». Il va jusqu'à confondre la montée des régimes populistes dans plusieurs pays et l'autoritarisme qui prévaut en Russie et en Chine « communiste ». L'invasion russe en Ukraine serait même une conséquence de la montée de l'extrême droite en Russie selon lui. Si on peut qualifier à juste titre le régime Poutine d'autoritaire, Vaillancourt ne montre pas en quoi ce gouvernement est d'extrême droite, il le postule et affirme qu'il en est le « paroxysme » (p. 94)[2].

2 Vaillancourt n'est visiblement pas un spécialiste de la question ni des relations internationales. Sur les causes de l'invasion russe, voir notamment la littérature produite par Michel Roche, professeur de science politique à l'UQAC et spécialiste de la Russie, et qui a déjà publié dans ces pages : « La guerre en Ukraine : origine et enjeux pour la Russie », *L'Action nationale*, mars-avril 2022.

Plus loin, le chapitre 9, «le bal des identités», trouve difficilement sa place dans l'ouvrage, le lien avec la fin du néo-libéralisme est particulièrement mince. Il y défend notamment l'idée que notre société a développé une sensibilité particulière pour les droits de la personne (minorités) depuis le néo-libéralisme, tant que ceux-ci n'entravaient pas les lois du marché. Il discute des phénomènes et concepts en vogue (colonialisme, diversité, intersectionnalité, racisme systémique, BLM, #MeToo...) en passant de l'un à l'autre sans que l'on comprenne véritablement le lien avec sa thèse principale. Tout en admettant que ce vernis progressiste est utilisé par les entreprises et organisations pour bien paraître, il affirme qu'il y a eu de réelles avancées des minorités, sans jamais dire lesquelles. Il semble se contenter d'une représentativité diversitaire superficielle dans différents milieux comme signe de progrès social, alors que cette essentialisation micro-identitaire ne remet pas en question le néo-libéralisme. Sa vision des luttes contre les inégalités s'en trouve donc limitée. Ce chapitre aurait mérité un travail de consolidation pour assurer la cohérence de l'essai.

En dernière partie, il fait une prospective qu'il admet hasardeuse, compte tenu du climat d'incertitudes actuel. Il explique les raisons de la persistance du néo-libéralisme, malgré ses conséquences désastreuses et ses remises en question. L'auteur achève son exposé en analysant de plus près le cas du Québec qu'il trouve généralement conforme à son modèle. Il y constate un changement de paradigme dans la classe politique. La question nationale ne serait plus la raison du clivage entre les partis et ce serait la fin du bipartisme. On reviendrait au clivage gauche-droite, lequel a été occulté et intégré dans les deux partis traditionnels se partageant le pouvoir. Les gouvernements successifs auraient suivi la tendance néo-libérale en dépit

d'une une certaine résistance due à notre instinct solidaire, selon Vaillancourt. Il relève une contradiction dans le vote québécois : les électeurs ont souvent voté pour des partis néo-libéraux, mais les nombreux mouvements populaires ont contesté les élus dès que ceux-ci « décidaient de passer à l'acte » (p. 179). Le dernier exemple en date étant le gouvernement Couillard et son austérité budgétaire qui a provoqué la défaite du PLQ en 2018.

Vaillancourt exprime ses appréhensions envers l'extrême-droite, dont il souligne pourtant la marginalité, mais cela ne l'empêche pas de craindre une contagion étant donné la proximité des États-Unis. Même s'il reconnaît notre particularisme, il ne peut s'empêcher d'appliquer une grille d'analyse américaine constructiviste et relativiste à la fin d'un chapitre portant sur le Québec. Ironiquement, il avait consacré un chapitre sur l'hégémonie culturelle américaine et pourtant son essai est malheureusement teinté de son influence.

L'ouvrage se conclut par différents scénarios qu'il envisage à l'aube de la fin du néo-libéralisme et de la lutte climatique, du plus pessimiste au plus optimiste. Pour l'accomplissement de ce dernier, il compte grandement sur le mouvement social. Il termine par un message d'espoir et un appel à la lutte face à la vulnérabilité du système néo-libéral.

Audrey-Anne Arteau
Étudiante au baccalauréat en droit

Marjolaine Saint-Pierre
Sir Hormisdas Laporte. Homme d'affaires et maire de Montréal, 1850-1934
Québec, Septentrion, 2022, 185 pages

Marjolaine Saint-Pierre est biographe. Elle compte déjà quatre ouvrages à son actif. Sa passion consiste à exhumer la vie d'individus dont le souvenir a été enfoui sous une épaisse couche de négligence. Elle a fait sienne la belle formule de « remarquables oubliés » chère à Serge Bouchard. Le récit de la Grande noirceur ayant pulvérisé notre mémoire collective, le bassin qui l'alimente est, disons-le, proprement inépuisable. Sa plus récente trouvaille se nomme Hormisdas Laporte. Né en 1850, il a été épicier, homme d'affaires, conseiller municipal, maire de Montréal, membre du Conseil privé, honorable, sir, membre de la Commission de la charte de la ville de Montréal, époux, père et grand-père. Après une vie bien remplie, il décède en 1934, à l'âge vénérable de 84 ans.

Chose rare pour un Canadien français, Laporte est attiré par le monde des affaires. Dans les chapitres 2 et 3, la biographe présente la volonté d'un homme qui refuse de travailler en usine pour des salaires de misère. Afin d'améliorer sa formation, il s'inscrit à des cours du soir et il apprend l'anglais qui, aujourd'hui comme hier, est la langue des affaires. À force de travail et de détermination, il devient prospère et influent tout en se dévouant à de multiples et nobles causes. Dans le chapitre 4, Saint-Pierre dresse la liste de ses nombreux engagements « dans différentes associations et sociétés qui désirent être utiles à la nation canadienne-française et s'attaquer aux problèmes de la pauvreté, du chômage et du manque de scolarité qui freinent son développement » (p. 48). Jugeant que le Montreal Board of Trade ne faisait pas assez de place aux francophones, Laporte a participé à la fondation

de la Chambre de commerce du district de Montréal. Il a été membre fondateur de l'Union Saint-Vincent, une compagnie d'assurances et il a été très actif dans la création de l'Alliance nationale qui deviendra l'Industrielle alliance, puis la Sauvegarde qui se fusionnera aux Caisses Desjardins. En 1900, il est au cœur de la fondation de la Banque Provinciale du Canada qui deviendra la Banque Nationale du Canada. Comme il lui restait un peu de temps, il a soutenu le projet de construction du siège social de l'Association Saint-Jean-Baptiste – ancêtre de la Société Saint-Jean-Baptiste – sur le boulevard Saint-Laurent. Notons que la plupart de ces organisations existent encore aujourd'hui. La démonstration est convaincante. Laporte était un homme d'affaires avisé et un ardent patriote.

Au tournant du siècle, il décide de plonger dans le monde de la politique municipale. La biographe consacre d'ailleurs quatre chapitres à ce sujet. De 1897 à 1904, Laporte est élu conseiller municipal, puis, de 1904 à 1906, il occupe le siège de maire de Montréal. On se demande d'autant plus ce qu'il allait faire dans cette galère qu'à l'orée du XX^{e} siècle, Montréal n'était qu'un vaste panier de crabes et un tout aussi vaste nid à patronage ! C'est justement pour y mettre un peu d'ordre qu'il a décidé de s'impliquer dans le mouvement réformiste. Selon la biographe, malgré ses efforts, il a échoué lors de son passage à la mairie : « Ses réformes n'ont guère eu d'effets durables et il n'a pas réussi à éliminer la corruption administrative durant ses deux années de pouvoir » (p. 105). Il semble que les réformistes aient alors compris que la politique répondait à d'autres impératifs que ceux du monde des affaires.

Grâce à Marjolaine Saint-Pierre, je connais maintenant Hormisdas Laporte. Mais, une fois la biographie terminée, je ressentais un malaise, comme un sentiment d'inachevé.

Tous les ingrédients pour enflammer mon imagination étaient présents. Je me disais que Laporte avait eu une vie passionnante, digne d'un héros balzacien. Ce n'est cependant pas ce que raconte cette biographie. D'abord parce que le style quelque peu télégraphique de l'auteure tranche singulièrement avec la vie trépidante de l'homme d'affaires. Mais mon étonnement s'est accru lorsque j'ai constaté que la biographe s'était appuyée très largement sur des sources secondaires au détriment des sources primaires, soit celles venant de Laporte lui-même ou de ses proches. Pourtant, dans la préface, on nous informe qu'elle a eu accès aux archives familiales. Or, le seul chapitre qui se fonde sur ces archives est le chapitre 8 qui a pour sujet un voyage que le couple avait réalisé en Europe en 1907. J'en conclus que Laporte a laissé très peu de documents sur lesquels la biographe aurait pu s'appuyer pour confirmer ses hypothèses.

L'absence de documentation, ou bien l'absence de référence à la documentation, explique sans doute les nombreuses zones grises qui meublent cet ouvrage. Pourquoi a-t-il choisi les affaires ? Quelles ont été les étapes de son apprentissage et les qualités qui lui ont permis de réussir ? Avait-il des mentors ? Qui ont été ses collaborateurs les plus proches ? Le monde des affaires est compétitif : est-ce que Laporte a eu des adversaires, voire des ennemis ? Si oui, lesquels ? S'il était riche, quelle était la nature de cette richesse, en argent, en actifs ? À sa mort, qui étaient ses héritiers, que leur a-t-il laissé ? En ce qui concerne la politique, pourquoi a-t-il choisi la scène municipale et non pas celle de Québec ou d'Ottawa ? Pourquoi s'est-il investi si longtemps dans l'avenir de la métropole ? Selon la biographe, Laporte aurait remarqué « l'influence du politique sur le commerce et sur le développement de la ville » (p. 81). C'est un peu court comme explication. Les lois adoptées par l'Assemblée législative avaient aussi une influence sur le commerce.

Par ailleurs, absorbé par ses affaires et la politique municipale, qu'est-ce qui le poussait, en plus, à s'investir dans nombre d'organisations et de causes ? À une époque où les déplacements et les communications étaient lents, comment un homme pouvait s'engager dans de si nombreuses activités ? D'où lui venait cette fabuleuse énergie ? Comment choisissait-il les causes qu'il appuyait ? Qui plus est, il y a un sujet qui est à peine abordé dans cette biographie : la religion. Je rappelle que nous sommes au début du XX^e^ siècle, époque où la religion avait une énorme influence. Est-ce qu'Hormisdas Laporte avait la foi ? Assistait-il à la messe ? Quel type de relations entretenait-il avec l'Église et le clergé ? La biographe omet également de présenter les origines de sa pensée politique et économique. A-t-il été influencé par Honoré Mercier, Henri Bourassa, Raoul Dandurand, Lionel Groulx ou Édouard Montpetit ?

Au chapitre 9, Saint-Germain explique la raison pour laquelle Laporte s'est mérité le titre de « sir ». Durant la Première Guerre mondiale, soit en 1915, le premier ministre du Canada, le conservateur Robert Borden, le nomme à la Commission des achats du matériel de guerre. Formée de trois membres, cette dernière reçoit le mandat de rationaliser les achats du gouvernement pendant la guerre. Un an plus tard, Laporte en sera le président, poste qu'il occupera jusqu'en 1920. Voulant le remercier pour son travail et sa loyauté, Borden l'a recommandé au roi George V afin « qu'il soit décoré Knight Bachelor (Kt) et compagnon de l'Ordre du Bain, le troisième titre en importance du système honorifique britannique » (p. 130). Dans ce chapitre, la biographe réussit un véritable tour de force. Elle nous explique tout cela sans évoquer, ne serait-ce qu'en passant, ne serait-ce que par un appel de note, la crise de la conscription qui a alors déchiré le Québec ! On

ne connait donc pas les réactions de l'homme d'affaires. A-t-il été tourmenté dans ses loyautés ? Comment a-t-il réagi en apprenant la mort, en 1917, de quatre personnes qui manifestaient leur opposition à la conscription à Québec ? D'une perspective politique, ne comprenait-il pas que cette crise allait avoir des effets dévastateurs pour le Parti conservateur, ce qui allait assurer la mainmise du Parti libéral sur le Québec pour des décennies ? Saint-Pierre se contente de révéler que Laporte était un partisan conservateur et un ami de Borden. C'est nettement insuffisant, surtout venant d'une biographe d'expérience.

Il y a donc une contradiction invalidant l'une des thèses de l'auteure. Alors qu'elle célèbre, à juste titre, l'importance du rôle de Laporte dans le Québec de cette époque, cette époque, justement, est pour ainsi dire absente de cette biographie, comme s'il avait vécu à l'écart de toute influence extérieure. Cette biographie est à l'image du portrait de la page couverture où Laporte apparaît déterminé, certes, mais également impassible, je dirais même isolé des malheurs du monde.

En définitive, je considère que cette biographie ne répond pas à plusieurs questions, à mon avis, importantes. La question est de savoir si les sources disponibles sont en mesure d'y répondre. Si oui, je me demande bien pourquoi la biographe ne les a pas utilisées. En revanche, si les sources ne le permettent pas, pourquoi n'a-t-elle pas jugé bon d'en informer le lecteur ? Cela dit, je ne dis pas que cette biographie ne vaut pas la peine d'être lue. Il faut tout de même remercier Marjolaine Saint-Pierre d'avoir arraché Hormisdas Laporte des limbes où notre mémoire ingrate l'avait relégué.

Martin Lemay
Essayiste

Amadou Sadjo Barry
Diversité culturelle et immigration. Des identités-passerelles pour faire société
Édition XYZ, Collection Réparation, 2023, 144 pages

À l'heure où l'immigration et ses conséquences pour les sociétés occidentales prennent une place plus importante que jamais dans le débat public, le multiculturalisme reçoit une critique très forte pour son modèle d'intégration. En réaction, les tenants du multiculturalisme ont tendance à disqualifier leurs adversaires en les taguant d'extrême droite. Le dialogue devrait rompre avec des tendances jugées inadmissibles en société pour laisser place au seul discours légitime de l'ouverture complète des frontières.

Amadou Sadjo Barry, bien qu'il fasse partie de cette tendance, entend tout de même faire un effort de modération, du moins c'est ce qu'il prétend. Le professeur en philosophie au Cégep de Saint-Hyacinthe et consultant auprès de l'ONU, d'origine guinéenne, souhaite réfléchir sur le rapport des nouveaux arrivants à leur terre d'accueil qu'est le Québec. Ne rejetant pas d'emblée toute prétention des Québécois à maintenir leur culture, il tente de réfléchir à la façon dont cette culture peut se maintenir dans le temps tout en incluant les apports des nouveaux arrivants. Cependant, la teneur générale du livre le mènera bien plus souvent à un appel à l'effacement du Québec historique au profit de la nouvelle société métissée, prétendument inévitable. Voyons ce qu'il en est.

Dans le premier chapitre portant sur « le choc des revendications identitaires », l'auteur y va tout de suite d'un raccourci en parlant des minorités comme d'un bloc monolithique qui s'opposerait nécessairement aux vues de la majorité. Il dit par exemple que :

> [...] c'est justement ce primat de la culture du groupe majoritaire et des politiques visant à en faire un lieu de convergence que contestent les minorités en exigeant la reconnaissance et le respect de leur différence. [...] Ainsi, contre toute perspective assimilationniste, ils entendent revendiquer une citoyenneté différenciée» (p. 24).

L'auteur est-il au courant que bien des nouveaux arrivants souhaitent s'intégrer culturellement à leur société d'accueil, et non revendiquer à tout prix leur droit à la différence ? Il est difficile de voir en quoi le tissu social peut se maintenir longtemps en prônant une «citoyenneté différenciée». Peu après, Amadou Sadjo Barry parle de «l'identité blanche» et de son «rapport avec l'histoire de l'esclavage», affirmant que nous sommes tous «des héritiers de dominations historiques». On notera que tout le long du livre, il ne sera pratiquement jamais question de la singularité de l'histoire québécoise, comme si les Québécois avaient historiquement contribué à la pratique de l'esclavage au même titre que les Américains. Faut-il rappeler, encore une fois, qu'il n'y a pas une telle chose qu'une identité blanche, excepté chez quelques illuminés ? Jamais l'auteur ne soulève l'histoire de ces Canadiens français assimilés en Nouvelle-Angleterre ou des Cajuns réduits comme peau de chagrin. L'Occident donne à la culture le primat de l'identité, ce qui semble échapper au professeur. L'essai sera par ailleurs tout le long handicapé d'une absence complète de démonstration. Tout se passe comme si l'auteur tenait pour acquis ses préjugés sans qu'il ait besoin d'expliquer quoi que ce soit. Qu'entend l'auteur, par exemple, lorsqu'il parle d'un «nationalisme identitaire», et pourquoi le rejette-t-il ? On ne le sait pas et on ne le saura jamais.

L'auteur manque de clarté lorsque vient le temps de parler de la crise des accommodements raisonnables. Jamais ne le voit-on citer qui que ce soit ou donner le moindre

exemple clair lorsqu'il donne son avis. Il affirme par exemple que le « désir de conservation, au Québec ou ailleurs, donne lieu à des processus de différenciation qui isolent le "nous" du "eux" et font du combat pour la primauté du "nous" une cause nationale » (p. 46). Et qui cite-t-il pour parler de cet « isolement » entre le nous et le eux ? Personne, tout comme il ne parlera jamais du modèle d'intégration de la convergence culturelle, comme si ses adversaires étaient seulement des assimilationnistes purs et durs. L'appel à la modération s'accompagne ainsi d'une ignorance et d'une caricature de la position adverse, ce qui, admettons-le, n'est guère surprenant en provenance du camp multiculturaliste.

Dans le deuxième chapitre sur « les antinomies de la différence », Amadou Sadjo Barry affirme candidement qu'il ne voit pas « la nécessité d'insister sur l'avenir du "peuple" québécois ou de mettre en avant les valeurs et la culture québécoise dans les débats sur les accommodements raisonnables et sur la laïcité. » car « sauf à souscrire à une conception absolutiste de l'identité, il n'y a pas de relation structurelle entre l'avenir de l'identité québécoise et l'acceptation ou non des pratiques d'accommodement raisonnable » (p. 50-51). Soulignons ici la mise en guillemets du mot « peuple », comme s'il y avait quelque chose de douteux à parler d'un quelconque peuple québécois, guillemets qui, devinons-le, seraient moins tolérés pour parler d'autres peuples dans le monde. Pour ce qui est du lien entre la laïcité et les valeurs, peut-être échappe-t-il à l'auteur qu'une culture nationale implique nécessairement un certain nombre de valeurs qui peuvent être menacées, comme l'a montré la crise des accommodements raisonnables. Nulle obligation à verser dans la caricature sur la « conception absolutiste de l'identité » ou « une interprétation essentialiste [...] de soi » pour comprendre cela.

Attardons-nous à un autre passage révélateur : « C'est une forme de protectionnisme identitaire qui pense pouvoir préserver la culture d'origine de l'influence des autres cultures. L'erreur, bien évidemment, consiste à demeurer dans une conception figée de ce que sont le Québec et les Québécois [...] » (p. 56). Qui, au Québec, prône une telle « conception figée » de l'identité ? L'auteur ne cite toujours personne, comme si son opinion allait de soi. C'est ainsi qu'on voit qu'une certaine gauche bien-pensante vit toujours sous une cloche de verre intellectuelle en dehors de laquelle tout adversaire est pris pour un dangereux « identitaire ». Comment donner quelconque crédibilité à un tel propos, s'il ne se fonde que sur des préjugés grossiers ? L'affaire est d'autant plus ironique qu'Amadou Sadjo Barry répète dans la suite du livre son souci d'une « herméneutique de soi », pour valoriser le dialogue et l'ouverture, alors que son livre nous prouve que lui-même est enfermé dans un espace intellectuel franchement rétréci, lui qui admet par ailleurs avoir eu pour lecture 95% de textes en anglais pour ses études doctorales. La générosité intellectuelle n'est pas la vertu de cet auteur, qui laisse quelques références à Mathieu Bock-Côté et Jacques Beauchemin pour résumer sa lecture du nationalisme « identitaire » sans jamais les citer. Il se fait un expert dans l'art de noyer le poisson en répétant son souci d'une actualisation de l'identité des sociétés en fonction des changements démographiques. Un petit détour sur le cas français des bienfaits de la mixité culturelle aurait été bienvenu pour ramener la réalité à l'ordre du jour.

Dans le troisième chapitre, Amadou Sadjo Barry aborde le multiculturalisme et l'interculturalisme. De manière plutôt étrange, il voit dans l'interculturalisme une mise en marge de « la culture et l'identité des minorités autochtones et anglophones » (p. 74), alors que ce modèle d'intégration,

selon lui, se concentrerait trop sur la majorité historique francophone. Rappelons que l'interculturalisme adopte bien souvent le même point de vue que le multiculturalisme, alors que la plupart des Québécois et des Canadiens n'arrivent pas à voir la différence entre ces deux approches. Pour l'auteur, la différence apportée par les nouveaux arrivants doit être reconnue institutionnellement, ce que l'interculturalisme ne parviendrait pas à faire, car selon lui, « le Québec est *de fait* une société multiculturelle » (p. 84). Il suffit donc de jouer avec les mots pour régler les problèmes d'intégration. L'auteur confondrait-il la métropole cosmopolite avec le reste du Québec ? Bien évidemment, ce genre de distinctions n'a encore une fois pas sa place au sein du livre.

Un passage laisse songeur, lorsque l'auteur affirme que dans les débats entourant la laïcité, des « approches exclusives sont privilégiées : Le voile est symbole de la domination de la femme et contre les valeurs québécoises » (p. 92). L'auteur aurait pu nous préciser en quoi, selon lui, l'idée que le voile islamique est un symbole de domination de la femme est une approche exclusive. Qu'en disent ses convictions profondes sur le sujet ? Que pense-t-il de ce fameux voile islamique ? Le lecteur gagnerait à connaître son avis, car son propos nous laisse pour le moins perplexes. L'identité musulmane de l'auteur prendrait-elle tout à coup le dessus sur son identité québécoise ? On voit bien ici que la confluence des identités a ses limites. Difficile de penser une identité en dialogue si l'avenir des droits des femmes est relativisé par des paroles graves affirmées aussi légèrement. Les femmes voilées des banlieues françaises vivent-elles donc une vie épanouie et enrichie par une « herméneutique de soi » ?

Quoiqu'il en soit, c'est dans le quatrième et dernier chapitre que l'auteur aborde sa notion d'identité-passerelle, en don-

nant notamment des exemples intéressants de discussions auprès de nouveaux arrivants habitant le Québec. Ainsi apprend-on qu'un des étudiants de confession musulmane de l'auteur aurait refusé d'aborder le sujet de l'homosexualité lors d'un travail. Il se serait justifié en ces termes : « Je ne dis pas que je ne suis pas Québécois, mais pour moi, dans le fond, je suis *plus* un musulman algérien. » (p. 107) Voyons-y une anecdote parmi d'autres. Notons tout de même qu'Amadou Sadjo Barry cite ce cas pour en faire un contre-exemple de sa vision de l'identité. Cependant, sa conception de l'identité passerelle l'amène à affirmer qu'il n'a « pas à choisir entre la Guinée, le Québec, le Canada, l'islam et la philosophie occidentale » (p. 112), comme si l'auteur pouvait se dédouaner de tout conflit de valeurs au profit d'une mixité sous perpétuelle tension. Les choses ne marchent pourtant pas ainsi, comme nous le prouvent chaque jour les conséquences d'une intégration non réussie. L'idéalisme de l'auteur ne passe pas l'épreuve de la réalité.

Par ailleurs, Amadou Sadjo Barry lui-même se rend compte de l'incohérence de cette vue des choses, lui qui en appelle carrément à un « déracinement » (c'est bien le mot qu'il emploie) de la majorité historique francophone pour mieux s'ouvrir aux nouveaux arrivants. Citons l'auteur :

> [...] ma conviction est que l'histoire et l'immigration ont déraciné la culture et l'identité québécoise. Ce déracinement ne signifie pas dilution de soi dans le divers, dans un multiculturel de fait, mais *réélaboration et réécriture de soi* sous l'effet du divers, qui remet/met en relation l'origine canadienne-française et d'autres « origines ». Ce déracinement, c'est l'élargissement de la racine par la proximité grandissante des ailleurs, entraînant l'interpénétration des racines [...] Ce déracinement, j'insiste encore, c'est lorsque l'identité territorialisée, le Québécois, prend la forme d'un territoire-monde, d'un territoire des territoires, où le flux relationnel des identités fragilise ou relativise *la* racine (p. 115-116).

Enfin l'auteur nous révèle un peu plus clairement sa vision des choses. La nation québécoise est donc appelée à se déraciner pour embrasser la nouvelle société multiculturelle. De toute façon, en avons-nous vraiment le choix? Ayant fait ses petites recherches sur les projections démographiques du Québec, Amadou Sadjo Barry nous dira en conclusion que nous n'avons pas le choix d'accepter le recul du Québec historique sous l'effet de la submersion migratoire. Permettons-nous encore une fois un passage révélateur:

> [...] on pourrait penser que dans les prochaines décennies, la population québécoise sera largement majoritaire en immigrants de première ou de deuxième génération et, par conséquent, aucun groupe, même les francophones descendants des Canadiens français, ne pourrait constituer la majorité. [...] Le temps viendra où l'Europe et l'Occident ne suffiront plus comme références pour comprendre le peuple québécois et le définir. Ce temps, ce sera celui du grand déracinement auquel notre monde sera confronté (p. 148).

Est-il nécessaire d'en ajouter? Amadou Sadjo Barry, qui reprendra cette expression de «grand déracinement», consent ainsi à une immigration massive qui a pour conséquence, avouée par son laudateur, un effacement de la culture nationale et civilisationnelle. Il nous faudrait simplement accepter cette fatalité, comme si toute possibilité de réduction des seuils d'immigration était impensable. Nous remercions l'auteur d'être aussi honnête dans l'expression de ses idées. Cela a le mérite de révéler ce que lui et plusieurs autres pensent d'un certain Québec enraciné.

Philippe Lorange
Étudiant à la maîtrise en sociologie – UQAM

Livres reçus

Claude Gravel
Il était une fois le Québec
Montréal-Nord, Mediaspaul, 2023, 334 pages

Louis-André Richard
Amis des hommes ? Ruminations sur l'éthique animale
Montréal-Nord, Mediaspaul, 2023, 198 pages

Gabrielle Anctil
Loger à la même adresse Conjuguer nos forces face à la crise du logement, l'isolement et la pauvreté
Montréal, Éditions XYZ, Collection Réparation, 2023, 192 pages

Alban Berson
L'Île aux démons. Et autres mirages cartographiques de l'Amérique du Nord, 1507-1647
Québec, Les éditions du Septentrion, 2022, 152 pages

Francis Denis
Une révolution pour rien. La permanence religieuse dans l'histoire du Québec moderne
Montréal, Éditions Liber, 2023, 392 pages

Collectif, Normand Baillargeon
Par-delà les livres : l'empreinte du littéraire sur nos métiers
Montréal, Éditions Poètes de brousse, 2023, 200 pages

Frédéric Boily
Génération MBC. Mathieu Bock-Côté et les nouveaux intellectuels conservateurs
Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2022, 202 pages

Gilles Bibeau
Une histoire d'amour-haine. L'Empire britannique en Amérique du Nord
Montréal, Mémoire d'encrier, 2023, 409 pages

Gérard Boismenu
Un monde désenchanté. Essai sur la crise sociale et politique
Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, Collection Champs libre, livre accès, 2022, 240 pages

Gildo Lavoie
Les réserves écologiques du Québec. Écrins d'un patrimoine méconnu
Montréal, Éditions Multimondes, 2023, 400 pages

Gérard Bouchard
Pour l'histoire nationale. Valeurs, nation, mythes fondateurs
Montréal, Les éditions du Boréal, Collection Essai et document, 2023, 396 pages

Philippe Gendreau
GAFAM, le monstre à cinq têtes
Montréal, Écosociété, Collection Radar, 2023, 160 pages

Mathieu Wade
De Sikniktuk à Kent. Une histoire de communautés au Nouveau-Brunswick
Québec, Les éditions du Septentrion, 2023, 176 pages

Stéphane Lussier-Johnson
Le sucre rouge de Duplessis
Rimouski, Éditions du Tullinois, 2023, 260 pages

Les dossiers de L'Action nationale
précèdent la nouvelle.

Être abonné, c'est se donner
les moyens de voir venir.

actionnationale.quebec

Pour nous joindre !

789, rue de la Madone
Mont-Laurier
(Québec) J9L 1T3
1 866 440-3091

124, rue Principale Est
Sainte-Agathe-des-Monts
(Québec) J8C 1K1
1 844 750-1650

mh.gaudreau@parl.gc.ca

Marie-Hélène Gaudreau
députée de Laurentides–Labelle

SIMON-PIERRE SAVARD-TREMBLAY

DÉPUTÉ DE SAINT-HYACINTHE-BAGOT

En toute indépendance

450 771-0505
simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca

PhD.
V-P, **Comité permanent du commerce international**
V-P, **Groupe interparlementaire Canada-États-Unis**

BLOC Québécois

Xavier Barsalou-Duval

Député de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères

BLOC Québécois

1625, boulevard Lionel-Boulet, bureau 202
Varennes (Québec) J3X 1P7

Téléphone : 450 652-4442
Courriel : xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca

CHRISTINE
Normandin
Députée de Saint-Jean
à la Chambre des communes

BLOC Québécois

450 357-9100 | 100, rue Richelieu, bureau 210, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec J3B 6X3
christine.normandin@parl.gc.ca | **www.christinenormandin.quebec**

BLOC Québécois

Gabriel Ste-Marie

Député fédéral de Joliette

120, Place Bourget Nord, Joliette
gabriel.ste-marie@parl.gc.ca
450 752-1940 \ @gabrielsmarie
www.gabrielstemarie.quebec

Prévenez le coût!

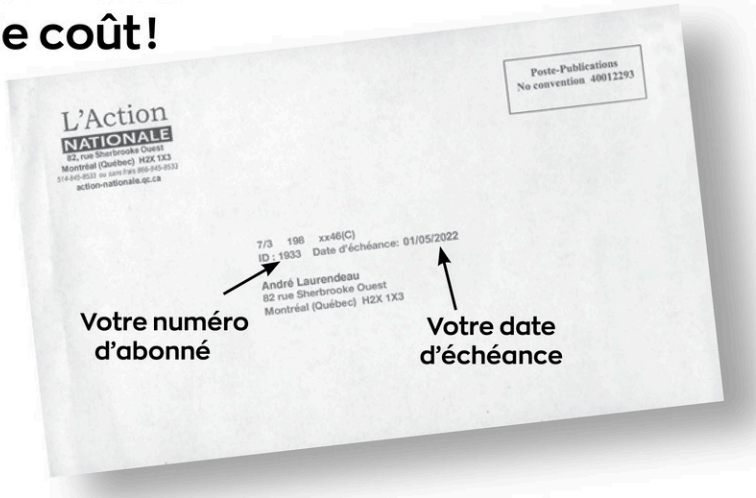

Vous pouvez payer votre abonnement

- par la poste (chèque et cartes de crédit*) ;
  L'Action nationale
  82, rue Sherbrooke Ouest
  Montréal (Québec) H2X 1X3

- par téléphone (cartes de crédit*) ;
  514 845-8533 ou 1 866 845-8533

- par la boutique internet**
  action-nationale.qc.ca

Paiement direct avec votre avis de renouvellement

Vous pouvez maintenant inscrire la Ligue d'action nationale parmi vos fournisseurs dans votre compte chez Desjardins et les autres institutions participantes. Votre avis de renouvellement indique votre numéro d'abonné vous permettant de vous identifier et de payer directement votre abonnement au guichet ou par internet.

Chaque abonné est important pour nous.

*** VISA et MASTERCARD acceptées**
**** VISA, MASTERCARD ou de votre compte PAYPAL**

Paiement numérique

Compte fournisseur

Vous pouvez renouveler votre abonnement directement de votre compte bancaire en inscrivant la « **Ligue d'action nationale** » parmi vos fournisseurs (comme Hydro-Québec, Vidéotron, etc.) avec votre nom et votre numéro d'abonné.

C'est la solution de paiement la plus économique.

Virement interac

Vous pouvez payer votre abonnement par virement interac en expédiant votre paiement à

revue@action-nationale.qc.ca

La réponse à votre question devra être votre numéro d'abonné.

Boutique internet

Les abonnés qui renouvellent leur abonnement par la boutique internet doivent remplir le formulaire et peuvent payer directement avec leur carte de crédit ou de débit (il n'est pas nécessaire d'ouvrir un compte PayPal).

GFB

Gestion François Beaudoin

→ Évaluation d'entreprises → faisabilité.
→ Transfert familial.
→ Rachat par cadres.
→ Ventes - Achats - Fusions.
→ Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819 397-4920
gfb1570@outlook.com

L'Action NATIONALE EN HÉRITAGE

Legs et dons planifiés
Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'action nationale ; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité, et ce, sans s'éloigner, même avec plus d'un siècle d'existence, de sa mission.

Qu'est-ce qu'un don planifié ?

Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex. : dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars à laquelle vous avez souscrit il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le-nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrons vous remettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés
a/s de Jacques Martin
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Tableau d'honneur des donateurs et légataires de la Ligue d'action nationale

Plusieurs personnes nous ont laissé des legs ou des dons qui permettent d'assurer la pérennité de la revue *L'Action nationale* depuis maintenant 100 ans. C'est la Fondation Esdras-Minville qui gère le patrimoine dédié à la revue, mais pour l'obtention d'un reçu pour fins fiscales, il faut libeller les dons et les legs à la Ligue d'action nationale.

Nous exprimons notre gratitude à nos généreux mécènes par une mention à perpétuité à ce tableau d'honneur qui fait état du cumul des dons et des legs.

Bâtisseurs émérites

plus de 50 000 $

François Beaudoin
Gaston Beaudry †
Pierre Karl Péladeau
André Véronneau

Grands Bâtisseurs

de 25 000 $ à 49 999 $

Hector Roy †

Bâtisseurs

de 5000 $ à 24 999 $

Gabriel Arsenault
Dominique Bédard †
Alban Coutu †
Bernard Lamarre †
Bernard Landry †
Isabelle Laporte
Bryan L'Archevêque
Jacques C. Martin
Paul Mainville †
Michel Moisan
Ghislaine Raymond †
Ivan Roy
Cécile Vanier †

Membres bienfaiteurs 1500 $ à 4999 $

Robert Ascah
Robert Auclair
André Baillargeon
Jacques Baillargeon
Jean-François Barbe †
Luc Bertrand
Réjane Blary
Antoinette Brassard
Gaétan Breault
Henri Brun
Jacques Cardinal
Claudette Carpentier
Paul Carrier
Jean-Paul Champagne
Roch Cloutier
George Coulombe
Bernard Courteau
Guy Cormier
Normand Cossette
Richard Côté
Benoit Dubreuil
André Dubuc
Richard Dufresne
Harold Dumoulin
Lucia Ferretti
Jean-Claude Gagner
Raymond Gagnier
Christian Gagnon
Jean-Pierre Gagnon
Marcel Gaudreault
Romain Gaudreault
André Gaulin
Yves Gilbert
Pierre Gosselin
Yvon Groulx †
Marcel Henry
Benoît Houde
Gérard N Houle
Marcel et Hélène Jacob
Henri Joli-Cœur
Germain Jutras
Marc Labelle
Georges Lacroix
Raymond Laflamme
Isabelle Lamarche
Gérald Larose
Isabelle Le Breton
Maurice Leboeuf
Richard Leclerc
André Leduc
Pascal Leduc
Jacques Libersan
Pierre Lincourt
Laurent Mailhot †
Pauline Marois
Cécile Martin
Marcel Masse †
Yves Michaud
Estelle Monette †
Lucie Monette
Denis Monière
Réjean Néron
Reginald O'Donnell †
Jean-Pierre Papineau
Gilbert Paquette
Hubert Payne
Gilles Pelletier †
Réal Pilon
Alain Prévost
Richard Rainville
Antoine Raspa
René Ricard
Paul-Émile Roy †
Hélène Savard-Jacob
Ginette Simard
Denise Simoneau
Rita Tardif
Claudette Thériault
Frédéric Thériault
Daniel Thouin
Robert G. Tessier †
Yvan Trottier
Marcelle Viger
Florent Villeneuve
André Watier

Club des 100 associés 1000 $ à 1499 $

Fernand Allard
Patrick Allen †
François-Albert Angers †
Gaston-A. Archambault †
Jean-Paul Auclair †
Paul Banville
Claude Belec
Yvan Bédard †
Émile Bessette
Jacqueline Claire Binette
Henri Blanc
René Blanchard
Charles Eugène Blier
Gilles Blondeau
Charles Eugène Blier
David Boardman
Jean-Jacques Boisvert
Yvon Boudreau
Diane Bourgeois
Marcelle Brisson
René Brault
Édouard Cadotte
Gilles Casgrain
Jean-Charles Claveau
Robert Comeau
Louis-J. Coulombe
Fernand Couturier
Paul de Bellefeuille
Gérard Deguire
Jean-Jacques Delisle
Gaston Deschênes
Richard Desjardins
Richard Dufresne
Bob Dufour
Yves Duhaime
Marcel Fafard
Nicole Forest
Lynn-Ernest Fournier
Léopold Gagnon
Paul A Garneau
Henri-F. Gautrin †
Claude Ghanimé
Paul Grenier †
Michel Grimard
Noella Guilmette
Yvan Hardy
Guy Houle
Gilles Janson
André Juneau
Pierre André Julien
Pierre Lacombe
Lucie Lafortune †
Anna Lagacé-Normand †
Gisèle Lapointe
Roger Lapointe
Alain Lavallée
Germain Lavallée
Hélène Lavoie
Denis Lazure †
Maurice Leduc
Gérard Lefebvre
Émile Lemaire
Clément Martel
Yvon Martineau †
Roger Masson
Pierre McComber
Robert Mélanson
Serge Ménard
Clément Mercier
Michel Meunier
Julien Michaud
Monique Michaud
Daniel Miroux
Lise Monette
Louis Morache
Rosaire Morin †
Gilles Ouimet
Jacques Parizeau †
Hélène Pelletier-Baillargeon
Claude Pilote
Fernand Potvin
Arthur Prévost †
René Richard †
Dominique Richard †
Jacques Rivest
Jean-Denis Robillard
Louis Roquet
Marjolaine Saint-Pierre
Pierre-Paul Sénéchal
Michel Taillefer
Réjean Talbot
Serge Therrien
Antonio Thibault
François C Thivierge
Guy Tremblay
Marcel Trottier †
Réal Trudel
Denis Vaugeois
Claude-P. Vigeant
Madeleine Voora

Liberté d'expression

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

Rédaction

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte-rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » (1948-2002), dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985. Les numéros de *L'Action française* et de *L'Action nationale* de 1917 à 2013 sont numérisés et accessibles dans le site de la BAnQ.

Reproduction

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Mise en page et infographie

Sylvain Deschênes

Impression

Marquis imprimeur

Ligue d'action nationale

Mission

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Christian Gagnon

Vice-président

Pierre Serré

Secrétaire

Alexis Tétreault

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Myriam D'Arcy
Denis Monière
Gilbert Paquette

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Djemila Benhabib
Mathieu Bock-Côté
Nicolas Bourdon
Claude Coulombe
Jules Gagné
Mathieu Gauthier-Pilote
Isabelle Le Breton
Philippe Lorange
Jacques C. Martin
Martine Ouellet
Danic Parenteau
Guillaume Rousseau
Mathieu Roy
Simon-Pierre Savard-Tremblay
Gilles Toupin

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Hélène Chénier, Lucia Ferretti, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Henri Laberge, Jacques-Yvan Morin

Tarifs 2023

(taxes et expédition comprises)

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	**97,73 $**	**172,47 $**
Abonnement de soutien	**197,73 $**	**322,47 $**
Étudiant	**63,24 $**	**106,93 $**
Institution	**172,47 $**	**270,20 $**
Autres pays	**160 $**	**275 $**
Abonnement PDF	**63,24 $**	**106,93 $**

TVQ 1012563392 TQ0002 TPS 11901 9545

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- **paiement internet sécurisé dans notre site**
- **par la poste**
- **par téléphone**

Paiement de votre compte bancaire (renouvellement d'abonnement)

- **chez Desjardins et dans les institutions financières participantes**

L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514 845-8533
sans frais, 1 866 845-8533

Pour nous joindre par courriel
revue@actionnationale.quebec

www.actionnationale.quebec

ISSN-0001-7469
Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

www.sodep.qc.ca